

UN TOIT, MA SANTÉ ET MOI

Un chez-soi quand on est pauvre

LABORATOIRE D'IDÉES SANTÉ D'ATD QUART MONDE

Huguette Boissonnat-Pelsy, Caroline Desprès, Delphine Mion,
Nathalie Victor, Jeanne-Dominique Billiotte



Dossiers et documents
n° 30

Avec le soutien de :

Jean-Marc Stébé

La ville de Bagnolet

Le département sociologie de l'UFR SHS-Nancy de l'université de Lorraine

L'Institut Le Val Mandé (ILVM) de Saint-Mandé



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ



Avec la participation de :

Micheline Adobati, Oriane et Olivier Chapelle, Marie-France Zimmer, Viviane Tirlicien, Aquilina Ferreira, Émilienne Nobel, Lucette Loisse, Patricia Couchot, Guy Ménager, Yves Jeanjean, Béatrice et Georges Mouton, Jacqui Tassin, Henri Dubois, Claire Lageron

Éditeur

Éditions Quart Monde

63, rue Beaumarchais

93100 Montreuil

France

www.editionsquartmonde.org

Graphisme et impression

Conception graphique : Philippe Larminie

Mise en page : Desk, 25, boulevard de la Vannerie, 53940 Saint-Berthevin

Crédits photographiques : ©ATD Quart Monde

En première de couverture : Camp de Noisy, 1957, © ATD Quart Monde

Imprimeur : ISIPRINT

© Éditions Quart Monde, 2023

Dépôt légal : avril 2023

ISSN 0980-7764 • ISBN 978-2-493176-08-0

Prix : 10 € TTC

Prix valable en France

SOMMAIRE

7 PRÉFACE

11 PREMIÈRE PARTIE : LE DROIT D'HABITER LA TERRE

13 ATD QUART MONDE : 70 ANS DE RÉFLEXION ET D'ACTION SUR LES CONDITIONS D'HABITABILITÉ

- 15 LE MAL-LOGEMENT : AUX RACINES DU MOUVEMENT
- 17 LA NAISSANCE DU MOUVEMENT
- 18 MISÈRE ET ERRANCE
- 20 VILLES, BANLIEUES ET PAUVRETÉ AUJOURD'HUI
- 23 LE COMBAT DU MOUVEMENT ATD QUART MONDE POUR LE DROIT À HABITER

25 DEUXIÈME PARTIE : LA CONTRIBUTION DU LABORATOIRE D'IDÉES SANTÉ ATD QUART MONDE

26 I. INTRODUCTION AUX TRAVAUX DU LABORATOIRE

29 II. « MOI, JE RESTE POUR EUX UN ÊTRE DÉPLAÇABLE ! »

29 1. DÉPLACEMENTS FORCÉS

- 29 Expulsion
- 31 Relogements et déménagements non choisis
- 32 Le nomadisme subi et ses conséquences
- 32 *L'insécurité et la perte des repères*
- 33 *L'éclatement de la famille*
- 34 *Se reconstruire et pouvoir habiter un lieu ?*
- 35 2. HABITER DANS LA GRANDE PAUVRETÉ : DES ABRIS DE MISÈRE
- 35 Habiter dans la rue
- 37 Habiter en caravane
- 37 Habiter dans un foyer
- 38 Habiter chez les marchands de sommeil
- 38 Habiter avec la peur et l'insécurité
- 39 Habiter alors que les droits et les conditions de logement dignes ne sont pas respectés

41 3. PRÉCONISATIONS

- 41 Intervenir en amont de l'expulsion
- 41 Mettre en place un numéro vert pour les cas de détresse
- 42 Faire une charte éthique sur les conditions d'expulsion
- 42 Nommer un médiateur pour les expulsions
- 43 Structurer une aide au réameublement
- 43 Repenser les politiques de réhabilitation en respectant les histoires des quartiers et des personnes dans la concertation avec les plus fragiles

44	Améliorer les procédures pour signaler un problème au bailleur et obtenir sa résolution
45	III. UN TOIT MAIS AUSSI UNE CLÉ, UNE BOÎTE AUX LETTRES ET UN CHEZ-SOI
45	1. LA CLÉ : SYMBOLE DE L'« HABITER » DES PLUS PAUVRES
45	La clé signe la liberté
46	La clé, gage de stabilité et sécurité
47	La clé : entre liberté et dépendance, le paradoxe
48	2. AVOIR SON NOM SUR UNE BOÎTE AUX LETTRES
48	Adresse et droits
49	Le symbole d'une existence sociale
49	3. LES AUTRES
49	Se retirer du monde
50	Exister avec les autres
52	Les autres dans nos quartiers
53	4. L'HABITAT RÊVÉ S'INSCRIT DANS UN LIEN PRIMORDIAL À LA NATURE
55	5. PLUS QU'UN TOIT, HABITER C'EST DIRE : « ICI, C'EST CHEZ MOI. »
56	Habiter c'est avoir un lieu pour s'ancrer et se construire
56	Habiter c'est aussi un lieu où vivre en famille
58	Habiter, c'est pouvoir choisir son mode de vie
59	Habiter c'est transformer un logement à son image
60	Habiter permet d'avoir un espace vital et d'intimité
61	6. PRÉCONISATIONS
61	Repenser les critères d'accueil familiaux pour ne pas attribuer systématiquement un studio aux bénéficiaires célibataires âgés du RSA
61	De la cohérence dans les règles ASE : famille/logement
61	Permettre un choix dans l'attribution des logements sociaux
61	Créer des lieux de rencontre
61	Penser la mixité de manière non dogmatique
62	Soutenir les services de proximité et le désenclavement des quartiers
62	Repenser les programmes de construction en tenant compte de l'intimité des personnes
63	IV. LA SANTÉ À L'ÉPREUVE DU LOGEMENT
63	1. LA SANTÉ PHYSIQUE
63	Péril et insalubrité du logement
64	Nuisances et nuisibles
65	Lorsque le logement ne permet pas la santé : l'exemple de l'alimentation
65	Accidents domestiques
66	Logement face au handicap ou à la maladie chronique
66	2. LA SANTÉ MENTALE
68	3. LA PROTECTION DE SA SANTÉ
68	Les déterminants de la santé
68	L'accès aux soins
69	4. PRÉCONISATIONS
69	Mettre en location des logements sains
69	Adapter le logement aux personnes qui l'occupent
70	Entretien des logements et les espaces collectifs
71	V. CONCLUSION DU TRAVAIL DU LABORATOIRE D'IDÉES

73	TROISIÈME PARTIE :
	RÉFLEXIONS, CONSTATS ET PRÉCONISATIONS DES PROFESSIONNELS
	DE LA SANTÉ DU RÉSEAU WRESINSKI SANTÉ
75	I. INTRODUCTION
76	II. LE CADRE JURIDIQUE
78	III. LES CONSTATS DES MEMBRES DU RÉSEAU WRESINSKI SANTÉ
78	1. UN MALAISE BIEN ANCRÉ
78	2. LA HIÉRARCHIE DES VALEURS
79	3. RÉHABILITATIONS ET RELOGEMENTS
79	4. LES NORMES ET LA LOI
81	IV. LES PRÉCONISATIONS
81	Développer des bourses d'échange d'appartement
81	Favoriser et développer des espaces pour créer des liens sociaux
81	Soutenir les habitats participatifs avec des espaces communs
81	Mettre en valeur des espaces extérieurs permettant de bien vivre et de se rencontrer
82	Favoriser le logement pour que la scolarisation des enfants soit une réussite
83	QUATRIÈME PARTIE :
	LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DES LOGEMENTS
84	I. L'AIR ET LA SANTÉ
84	1. CONTEXTUALISATION
84	La santé environnementale
85	La qualité de l'air et ses effets sur la santé
86	Un renforcement de l'attention portée sur la qualité de l'air intérieur
87	2. MÉTHODOLOGIE
89	3. RÉSULTATS
89	Description des lieux investigués
89	<i>Cas 1 : le complexe d'un marchand de sommeil</i>
89	<i>Cas 2 : un appartement en hôtel social</i>
90	<i>Cas 3 : une annexe indépendante</i>
90	<i>Cas 4 : un appartement dans un immeuble ancien</i>
90	<i>Cas 5 : un local impropre à l'habitation</i>
90	<i>Cas 6 : un logement en cave</i>
90	<i>Cas 7 : un hôtel à proximité d'un échangeur</i>
91	4. DES CHIFFRES INQUIÉTANTS
91	5. PRÉCONISATIONS
91	Recommandations de prévention de la qualité de l'air intérieur
92	<i>Appel à un conseiller médical d'air intérieur</i>
92	Prévention et accompagnement inclusif
93	Air intérieur et habitat insalubre
94	V. CONCLUSION
95	CONCLUSION GÉNÉRALE

99 ANNEXES : ÉTUDES DE CAS COMPLÈTES

100 MATÉRIEL ET MESURES

- 101 Cas 1 : les marchands de sommeil
- 114 Cas 2 : l'hôtel social
- 116 Cas 3 : une annexe indépendante
- 118 Cas 4 : un appartement dans un immeuble ancien
- 120 Cas 5 : un local impropre à l'habitation
- 122 Cas 6 : le logement en cave
- 124 Cas 7 : un hôtel à proximité d'un échangeur

127 GLOSSAIRE

129 BIBLIOGRAPHIE

PRÉFACE

Jean-Marc Stébé,
professeur
d'études urbaines,
université de
Lorraine

Je n'ai pas hésité un instant lorsque Huguette Boissonnat-Pelsy m'a demandé de rédiger la préface de l'étude « Un toit, ma santé et moi ». Je me doutais que cette nouvelle recherche sur les questions de « l'habitabilité » réalisée par le Laboratoire d'idées et d'actions du Mouvement ATD Quart Monde mettrait au grand jour de nombreux éléments permettant de mieux saisir comment les personnes connaissant ou ayant connu la grande pauvreté vivent, se représentent et rêvent leur habitat. J'anticipais également que cette étude proposerait, comme dans les publications précédentes d'ATD Quart Monde¹, des préconisations en vue de répondre aux multiples obstacles, injustices et déconvenues des personnes en situation de précarité confrontées à la dure réalité de l'installation durable dans un appartement ou une maison.

Pour réaliser cette recherche, le Laboratoire d'idées et d'actions a mobilisé une méthodologie d'investigation tout à fait originale construite autour de groupes de parole. Partant de l'idée que la dynamique du groupe facilite l'expression de chacun et les interactions entre les participants, ces communautés d'échange visaient à recueillir la parole des personnes vivant au quotidien la « galère du logis » dans le dessein d'appréhender leurs expériences, leurs constats, leurs représentations sociales et leurs rêves en matière d'habitat. Le protocole socio-anthropologique de recherche avancé par ATD Quart Monde m'a immédiatement fait penser aux investigations empiriques qu'engageait il y a plus d'un demi-siècle Paul-Henry Chombart de Lauwe pour observer la vie quotidienne et plus particulièrement les modes de vie populaire². Huguette Boissonnat-Pelsy, Caroline Desprès et Delphine Mion, les auteures du rapport, tout comme le sociologue du Centre d'ethnologie sociale, ont pris le parti de dépasser une sociologie du logement telle que l'aborde bien souvent la statistique économique nationale, pour saisir au plus près les usages quotidiens de l'espace et développer ainsi une socio-anthropologie de l'habitation.

Bien que la pensée chombartienne soit marquée par une confiance quasi absolue dans la démarche scientifique pour guider le politique, et qu'elle se caractérise par une vision parfois simpliste des liens entre spatial et social, elle ne laisse pas d'être actuelle quant à son appréhension de l'individu et de son logement. Refusant d'affirmer le primat de l'un sur l'autre, Chombart de Lauwe propose en effet une lecture dynamique et non utilitariste de ce à quoi les gens aspirent dans leur habitat. L'ambition est de mettre en évidence les dimensions symboliques et affectives du foyer familial. La maison exprime une conception du monde, un rapport aux valeurs, une image de soi et de sa famille. Loin de n'être que fonctionnel et rationnel, le logement est solidaire de la construction de soi et de l'« aspiration » de chacun à conduire de manière autonome sa vie. La conclusion s'impose donc : si les structures spatiales influencent les humains, ceux-ci ne sont pas dépourvus de ressources pour modifier celles-là.

1. Que celles-ci se rapportent à la mort (Boissonnat-Pelsy H. *et al.*, « Mourir lorsqu'on est pauvre : "Où s'arrête la dignité ?" », n° 28, Éd. Quart Monde, 2018), à l'apprentissage et à l'école (Collectif, *Les Enfants acteurs de leur développement*, n° 27, Éd. Quart Monde, 2017), ou encore à l'alimentation (Ramel M., « Se nourrir lorsqu'on est pauvre », n° 25, Éd. Quart Monde, 2016).

2. « Paul-Henry Chombart de Lauwe et l'histoire des études urbaines en France », *Espaces et sociétés*, n° 103, L'Harmattan, 2000.

Chombart de Lauwe a refusé les clôtures disciplinaires. Son souci de comprendre « l'espace social subjectif » – l'espace représenté et vécu – dans son rapport avec « l'espace social objectif » – l'espace matériel –, a ouvert la voie à de multiples approches soucieuses de montrer à quel point la construction de la personnalité est simultanément sociale, spatiale, corporelle et psychique. Autrement dit, les auteures du rapport « Un toit, ma santé et moi », parviennent à nous montrer de façon magistrale que c'est dans leur relation évolutive et multidimensionnelle à l'espace que les individus – en l'occurrence ici les individus les plus démunis – parviennent à construire de façon plus ou moins heureuse leur rapport au monde.

Si cette recherche réalisée auprès des populations connaissant la précarité rappelle combien les déplacements forcés, les expulsions, les relogements contraints après une opération de rénovation urbaine par exemple constituent pour les familles rencontrées une violence symbolique majeure détruisant parfois des pans entiers de leur histoire et générant un mal-être profond, elle montre aussi avec acuité que c'est l'ancrage long et pérenne dans un logement, une maison, un quartier qui permet à ces familles de vivre, de ne pas perdre leurs repères, de se familiariser et de s'appropriier les lieux et l'environnement physique. Les conduites d'aménagement qui marquent ainsi l'insertion de chacun dans un espace constituent une véritable pratique spatiale que les chercheurs en sciences sociales³ nomment appropriation. Ce concept désigne comment « dans diverses situations, lieux anonymes ou non, publics ou privés, l'individu aménage, restructure l'espace en coquilles personnelles qui manifestent sa relation privilégiée au lieu dans lequel il se trouve, même provisoirement⁴ ». C'est de la familiarité avec un espace que naît l'appropriation. Cette familiarité est un apprentissage progressif des particularités d'un lieu. En fait, un espace approprié sécurise l'individu ; il permet certaines formes de privatisation. Pour réaliser cette appropriation, l'individu met en œuvre toute une série d'activités d'aménagement spatial en vue de créer un « cocon ». Ce processus d'aménagement, que Gustave-Nicolas Fischer qualifie de processus de « nidification », se caractérise par l'installation de significations personnelles dans un territoire, un lieu, un appartement... c'est le meuble des arrière-grands-parents, le vase de la grand-mère, la cadre avec la photo de ses parents, de ses enfants... autant de souvenirs qui permettent de saisir que les individus n'aménagent pas seulement un lieu, ils disposent les choses d'une certaine manière et y ajoutent des intentions et des intensités personnelles. Cela montre également que l'enracinement et l'appropriation relèvent de la fonction d'entassement, entre autres d'objets personnels, d'objets parfois lourds et massifs que l'on acquiert après de longs mois de labeur et d'économies – à l'image du buffet et de la table (en chêne) de salle à manger qu'évoque Olivier Schwartz dans son ouvrage *Le Monde privé des ouvriers*⁵. Plus qu'un aménagement, les individus – et à plus forte raison les individus qui vivent dans la précarité – ancrent des idées personnelles et prolongent leur Moi dans le logement. Et, comme nous pouvons l'imaginer, ce n'est pas en subissant des déménagements contraints successifs que les familles démunies pourront s'enraciner dans leur logement. Rappelons que l'enracinement s'affirme comme un processus dynamique constant dans lequel les individus transforment les lieux en port d'attache. L'être humain a non seulement besoin d'un espace minimum pour vivre, mais il a également besoin « d'être d'un endroit », d'y étendre son emprise physique et psychologique par des activités, des dépôts d'objets, des aménagements... qui indiquent sa mainmise personnelle. Il y a donc appropriation et enracinement lorsque le Moi s'inscrit dans un lieu géographique (logement, maison...).

Le rapport « Un toit, ma santé et moi » révèle une nouvelle fois encore combien les opérateurs de la ville prennent parfois des décisions sans tenir compte de la parole habitante. Vouloir par exemple imposer à tout prix la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) par crainte du communautarisme et de la formation de ghettos, n'est-ce pas oublier que se retrouver ensemble, « vivre entre soi », peut être important pour les populations issues d'une culture spécifique, et ne faut-il pas se

3. On peut, entre autres, citer : Abraham Moles, Edward T. Hall, Françoise Lugassy, Henri Raymond et Elisabeth Rohmer.

4. Fischer G.-N., *La Psychosociologie de l'espace*, Paris, PUF, 1981, p. 86.

5. Paris, PUF, 1990.

demander si la ville, façonnée par des limites tant sociales que spatiales, est forcément négative, destructrice de lien social ? À partir des travaux de Michael Dear⁶ montrant que les espaces fragmentés, en tant que « mondes parallèles » organisés, peuvent devenir des territoires structurants, d'accueil, de soutien et d'apprentissage des normes et des valeurs de la société, Samuel Cattacin⁷ se demande si les quartiers circonscrits par des limites saillantes sont *ipso facto* déstructurants et donc défavorables à la vie sociale. Pour ce chercheur en sciences sociales, à l'image de ce qu'avaient observé dans les années 1920-1930 les sociologues urbains de l'École de Chicago⁸, le ghetto peut être considéré comme un cadre de vie communautaire incarnant un lieu chargé d'histoire, doté d'une épaisseur symbolique et identitaire qui fait sens. Il représente aussi un espace de stabilisation des modèles culturels, d'auto-organisation des communautés, d'ascension sociale des individus et parfois de reconnaissance de leurs spécificités identitaires.

En outre, les déplacements contraints, les déménagements non choisis entraînent, comme nous l'avons déjà dit, une déstructuration des relations sociales et des liens familiaux. Comment ne pas évoquer ici l'étude réalisée au milieu des années 1950 par Michael Young et Peter Willmott sur les effets des politiques urbaines sur les populations des espaces concernés, et notamment sur les habitants des quartiers pauvres de l'East End de Londres ? Dans l'ouvrage *Le Village dans la ville*⁹, les deux sociologues anglais mettent en exergue comment les transformations relatives à l'habitat, c'est-à-dire plus précisément la rénovation de Bethnal Green et le déménagement de ses occupants vers Greenleigh, ont entraîné une série de mutations sociales, culturelles et économiques, voire d'importantes ruptures dans les réseaux de relations, qu'ils soient familiaux, amicaux, professionnels ou encore de voisinage. Young et Willmott insistent sur le fait qu'après le relogement dans un pavillon de banlieue, les membres d'une même famille se trouvent engagés dans une nouvelle organisation de l'économie domestique et de la vie sociale où la famille élargie cesse d'exister en tant que telle. Pour la plupart des femmes, le déménagement se traduit par une coupure radicale avec l'intense sociabilité qu'elles connaissaient auparavant : du temps de Bethnal Green, 24 femmes sur 41 voyaient au minimum une parente par jour ; à Greenleigh, en 1955, elles n'étaient plus que 3 à se situer dans ce régime de sociabilité communautaire.

D'une façon générale, le déplacement des familles a entraîné une forte érosion du pouvoir maternel. Les mères ont quitté leur petit monde familial organisé autour des membres de la famille et de rencontres quotidiennes personnalisées pour se retrouver seules dans leurs nouvelles maisons éloignées de leur ancien réseau de connaissances, où les voisins sont des étrangers venus de tous les horizons d'East End. En tant que sociologue urbain, je trouve qu'il est important de rappeler que tout changement spatial s'accompagne de changement social¹⁰.

Toute opération de restructuration d'un quartier ou de démolition-reconstruction d'une barre ou d'une tour affecte, d'une manière ou d'une autre, les formes de vie sociale, l'organisation des réseaux sociaux, les modes de vie familiaux, ainsi que les manières de se définir, de penser le monde et de regarder l'autre. La recherche menée dans le cadre du Laboratoire d'idées et d'actions du Mouvement ATD Quart Monde nous rappelle combien avoir un chez-soi avec tout ce que cela comporte (clé, boîte aux lettres, espace à soi, ouvertures sur l'extérieur...) est nécessaire au bien-être physique et moral de chacun. Mais surtout ce qui compte certainement plus encore – et à plus forte raison à l'endroit des personnes connaissant la grande pauvreté –, c'est de pouvoir disposer de ce chez-soi au long cours, de manière pérenne...

6. Dear M. et Scott A. (dir.), *Urbanization and Urban Planning in Capitalist Society*, New York, Methen, 1981.

7. Cattacin S., « Why not ghettos? The governance of migration in the splintering city », *International migration and ethnic relations*, Rapport 06/2, Malmö University, IMER, 2006.

8. Grafmeyer Y. et Joseph I. (dir.), *L'École de Chicago*, Paris, Flammarion, 2004.

9. Paris, PUF, 1957 [2010].

10. Stébé J.-M. et Marchal H., *Traité sur la ville*, Paris, PUF, 2009.



PREMIÈRE PARTIE

LE DROIT D'HABITER LA TERRE

Delphine Mion
et Huguette
Boissonnat-Pelsy
avec le concours
d'Olivier Gerhard



**ATD QUART MONDE :
70 ANS DE RÉFLEXION
ET D'ACTION SUR LES
CONDITIONS D'HABITABILITÉ**



Le mal-logement : aux racines du Mouvement

Le Mouvement ATD est né dans un bidonville. Il est né de la révolte d'un homme qui, ayant connu la grande pauvreté pendant toute son enfance, est venu de nouveau habiter au milieu d'une sombre misère et s'est indigné qu'elle puisse encore frapper le destin de trop de familles. Un homme qui n'agit pas au nom d'une solidarité choisie mais bien d'une vulnérabilité partagée qui mène à la fraternité.

Joseph Wresinski est né dans une famille migrante pauvre venue s'installer en France à l'aube de la Première Guerre mondiale. Sa mère est espagnole et son père polonais, originaire de Poznan occupée par l'Allemagne au moment de l'émigration. Lorsque la Première Guerre mondiale éclate, du fait de son passeport allemand, la famille du père de Joseph est internée à Angers. C'est là que naît sans doute Joseph Wresinski en 1917. Son enfance sera marquée par son expérience de la honte et des humiliations liées à la misère, elle imprégnera toute sa réflexion et son action. Après la guerre, la famille déménage dans une ancienne forge d'Angers où elle vit dans des conditions extrêmement précaires :

« Il faisait presque toujours froid chez nous. L'ancienne forge que nous habitons était pleine de courants d'air. L'air s'infiltrait par-dessus les portes, à travers les cloisons. L'une des cloisons était faite de caisses recouvertes de papier d'emballage. Lorsque le papier craquait, l'air nous fouettait¹¹. »

Il connaît la faim :

« Chemins de la honte, il y en avait d'autres, toujours liés au besoin harcelant de nourriture. Je me vois, petit garçon, rapporter chez l'épicière la bouteille d'huile de noix que j'avais fait remplir pour cinquante centimes. Si elle n'était pas pleine jusqu'à ras bord du bouchon, maman me renvoyait faire rajouter quelques gouttes : combat perpétuel et humiliant des pauvres gens pour manger à leur faim¹². »

Dans ces temps d'entre-deux-guerres, son père ingénieur-mécanicien éprouve de nombreuses difficultés pour trouver un emploi mais s'obstine. Pour nourrir sa famille, il accepte des emplois précaires de plus en plus loin du foyer, jusqu'en Pologne où il reste finalement, abandonnant sa famille. Sa mère institutrice ne trouve que des emplois de ménage et vit dans la peur de ses « bienfaiteurs » qui pensent devoir diriger sa vie au nom de la bienfaisance, qui l'obligent à vendre le piano dont elle avait hérité et sur lequel elle espérait voir un jour jouer ses enfants. Quand on est pauvre on ne joue pas du piano ! Elle lutte contre les injonctions à placer ses enfants chez les Orphelins d'Auteuil. « *Mes enfants ne sont pas des orphelins !* » clame-t-elle, et elle fait travailler Joseph et ses frères avant et après l'école pour assurer l'indépendance de la famille. Wresinski savait, l'ayant vécu, ce qu'un homme humilié porte au fond du cœur, ce qu'une femme désespérée espère encore, pourquoi certains enfants n'ont plus que de la violence, de la colère et leurs larmes à donner au monde. Pour avoir vécu lui-même la grande pauvreté, il avait appris ce qu'aucune université n'enseigne : que les plus pauvres, partout dans le monde, n'attendent pas la charité publique, mais qu'on les écoute enfin, dans une égale humanité.

C'est aussi la fierté de sa mère qui va l'arracher à la pauvreté : « *Relève la tête mon fils, relève la tête¹³*. » Elle l'inscrit contre l'avis de son instituteur au certificat d'études qu'il obtient en candidat libre, puis arrache pour lui une place d'apprenti en pâtisserie. Le futur artisan entre à 17 ans à la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) dans laquelle il reste jusqu'en 1936 lorsqu'il part au séminaire.

11. Anouil G., *Les pauvres sont l'Église*, Paris, Éditions du Centurion, 1983, p. 11-15.

12. *Ibid.*

13. *Ibid.*

Devenu prêtre, il découvre le camp du Château-de-France à Noisy-le-Grand, l'un des sites d'hébergement d'urgence construits à la suite de l'appel de l'abbé Pierre en 1954. Ces « cités de transit » avaient été bâties pour sortir de la rue et du froid de l'hiver des milliers de personnes privées de logement en ces temps d'après-guerre. Un provisoire qui dure depuis déjà longtemps lorsque Wresinski y arrive en 1956. Deux cent cinquante-deux familles y vivent, dans une situation de précarité et d'isolement extrêmes. « *Les familles que j'ai rencontrées là-bas m'ont fait penser à la pauvreté de ma mère. Les enfants auraient pu être mes frères, ma sœur ou moi, quarante ans plus tôt*¹⁴. »

Sur le modèle des prêtres-ouvriers qui vivaient et travaillaient dans les mêmes conditions que ceux qu'on appelait le prolétariat¹⁵, il demande à s'installer dans le camp pour partager la vie de ces familles : « *J'avais connu la pauvreté quand j'étais curé de campagne. [...] Mais tout cela est un dépouillement superficiel. Autour de moi, il y avait toujours des gens pour me dépanner. À Noisy, le dépouillement était authentique, parce que toutes les familles vivant-là étaient également démunies. Je n'avais pas de recours. Cela m'a rendu profondément solidaire de la population*¹⁶. » Il commence donc par dénoncer les conditions matérielles extrêmes mettant à mal les personnes dans leurs besoins les plus évidents : absence d'eau et d'électricité, froid, exigüité. « *Ce n'était même pas du provisoire, c'était une sorte de campement : deux cent cinquante "igloos", c'est-à-dire de petits hangars en fibrociment, au sol battu et sans électricité, ni eau. Les familles devaient y séjourner quelques semaines, en attendant la construction d'une cité provisoire*¹⁷. »

Mais il souligne surtout la violence faite aux habitants de ce bidonville : on leur nie même le fait d'être considérés comme des personnes à part entière. Les vingt-sept associations et institutions sur place donnent le sentiment au père Joseph qu'elles instrumentalisent les familles, sans vraiment lutter pour les sortir de là : « *Une en particulier photographiait les enfants, en demandant aux parents de ne pas les laver et de ne pas les vêtir proprement. Elle voulait les montrer, l'air pitoyable, les images devant justifier son action auprès des donateurs*¹⁸. » Il prend donc le parti de toutes les chasser du camp et d'accompagner les familles pour qu'elles puissent relever la tête. Il crée avec elles un jardin d'enfants, une bibliothèque, une chapelle, un atelier pour les jeunes et les adultes, une laverie et un salon d'esthétique pour les femmes. « *Ce n'est pas tellement de nourriture, de vêtements qu'avaient besoin tous ces gens, mais de dignité, de ne plus dépendre du bon vouloir des autres*¹⁹. »

Wresinski s'indigne également du mépris doublé d'un abandon psychologique et moral que subissent les familles de la part du reste de la société. Dans une logique hyper individualiste²⁰, on les tient en effet pour responsables de la situation dans laquelle elles sont. « *En somme, tout le monde accusait les familles des manques qui leur étaient infligés : manque de sens de la communauté, manque d'ordre, d'harmonie, de propreté. Si elles vivaient dans la boue, sous un toit en demi-lune, sur un sol battu, c'était de leur faute, elles se plaisaient ainsi et le voulaient bien*²¹. » Il continuera à se battre toute sa vie contre ce mythe du « mauvais pauvre ». Pour lui, la misère est un cercle vicieux qui exclut et enferme. C'est un monde à part trop en décalage pour qu'on puisse le comprendre sans l'avoir vécu et qui décale trop pour que l'intégration ne soit pas extrêmement difficile.

Il voit dans ces familles une classe sociale, le sous-prolétariat (reprenant Marx et Engels), puis un peuple en marge, le Quart Monde. Ces derniers termes font référence au quatrième ordre de la Révolution française²². Il se promet de donner à ces personnes une représentation politique : « *J'ai été hanté par l'idée que jamais ces familles ne sortiraient de la misère aussi longtemps qu'elles ne seraient pas accueillies dans leur ensemble, en tant que peuple, là où débattaient les autres hommes. Je me suis promis que si je restais, je ferais en sorte que ces familles puissent gravir les marches du Vatican, de l'Élysée, de l'ONU*²³... »

14. *Ibid.*

15. Robert Castel rappelle qu'il y a une homologie de position dans la structure sociale, depuis le vagabond dans la société d'Ancien Régime au prolétaire des sociétés industrielles et au précaire de la société libérale contemporaine (Castel, 2009).

16. Anouil G., *op. cit.*

17. *Ibid.*, p. 133-147.

18. *Ibid.*

19. *Ibid.*

20. Qui ne tient pas compte des déterminations sociales dans les conditions d'existence. Cette idéologie a conduit à un courant que l'on a appelé *victim blaming* (Crawford, 1977).

21. Anouil G., *op. cit.*

22. À l'époque, une partie de la population est trop pauvre pour payer des impôts et ne fait donc pas partie des trois ordres (noblesse, clergé et tiers état). Louis-Pierre Dufourny de Villiers rédigea les *Cabiers du Quatrième Ordre* pour tenter de les faire représenter aux états généraux de 1789. Voir L.-P. Dufourny de Villiers, *Cabiers du Quatrième ordre*, 2021, introduits et commentés par Michèle Grenot, Éditions Quart Monde.

23. Anouil G., *op. cit.*

La naissance du Mouvement

Dès 1956, des femmes et des hommes de divers horizons se rassemblent autour de Joseph Wresinski pour lutter au côté des familles de Noisy, décidées à ne plus tolérer ce scandale. L'association Aide à Toute Détresse naît donc en 1957. Il s'agit de résorber le bidonville, mais sans disperser les familles qui ont désormais des repères et restent très vulnérables au changement : « *Nous n'imaginons pas qu'en déplaçant une famille aussi démunie, nous déchirons son tissu social déjà infiniment fragile et d'autant plus précieux qu'il est mince. Nous risquons aussi de déchirer le tissu familial*²⁴. » Les négociations sont donc difficiles avec les pouvoirs publics : « *Certaines autorités publiques me proposèrent des logements et subventions, en province. Les familles auraient le droit à un habitat décent, à condition d'accepter d'être éloignées dans quelque campagne isolée. Aux familles refusant cette déportation et se cramponnant à une porte de Paris, la construction d'une cité fut systématiquement refusée, huit ans durant*²⁵. » En 1967, les familles écriront au président de la République à tour de rôle pendant trois mois pour qu'une proposition globale de relogement soit faite.

Le Mouvement s'étend peu à peu à d'autres cités d'urgence. On peut citer notamment la Campa, réputé le pire bidonville de région parisienne, occupé par des familles gitanes et migrantes. Pour permettre la construction d'une nouvelle cité HLM, la Cité Floréal, sur une parcelle de terrain qu'elle avait acquise sur la commune de Saint-Denis, la Caisse des dépôts et consignations avait fait déguerpir les habitants qui y avaient aménagé un habitat de fortune. Ils avaient été envoyés sur un champ de betteraves, qui se trouvait à 500 mètres de l'autre côté de la route²⁶, sur la commune de La Courneuve. Le campement n'apparaît même pas sur la liste des bidonvilles à résorber en priorité. En janvier 1966, les familles se mobilisent avec le Club science et service d'ATD et mettent des pancartes sur le bord de l'avenue énonçant les conditions dans lesquelles vivaient là 3 000 personnes (inondation, boue, maladies...). Pancartes que la police arrache systématiquement la nuit ! Les Grands Chênes à Versailles est une autre cité de transit qui a fait l'objet d'un combat d'ATD, ainsi que le quartier de Moulins à Lille, la cité Bassens à Marseille ou encore le bidonville Maroc à Reims, et d'autres encore.

En parallèle, le Mouvement ATD agit sur le plan national. En 1961, un colloque est organisé à l'Unesco sur le logement des familles « déshéritées » avec des experts venus de huit pays en Europe et en Amérique. Un deuxième colloque sera organisé en 1964. À partir de 1965, ATD participe en tant qu'expert à divers groupes de travail interministériels ayant trait au relogement. En 1968, un manifeste est rédigé et diffusé en s'appuyant sur des cahiers de doléance des bidonvilles. Joseph souligne aussi que le vocabulaire utilisé par les pouvoirs publics de l'époque pour reloger les personnes peut être vécu comme violent par les plus pauvres, exprimant leur disqualification et un rejet par la société. Dans les réunions ministérielles de l'époque, on parle du « nombre idéal de familles a-sociales à disperser en tissu semi-urbain », du « seuil de tolérance des grands ensembles pour les foyers dits lourds », ou encore de « dispersion », « dissémination ». « *En vérité, les autorités publiques recherchaient, comme toujours, la balkanisation, l'émiettement d'une population dérangeante*²⁷ », s'indigne-t-il. Finalement, en 1970, le Premier ministre, M. Chaban-Delmas, s'engage publiquement à la résorption des bidonvilles dans un délai de deux ans.

C'est seulement en 1971 que la dernière baraque de Noisy disparaît, quinze ans après l'arrivée du Père Wresinski dans le camp. À la Campa, la résorption aura lieu dans des conditions déplorables, avec destruction des abris sans demander aux familles leur avis et un resserrement sur un espace plus restreint des roulottes des plus démunis qui ne seront pas relogés. Aux Grands Chênes, toutes les familles sont relogées en 1972 après la formation d'une commission habitants-responsables mais elles subissent le rejet des

24. *Ibid.*, p. 73.

25. *Ibid.*, p. 98.

26. Aujourd'hui la RN 301, baptisée à cet endroit avenue Roger-Salengro.

27. Anouil G., *op. cit.*, p. 133-147.

autres locataires dans les HLM, sont menacées d'expulsion et de placement d'enfants et se retrouvent refoulées dans de vieux taudis, ce qui a pour conséquence la formation de nouveaux ghettos. À propos des familles relogées qui finissent par retomber dans la misère, Joseph a écrit :

« Pour celui qui est étranger au milieu, tout cela est incompréhensible : cette famille n'avait-elle pas déjà beaucoup bougé et erré auparavant ? C'est exact, elle avait erré de meublé en cave, de la cave au grenier, de la roulotte à la tente, du taudis à la mesure. Mais en tous ces déplacements (il est difficile de s'en rendre compte), elle n'avait jamais quitté son milieu. C'était son milieu même qui lui fournissait les adresses, les moyens d'aller d'un endroit à l'autre. En intervenant de l'extérieur, on l'a coupée de son monde, la transplantant dans un autre où les relations se fondent sur un autre contrat²⁸. »

Le changement d'environnement est vécu comme un déracinement, source de nouvelles difficultés : *« Le loyer à payer, l'environnement nouveau dont les yeux seraient fixés sur elle, les affrontements inévitables avec le concierge, la perte de quelques amitiés anciennes, la rupture des canaux d'assistance²⁹. »*

Misère et errance

Pour Wresinski, la compréhension du peuple du Quart Monde est indissociable de la restitution de son histoire. Cette histoire de violence séculaire dont on n'a que peu de traces, le Quart Monde en porte encore le poids aujourd'hui et doit se la réapproprier. C'est pourquoi le Mouvement se penche dès ses débuts sur l'histoire de « l'habiter des plus pauvres » pour faire le constat d'une population mouvante et difficilement saisissable : *« Nous savons que la misère a pris beaucoup de visages. Elle était parfois errante, déracinée, vagabonde, parfois agglutinée au hasard des routes. Tantôt, elle s'étalait affamée et silencieuse à travers les campagnes, tantôt, enfin, elle s'entassait dans des quartiers grouillants, bruyants et malsains des villes³⁰. »*

« La migration intérieure fait partie de la destinée des plus démunis³¹ », écrit-il, cela depuis des siècles. Il semblerait que le peuple du Quart Monde soit privé du libre choix de domicile, condamné à l'errance. Dès le début du Moyen Âge, les plus pauvres sont relégués dans les faubourgs, agglomérés à la forteresse et au bourg médiéval. Aux XIII^e et XIV^e siècles, l'essor d'une bourgeoisie et son enrichissement met en difficulté les seigneurs. Cet appauvrissement se reporte sur la paysannerie qui déserte les champs et se réunit en bandes errantes ou se révolte (les Jacqueries). Le phénomène s'accroît avec la dissolution des liens féodaux au cours des XIV^e et XV^e siècles. Ainsi, on estime que Paris compte 30 000 mendiants pour 100 000 habitants au XVI^e siècle. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les maisons de correction permettent d'enfermer les « mauvais pauvres ».

À la fin du XVIII^e siècle, les révolutions industrielle et politique paraissent permettre de redistribuer les cartes. La Révolution de 1789 demande l'abolition de l'enfermement des pauvres et affirme « le droit au peuple d'être mis en possession de logements sains et commodes ». Cependant, la naissance du salariat entraîne une nécessaire mobilité : l'exode rural prend son essor, ainsi que les migrations de ville en ville en quête de travail et l'alternance de périodes de chômage et de pleine activité. Les logements précaires sont donc monnaie courante : *« L'homme retourne à sa tanière, mais elle est maintenant empestée [...] il ne l'habite plus que d'une façon précaire, comme une puissance étrangère qui peut se dérober à lui, dont il peut chaque jour être expulsé s'il ne paie pas. Cette maison de mort, il faut qu'il la paie³² »,* écrit Marx dans *Le Capital*. L'auteur identifie une « population stagnante », enfermée dans « l'enfer du paupérisme » qui se différencie des

28. *Ibid.*, p. 73.

29. *Ibid.*

30. *Ibid.*, p. 93-94.

31. *Ibid.*, p. 108.

32. Citation extraite et traduite de *Manuscrits de 1844*, Karl Marx, in *Le Droit d'habiter la Terre, Igloo Quart Monde*, Éditions Science et service, 3^e et 4^e trimestres 1976, 91/92, p. 31.

autres classes laborieuses en cela. En parallèle, l'aménagement spatial des villes entraîne une ségrégation entre beaux quartiers et bas quartiers, et chasse les pauvres dans les faubourgs ou dans les taudis que peuvent être les caves et les appentis d'arrière-cour :

« *Mal vêtus, logés dans des trous, sous les combles, dans les décombres, nous vivons avec les hiboux, et les larrons, amis des ombres*³³. »

En s'amplifiant tout au long du XIX^e, le courant hygiéniste va donner naissance en 1889 à l'institution des Habitations à Bon Marché (HBM), animée par des penseurs et hommes politiques libéraux, pour permettre l'accès au logement des familles pauvres. L'État est amené à renforcer son rôle dans ce secteur dans les années qui suivent. La loi Siegfried inaugure en 1894 le logement social en France, c'est-à-dire le financement par l'État d'un type d'habitat quasiment exclusivement destiné à la location. Dès les débuts des HBM, se pose le problème de la mise à l'écart des plus pauvres dans des logements leur étant dévolus. Lors de l'examen de la loi en 1892, on n'hésite pas à parler de « parcage des ouvriers ».

Dès 1928, la loi Loucheur tient compte de la crise économique qui touche aussi les classes moyennes dans l'entre-deux-guerres, et ouvre la clientèle des HBM en créant deux nouvelles catégories de logement : les HBM à loyer moyen et les HBM améliorées. Après la Seconde Guerre mondiale, les HBM – devenus HLM (Habitations à Loyer Modéré) à la suite de la loi du 21 juillet 1950 – élargissent leur clientèle à cause du manque cruel de logement. La politique du logement social des années 1950 s'inscrit dans un contexte de sélection de priorités nationales, de concurrence, d'incitation et d'encadrement. Il s'agit de construire vite et en masse avec la nécessité d'un abaissement des coûts de construction. L'État se concentre sur « l'aide à la pierre » plutôt que sur « l'aide à la personne », définit des Zones à urbaniser en priorité (ZUP) où sera implantée une forte majorité de logements sociaux. Pourtant, le redémarrage est lent. En 1958, alors qu'on évalue le déficit de logements à encore 3,9 millions en France, l'Allemagne a construit quatre fois plus et l'Angleterre plus de deux fois plus. De 1958 à 1964, seulement un tiers des nouveaux logements sont des HLM alors qu'il s'agit du seul type de logement accessible à 60 % des Français. Les logements HLM restent en outre inaccessibles à 11 % de la population du fait du montant des loyers. Il existe cependant une volonté politique de s'occuper des plus faibles, comme en témoigne cette déclaration du Conseil économique et social (CES) de 1956 : « *Le droit à un logement convenable qui réponde aux nécessités de la vie familiale et tienne compte des difficultés techniques, doit être considéré comme un droit fondamental de l'Homme*³⁴. » Mais en parallèle, les organismes HLM refusent d'accueillir les plus pauvres pour des questions d'équilibre financier.

Les familles précaires se réfugient donc dans le parc ancien dont les loyers sont bloqués par une loi de 1948 et qui se dégradent par manque d'entretien. Elles vont d'hôtel meublé en hôtel meublé, sous-louent des caves et des greniers. La rénovation urbaine et la résorption des taudis, entraînant l'augmentation des loyers, peut alors aller jusqu'à les pousser dans la rue et dans les bidonvilles aux confins des grandes villes. On voit apparaître les Immeubles Sociaux de Transition (IST) ou les cités de transit – comme celle dans laquelle est né le Mouvement ATD Quart Monde –, les foyers, pensés comme des antichambres du logement « normal », toutes formes d'habitats qui continuent à exclure les plus pauvres. Si la crise du logement pouvait être considérée comme une question de pénurie dans les années 1950, il semble qu'elle soit surtout une question de répartition à partir des années 1970, ce qui amène les enquêteurs de l'Insee à déclarer en 1973 : « *Aujourd'hui, à la relative équité devant la pénurie a succédé une inégalité des couches sociales devant l'accès au bon logement*³⁵. » La même enquête met en évidence que les catégories moyennes sont les plus représentées en HLM, qui n'accueillent que 5 % des 15 % des Français les plus pauvres. Alors que les familles qui réussissent à évoluer s'échappent du logement social, les plus vulnérables sont contraints d'y rester.

33. Pierre Dupont, *Chant des ouvriers*, 1846 in *Le Droit d'habiter la Terre*, op. cit., p. 33.

34. Citation extraite et traduite de *Manuscrits de 1844*, Karl Marx, in *Le Droit d'habiter la Terre*, op. cit.

35. *Ibid.*

La paupérisation qui accompagne la nouvelle conjoncture économique des années 1980 pousse les autorités publiques à essayer de réorienter la politique d'attribution du logement social pour les plus défavorisés. En 1990, la loi Besson proclame un droit au logement pour tous au titre d'un « devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation » et propose que l'attribution des logements sociaux fasse l'objet d'une large concertation au niveau local. La question se pose toutefois de savoir comment les bailleurs sociaux peuvent concilier leur mission d'accueil et leur équilibre financier. La loi d'orientation sur la ville de 1991 cherche à lutter contre la ghettoïsation, injonction à laquelle les organismes de logements sociaux répondent en diversifiant les modalités de financement du logement social (prêt locatif à usage social, prêt locatif aidé d'intégration, prêt locatif social et prêt locatif intermédiaire). La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) de 2000, le DALO (Droit au logement opposable) en 2007 et celle pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) en 2014 continueront dans ce sens en imposant un quota minimum de logements sociaux dans certaines communes, mais sont en réalité peu effectives sur le terrain. Aujourd'hui les HLM sont loin d'être du logement « pour pauvres » puisqu'elles constituent une part importante de l'habitat français en logeant plus de 10 millions de personnes. Si depuis une quarantaine d'années, la part de personnes pauvres y croît, ces habitations sont encore largement allouées aux classes moyennes, et surtout restent inaccessibles à un certain nombre de ménages à bas revenus. Dans un marché du logement en tension (2 millions de logements vacants pour 2,5 millions de foyers en recherche en France en 2010), les plus pauvres sont les premières victimes des problèmes de logement. Ils se retrouvent donc rassemblés dans des habitats précaires et des squats, ou dispersés vers des mixités supposées dans des restructurations urbaines, ou vers des habitats ruraux isolés de tout.

Joseph Wresinski résume ainsi le destin d'errance du Quart Monde tout au long de son histoire en le qualifiant de peuple « déplaçable », obligé de s'installer où il peut :

« Depuis une quinzaine d'années, les familles sont plus éloignées encore qu'avant, parquées dans des cités aux normes les plus réduites, là où elles sont entrevues et entendues le moins possible. Avant les rénovations urbaines, vous les trouviez dans les bas-quartiers, les meublés, les taudis, coincés entre une gare et un abattoir, entre un quai et un entrepôt. Après, vous êtes certains de les rencontrer sur un terrain exigü, entre un canal et une autoroute, entre une usine et un dépôt d'ordures, au-delà d'un cimetière, en bordure d'un chemin de fer. Les familles y séjournent à des titres divers, souvent provisoires, et leurs contrats de location contiennent des clauses inhabituelles. C'est une autre spécificité à retenir³⁶. »

Villes, banlieues et pauvreté aujourd'hui

L'histoire de « l'habiter du Quart Monde » est intimement liée à l'urbanisation et aux évolutions de la ville. Aujourd'hui, l'urbanisation de la planète s'accompagne d'une croissance relative de la pauvreté en milieu urbain, même si cela ne doit pas nous faire oublier la pauvreté cachée dans les campagnes qui se désertifient. Wresinski écrivait en 1983 :

« Nous avons parlé du brassage, de la dispersion, des regroupements des familles dans des cités à part, opérés aujourd'hui. Ces relogements d'office sont le prix payé par elles, pour l'aménagement des villes au profit des autres. Avant, elles payaient la détérioration des quartiers, se faisant refouler vers les taudis, les caves et les greniers les plus infects. Mais ce prix de l'urbanisation, bonne ou mauvaise, les plus pauvres le payent depuis toujours. Ils ont fait les frais de la

³⁶. Anouil G., *op. cit.*, p. 133-147.

montée, de l'embourgeoisement, de l'expansion des villes, depuis le Moyen Âge et même avant. Il y eut l'époque où il leur était enjoint de quitter la ville avant la tombée de la nuit et la fermeture des portes. Il y eut les siècles de l'enfermement dans les asiles, les hospices, les "maisons de travail", les "maisons des pauvres". Il y eut les rues des Franc-Bourgeois ou de la Truanderie à Paris, les cours des miracles et autres quartiers réservés. C'étaient des manières de nettoyer les rues, où les femmes vertueuses se rendaient au marché ou aux vêpres ; autant de façons d'écarter les mendiants, les estropiés, les voleurs, les gens sales³⁷. »

Encore aujourd'hui, la croissance plus ou moins contrôlée des villes ainsi que leur insertion dans la mondialisation ne bénéficient pas à tous de la même façon et l'exclusion des plus pauvres continue.

Alors qu'elle était organisée autour des métiers à l'ère industrielle, la ville semble désormais se fragmenter autour d'espaces socio-économiques au point de menacer le « vivre ensemble ». La naissance de la ville mondialisée contemporaine aurait pu faire croire à un effacement des frontières. Pourtant, si une certaine couche sociale de la population urbaine est effectivement « cosmopolitisée » et se déplace facilement partout dans le monde, la grande majorité des citadins est limitée dans ses déplacements pour des raisons économiques ou politiques. Ces inégalités sociales dans la ville se manifestent par une tendance à la fragmentation de la ville par le haut et par le bas. Si l'agrégation sociale des classes supérieures dans un entre-soi sélectif et protecteur est choisie, la relégation des populations défavorisées dans certains types d'espace est au contraire un entre soi contraint. Cette fragmentation par les marges développée par Marchal et Stébé (2011) ne doit toutefois pas être comprise comme la création d'une mosaïque aux frontières imperméables mais plutôt un continuum complexe entre des espaces types.

Lieu de naissance du Mouvement ATD Quart Monde, le bidonville est encore malheureusement présent dans le paysage urbain aujourd'hui. Si les pays du Sud sont plus largement touchés par le phénomène, les pays du Nord n'en sont pas exempts. L'Agence française de développement (AFD) distingue deux types de dynamiques de formation des bidonvilles : dégradation de l'habitat formel ou création d'habitat illégal de bric et de broc. Dans le deuxième cas, « *on habite d'abord, on construit ensuite, on aménage enfin*³⁸ », écrit le sociologue Julien Damon. Le mot « bidonville » est défini dans le dictionnaire du Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL) comme un « ensemble hétéroclite d'habitations de fortune construites à la périphérie de certaines grandes villes dans des zones réputées impropres à l'urbanisation et où vit une population sans ressources, difficile à intégrer dans la vie sociale normale ». Son échelle peut varier de quelques tentes dans une ville jusqu'au méga-bidonville pouvant atteindre le million d'habitants et devenir un écosystème économique comme le bidonville de Dharavi en Inde. Mais quelle que soit sa taille, le bidonville est un drame humain dont les voies de résorption posent question. À Noisy-le Grand dans les années 1950 comme au Dharavi aujourd'hui, existent un tissu économique et social ainsi qu'une histoire collective et individuelle qu'on ne peut ignorer.

La gentrification et la transformation des espaces qui chassent des centres-villes les classes populaires et en grande pauvreté au profit de ceux que l'on appelle les yuppies puis les bobos est un autre des phénomènes contemporains d'exclusion des plus pauvres. La ville de Levallois-Perret en est un exemple. Son histoire industrielle automobile et de parfumerie, entre autres, en avait fait une ville ouvrière. La commune était organisée autour de « passages » construits sur la zone *non ædificandi* qui bordait sur 250 mètres les fortifications de Paris par Adolphe Thiers en 1841. Ce qui fut appelé la « zone », non constructible pour cause de servitude militaire, abritait toutefois les populations marginales et disposait donc d'une très mauvaise réputation. À partir des années 1970, l'effet conjoint de la destruction de ces « passages », du déclin de l'industrie et de la pression foncière de l'ère urbaine parisienne a commencé à métamorphoser le paysage social, économique et urbain

37. Anouil G., *op. cit.*, p. 93-94.

38. Damon J., « Bidonvilles du Nord, bidonvilles du Sud », in Bidonvilles, retour d'expériences, *Revue Quart Monde*, 2019, n° 249.

de Levallois. L'amélioration du parc immobilier allant de concert avec l'arrivée de cadres et professions intellectuelles supérieures à revenus plus élevés font augmenter les loyers, ce qui éloigne les plus pauvres de la ville.

Les populations précaires trouvent donc souvent refuge dans les banlieues plus éloignées, notamment dans les grands ensembles de logement social. Ces bâtiments, construits après-guerre par de grands architectes comme Le Corbusier, Beaudouin, Zehrffuss ou Labourdette et qui ressemblent parfois à un palmarès d'exploits (400 mètres de façade continue aux Hauts-du-Lièvre à Nancy ou 18 500 logements à Aulnay-Sevran), constituaient au départ pour nombre de ménages un idéal de logement, puisqu'ils disposaient du « tout confort » : WC intérieurs, chauffage central, eau courante, salle de bains, ascenseurs. Cependant, les nombreux inconvénients de ce type d'habitat ont surgi dès la fin des années 1960 : ils sont isolés du reste du tissu urbain, construits à la va-vite et avec des matériaux à faible coût, difficiles à s'approprier, disposant de peu de lieux de rencontre, etc. Alors que les ménages ayant pu évoluer économiquement en sont partis, les plus pauvres restent dans les « barres » qui continuent de se dégrader. Outre cette uniformisation socio-économique par le bas de ces bâtiments et quartiers, on observe une fragmentation spatiale au sein même de ces quartiers de grands ensembles. Ainsi à La Californie à Nancy, une « tour maudite » constitue à elle seule un micro-ghetto. Si elle abrite en effet des populations plus pauvres, ce n'est pas parce que le bâtiment est particulièrement en mauvais état. Par un mécanisme de renforcement, elle est devenue la tour de « la dernière chance avant la rue », entre autres parce qu'elle est désignée comme la « tour des paumés » par les autres habitants du quartier. Elle joue un rôle « d'utilité identitaire » puisqu'elle permet de se valoriser en permettant la comparaison avec plus défavorisé que soi. Cette tour est donc le témoin de cette relégation sociale dans laquelle les plus vulnérables forment une société à part, mais pas par libre choix.

Les mécanismes de ghettoïsation subie dans les grands ensembles sont renforcés par la surmédiation qui fait souvent oublier que les grands ensembles en particulier et le logement social de manière plus générale constituent un monde complexe et bien moins caricatural qu'on ne pourrait le penser. Ainsi, moins d'un quart du parc HLM se situe en Zone urbaine sensible (ZUS), une définition législative de 1996 pour désigner les quartiers prioritaires pour les politiques publiques. Près des trois quarts des logements sociaux se situe en petit ou moyen immeuble. Un sondage de 2011 montrait qu'une large majorité d'habitants HLM était satisfaite de sa situation. Il ne s'agit toutefois pas de nier des problèmes qui existent de fait.

Face au « malaise des banlieues », on pourrait penser qu'il serait judicieux de détruire les barres et les tours pour casser l'uniformité et développer une mixité urbaine tout en évitant les coûts importants liés à la réhabilitation des bâtiments. Ce fut la volonté politique de « démolition-reconstruction » de Jean-Louis Borloo en 2003 dans le Programme national de rénovation urbaine (PNRU). Pourtant, des voix s'élèvent pour dénoncer ces politiques, en mettant en avant le fait qu'elles ne permettent pas véritablement de s'attaquer aux causes de la pauvreté et des ségrégations à l'œuvre dans l'organisation de la société. On pourrait même y voir la volonté implicite de se débarrasser des populations difficiles et des foyers insolubles, sans trouver de solutions pour les personnes, d'autant plus que la règle « un logement construit pour un logement détruit » prévue par le PNRU n'a pas été respectée, en quantité mais aussi en termes de taille des logements. De plus, la destruction est parfois ressentie comme une forme de violence symbolique, comme la négation de la vie qui y a été vécue. Détruire les grands ensembles, c'est aussi détruire une part de l'histoire française, et c'est pourquoi la question de leur patrimonialisation se pose. La politique de démolition-reconstruction doit donc être interrogée dans son esprit et ses objectifs, d'autant plus qu'un Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) a été défini pour la décennie 2014-2024.

Depuis la fin du XIX^e siècle, le discours politique a également promu l'accès à la propriété, avec la promesse de l'accès à un pavillon pour chaque famille française d'Albin Chalandon, la « France de propriétaires » de Valéry Giscard d'Estaing et la responsabilisation des ménages de Nicolas Sarkozy. Toutefois, la propriété à tout prix porte d'abord le risque de surendettement des ménages, particulièrement bien illustré par la crise des *subprimes* aux États-Unis en 2008. De plus, pour les revenus modestes, l'entretien du logement acquis ne peut pas forcément être assuré, entraînant une dégradation du parc. Les logements à prix abordables étant souvent éloignés du centre-ville, l'accès aux services et au travail entraîne des dépenses supplémentaires en termes de temps et d'argent pour des ménages déjà fragiles. L'accession à la propriété d'un logement social implique un bouleversement du modèle économique des bailleurs.

On pourrait également, pour penser les problèmes de fragmentation/segmentation, s'appuyer sur les idéaux de mixité sociale en pensant qu'elle entraîne forcément l'harmonie. Pourtant, la diversité n'implique pas l'annihilation des frontières, et il ne faut pas oublier que toute identité se construit dans l'analogie, l'identification et la différence, et que les fragmentations peuvent avoir quelque chose de structurant.

« L'habiter » va donc bien au-delà du logement bâti et pose de nombreuses questions. Hervé Marchal et Jean-Marc Stébé définissent la ville comme « *un point d'articulation spécifique entre un espace symbolique, densifié, administré, différencié et limité dans son étendue et une population agrégée, plurielle et spécialisée*³⁹ ». Au-delà du bâti, espace objectif et matériel, la ville ou l'espace de manière plus générale est en effet un espace subjectif, représenté et vécu. L'espace « *reçoit l'empreinte de la société tout autant que l'inverse*⁴⁰ ». Pour de Lauwe, si l'habitat est le fait des bâtisseurs et des décisions politiques, « *l'habiter est un fait anthropologique. L'habitation, la demeure, le fait de se fixer au sol (ou de se détacher), le fait de s'enraciner (ou de se déraciner), le fait de vivre ici ou là (et par conséquent de partir, d'aller ailleurs), ces faits et cet ensemble de faits est inhérent à l'être humain. Ils constituent un ensemble à la fois cohérent et pénétré de contradictions, de conflits virtuels ou actuels.*⁴¹ » Cette dimension conceptuelle de l'espace d'habitation doit absolument être prise en compte dans les politiques d'urbanisme et de logement de manière plus générale.

L'histoire de « l'habiter des plus pauvres » qui s'écrit encore aujourd'hui en est un témoignage et un révélateur précieux.

Le combat du Mouvement ATD Quart Monde pour le droit à habiter

La lutte pour le « droit à habiter » des plus pauvres est d'autant plus difficile que la misère prend des formes multiples et que, chassée de partout, elle devient invisible. Comme l'écrit Wresinski :

« Nous n'avons jamais eu les moyens d'établir le plan de la France des plus pauvres. Il s'agirait par ailleurs d'un plan mouvant. Je vous ai parlé de la façon dont ces familles sont expulsées, déplacées, selon les convenances des autres : selon les désirs et les besoins des cités voisines, de la municipalité, des entreprises à implanter. J'ai vu les habitants d'un bidonville relogés ou, simplement, mis en fuite pour les besoins d'un parc, d'un espace vert. Nous pouvons le dire pour la plupart des pays du monde : les plus pauvres sont toujours acculés à quitter l'endroit où ils se trouvent. À coups de pierre, de brique ou de bulldozer, l'histoire est toujours la même⁴². »

39. Marchal H. et Stébé J.-M., *Les Grandes Questions de la ville et de l'urbain*, Paris, PUF, 2011.

40. *Ibid.*

41. *Ibid.*

42. Anouil G., *op. cit.*, p. 133-147.

Dans la lutte contre le mal-logement, le Mouvement ne s'est pas limité au combat à Noisy-le-Grand et dans d'autres cités d'urgence. Joseph Wresinski a tenu sa promesse de porter la voix des plus pauvres au niveau politique. Invité à siéger au Conseil économique et social (CES), il participera à la rédaction du rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » en 1987. La misère y est reconnue comme une violation des droits de l'Homme, le droit de tous à l'habitat y est affirmé et doit être accompagné d'une attention particulière à porter au public prioritaire. Les problèmes d'accès au logement y sont dénoncés, notamment les conditions d'accès trop restrictives au logement social qui en excluent ceux qui en auraient le plus besoin.

Ce rapport sera concrétisé un peu plus dans la loi d'orientation et de lutte contre les exclusions de 1998 en en faisant « *un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation* » prônant « *un changement d'approche et d'échelle dans la mise en œuvre des politiques publiques* » pour garantir l'accès aux droits de tous, dont le droit au logement.

Cette loi a constitué une base pour le travail sur le Droit au logement opposable porté par ATD Quart Monde puis pour sa mise en place en 2007. Le DALO permet aux personnes mal logées d'être reconnues prioritaires afin de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne. Pour être reconnu DALO, il faut déposer un dossier devant une commission de médiation avec une possibilité de recours à un juge administratif s'il y a refus. L'État n'a plus seulement obligation de moyens mais aussi de résultats. Pourtant, il y a eu dès les débuts des dérives autour des dossiers, des personnes ont été dissuadées d'en déposer ou des dossiers n'ont pas été acceptés pour « ne pas créer de faux espoirs » ; ainsi, en 2012, encore 2/5 des bénéficiaires potentiels n'étaient pas relogés⁴³.

C'est à la suite d'une université populaire Quart Monde⁴⁴ que la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) émet un avis en 2016, intitulé « Logement : un droit pour tous ? ». En France, 2 % du PIB est consacré aux politiques de logement, mais les résultats ne sont toujours pas à la hauteur des attentes. La pénurie de logements en France engendre 3,8 millions de mal-logés et 12,1 millions de ménages sont affectés à des degrés divers par la crise du logement d'après le rapport de la fondation Abbé-Pierre (2012). Le rapport réaffirme que le logement est un droit fondamental puisque « *l'accès au logement constitue un prérequis à l'exercice de nombreux droits de l'Homme inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et ses deux protocoles additionnels tels que le respect de la vie privée et familiale, l'accès au travail, à l'éducation, et à la santé. À ce titre, le logement ne peut pas être considéré comme un bien marchand comme les autres* ». Il met aussi en exergue un « *droit à la liberté de choix de son mode d'habitat et d'un droit à la ville, permettant d'échapper à l'assignation à résidence des plus démunis dans les territoires déclassés*. » La commission affirme la nécessité que la politique du logement devienne une priorité de l'action publique française dans une démarche de mise en cohérence des actions et en considérant les dépenses publiques de logement comme un investissement permettant de réduire les coûts économiques et sociaux dans un certain nombre d'autres domaines, dont celui de la santé.

Aujourd'hui encore, le Mouvement ATD Quart Monde continue de se battre pour assurer l'accès au logement à tous, en demandant de construire plus et moins cher, notamment dans les zones tendues, et en portant l'idée d'une réforme radicale des loyers en logement social, en fixant la quittance à partir des revenus, en calculant un reste à vivre, sans aide. Mais plus qu'un droit au logement, le Mouvement porte un droit « d'habiter » : « *Au-delà des besoins, l'Homme a des désirs. Au-delà de la nécessité du logement, l'Homme veut habiter*⁴⁵. »

43. « Le droit au logement opposable à l'épreuve des faits », rapport d'information n° 621 (2011-2012), 27 juin 2012. Rédigé par Claude Dilain et Gérard Roche au nom de la Commission pour le contrôle de l'application des lois.

44. Les Universités populaires Quart Monde sont des lieux de dialogue et de formation entre personnes en grande pauvreté et des personnes qui veulent s'engager à leurs côtés. Elles ont été créées en 1972 par Joseph Wresinski pour permettre une élaboration de la parole des plus pauvres afin d'édifier une société qui ne laisse personne de côté.

45. *Le Droit d'habiter la Terre, op. cit.*

DEUXIÈME PARTIE

LA CONTRIBUTION DU LABORATOIRE D'IDÉES SANTÉ
ATD QUART MONDE

Caroline Desprès,
Delphine Mion,
Huguette
Boissonnat-Pelsy

I. INTRODUCTION

AUX TRAVAUX DU LABORATOIRE

« Habiter ? Un toit, un quartier ? Qu'est-ce qu'on en attend ? Comment serait dans l'idéal votre chez vous ? Comment serait l'intérieur ? L'extérieur ? Et ce qu'il y a autour ? Qu'est-ce que le logement permet ou devrait permettre ? » Telles sont les questions qui ont structuré le travail du Laboratoire d'idées en cette fin d'année 2019.

Habiter un lieu, ce que nous appellerons « l'habiter » pour donner une dimension plus globale que « se loger », est intimement lié à une histoire personnelle, familiale, culturelle et sociale, qui modèle l'identité⁴⁶ de chacun et réciproquement en rend compte, en témoigne. Habiter, c'est investir son logement, qui est un lieu à la fois matériel, inscrit dans un espace concret, un bâti sur un territoire, et symbolique, parfois pensé comme une extension de soi⁴⁷, un lieu de production d'une identité. Clé de voûte de l'identité, l'histoire personnelle est donc un élément de compréhension de la manière dont l'individu investit son logement, ce qu'il en attend, ce qu'il permet ou ne permet pas.

Plus qu'un simple logement ou un abri, le lieu où l'on habite, le « chez-soi », constitue un espace privé. Il est tour à tour lieu d'épanouissement de la personnalité, de l'individualité, l'expression d'un mode de vie qui prend des formes démultipliées selon les agencements spatiaux et les aménagements mobiliers ; il est également un lieu d'investissements différenciés en fonction du genre (entre ménage et bricolage) afin de le rendre conforme à son image (Jarreau, 1985) et à son style de vie, commun au groupe d'appartenance ; parfois, il est aussi un lieu d'enfermement ou d'isolement (par exemple, au grand âge). À partir d'expériences de vie pourtant communes, les individus en tireront des vécus et des attentes qui leur sont propres. Chaque individu se construit à partir de ce qu'il a vécu mais aussi de ce qu'il fait de son vécu, dans sa singularité.

Chez les personnes connaissant ou ayant connu la grande pauvreté, des situations de vie extrêmes sous-tendent des attentes paradoxales quant à l'habiter, parfois même, des contradictions. Nous verrons que leurs expériences autour de l'expulsion et du délogement expliquent leurs modes d'habiter et leurs attentes.

Cette étude s'est construite autour d'un travail de groupe sur « l'habitabilité » d'un lieu pour les personnes qui vivent en grande précarité. Ceci a été réalisé au sein du Laboratoire d'idées et d'actions Santé du Mouvement ATD Quart Monde. Nous avons intitulé cette réflexion d'abord « Toit et moi » puis « Un toit, ma santé et moi ». Les travaux du groupe ont été réalisés en septembre 2019. S'appuyant sur une méthode d'entretien de groupe, ce Laboratoire a recueilli des normes et des valeurs, des expériences et des représentations, sans recherche de consensus, et en restituant leur diversité, il a permis d'élaborer collectivement des propositions. La dynamique de groupe a facilité l'expression ainsi que l'approfondissement de certains éléments grâce aux interactions entre les participants et la possibilité de débats contradictoires.

La préparation des journées et de l'animation est effectuée par une anthropologue, qui s'est assuré du respect de règles scientifiques et éthiques du travail du groupe : respect mutuel des participants, partage équitable de l'espace de parole, écoute mutuelle, confidentialité, contribution devant aller au-delà d'une simple présentation des expériences personnelles, validation des écrits issus des échanges. L'objectif était de laisser parler les personnes et d'approfondir par des relances, des reformulations qui respectent chacun dans ce qu'il est et dans ce qu'il dit. L'animateur ne doit ni imposer ses mots ni son rythme, ce type d'entretien nécessite donc du temps.

46. L'identité est une notion carrefour entre individu et sujet. « Elle condense une série de significations, entre les processus de construction de soi et les processus de reconnaissance, qui concernent les différents registres des relations humaines et des rapports sociaux » (De Gaulejac, V, *Les Sources de la honte*, Éditions Desclée de Brower, coll. « Sociologie clinique », 2009, p. 58).

47. Les anthropologues ont insisté sur le lien entre corps (biologique) et espace domestique. Dans certaines sociétés, il existe une continuité entre corps, société et cosmos (Benoist et Carthebras, 1993). Dans les sociétés contemporaines, il persiste une continuité symbolique (Fainzang, 2001, autour du médicament) entre corps et foyer.

Les échanges ont été enregistrés avec l'accord des participants puis décryptés et analysés. Des prises de notes et des supports ont été réalisés tout au long des échanges pour permettre de formuler et valider des préconisations conjointes de tous les participants.

Ce travail s'inscrit aussi dans une démarche anthropologique qui est une analyse ancrée dans la parole des personnes et leurs propres catégories de pensée et de langage. Il s'agit donc d'éviter de plaquer *a priori* des concepts de chercheur ou d'expert mais bien de travailler à partir des mots des participants. C'est aussi pour cela que nous donnerons de l'importance aux verbatims dans ce texte.

L'ensemble de la production des membres du groupe est, avec leur accord, anonymisée pour protéger leur engagement et leur parole. Cela permet de construire en confiance avec les animateurs en garantissant la confidentialité dans les rapports, les actions de valorisation et de capitalisation des résultats de cette étude. Nous nous sommes engagés à anonymiser des dessins produits pour que les participants puissent donner libre court à leurs projections et leurs rêves.

La méthode socio-anthropologique du Laboratoire d'idées et d'actions est utilisée depuis 1999 au sein du département santé d'ATD Quart Monde pour recueillir la parole des personnes en situation de précarité, leurs constats, leurs cheminements et leurs préconisations⁴⁸. L'utilisation de cette méthode auprès d'une population en grande pauvreté n'est pas aisée, tant il est difficile pour ces personnes de s'exprimer en groupe, d'élaborer à partir de leurs expériences de vulnérabilités. Cela demande du temps et le groupe sert d'étayage à chacun, permettant d'aller au-delà de la honte et de la peur d'être jugé, notamment parce qu'il permet de se retrouver dans ce que dit l'autre. Parfois, à l'inverse, c'est la différence de vécu qui fait émerger une parole. L'autre est un semblable, ayant partagé des expériences similaires. Des liens se sont établis au cours du temps au sein du Mouvement ATD Quart Monde. Des relations de confiance se sont plus particulièrement créées au sein du Laboratoire d'idées, grâce à la régularité des rencontres qui permet d'assurer la cohésion et la cohérence du groupe, et d'instaurer une confiance qui facilite l'expression de la parole.

Les résultats de ces travaux ont été restitués aux participants du réseau Wresinski.

Mais au-delà, différents cadres sont structurés au sein du Mouvement pour promouvoir et favoriser la prise de parole des plus pauvres, comme par exemple les Universités populaires⁴⁹ ou le Croisement des savoirs⁵⁰. Plusieurs participants ont été formés afin de représenter le Mouvement en différentes instances, notamment en s'appuyant sur un travail en binôme alliés⁵¹ et militants⁵². Pour autant, des événements de vie récurrents dans ces trajectoires de vie instables bouleversent la participation régulière des uns et des autres, et des drames dans leurs vies fragiles peuvent compromettre à tout moment leur participation. La qualité des données est également assurée par la diversité de leurs situations. Les entretiens de groupe sont intégralement enregistrés avec l'autorisation de chacun, retranscrits et constituent un matériau de base pour les analyses, les recherches et la prospective.

Le Laboratoire d'idées « Un toit, ma santé et moi » s'est tenu sur deux jours avec dix participants. Une courte présentation et les règles de fonctionnement ont été rappelées au début, comme à chaque nouvelle rencontre.

La première séquence de réflexion a porté sur le logement idéal et s'est appuyée sur la production par les participants d'un dessin représentant leur habitat idéal, duquel ont découlé des échanges à partir de ce support. Cette approche se décalait des méthodes habituelles structurées autour d'une méthode constats/analyse/préconisations. L'expérience d'animation montre que débiter par les constats orientent immédiatement vers les difficultés tandis que partir du logement idéal ouvre plus largement sur les attentes, tout en montrant en creux des vécus, des expériences.

Par la suite, la question de l'habiter a été abordée sous trois angles différents :

– Qu'est-ce que le logement permet, ne permet pas ou devrait permettre ?

48. Boissonnat-Pelsy H., Sibue-Decaigny C., « Accès aux soins des populations défavorisées : la relation soignant-soigné », *Laemec*, 2006/2 (tome 54), p. 18-30.

49. « Focus – L'Université populaire Quart Monde, Apprendre de ceux qui sont supposés ne rien savoir », Geneviève Defraigne Tardieu, in *Informations sociales* 2014/2 (n° 182), p. 63-66.

50. Groupe de recherche Quart Monde-Université, Quart Monde Partenaires, *Le Croisement des savoirs et des pratiques*, Éditions Quart Monde/Éditions de L'Atelier, 2008.

Ou encore : <https://www.atd-quartmonde.org/nos-actions/penser-agir-ensemble/croisement-des-savoirs/>

51. Allié : personne engagée dans le Mouvement ATD Quart Monde ; membre actif.

52. Militant : personne engagée dans le Mouvement ATD Quart Monde ; membre actif connaissant ou ayant connu la grande pauvreté.

-
- Qu'est-ce que ça veut dire « être bien chez soi » ?
 - Quels sont les liens entre logement et santé ?

À partir de l'analyse des échanges de ces journées, trois thèmes se sont dégagés.

Le premier est le constat de l'impossibilité d'habiter un lieu tant que la personne est traitée comme un être déplaçable en fonction des politiques urbanistiques ou sociales et des développements territoriaux. C'est le chapitre traitant du « Moi » de « Un toit, ma santé et moi »...

Le deuxième concerne la définition du « Toit » et aborde les éléments qui font qu'un « toit » devient un « chez-soi », c'est-à-dire un lieu investi, un lieu à soi, pour soi.

Enfin, le troisième interroge le volet « Santé » du titre du présent ouvrage et se penche sur ce qui est nécessaire pour qu'un logement évite de mettre la santé en danger et la protège.

II. « MOI, JE RESTE POUR EUX UN ÊTRE DÉPLAÇABLE ! »

Relogés, déplacés, expulsés... autant de qualificatifs entendus par chacun des participants depuis toujours ! Le nomadisme forcé⁵³ des plus pauvres a été mis en lumière et dénoncé par Joseph Wresinski dès les débuts du Mouvement ATD Quart Monde, il y a plus de soixante ans. Il n'a pas disparu et épouse même de nouvelles formes. Ceux qui vivent en situation de précarité, qui ont moins de marge de manœuvre et de ressources pour rebondir face aux changements imposés, en sont marqués profondément et durablement, freinés dans leur parcours de vie, dans leurs chances de construction ou de reconstruction après des accidents de la vie.

1. Déplacements forcés

Les familles vivent les déplacements forcés comme une violence dont le summum est l'expulsion, perçue comme un événement extrême qui détruit des pans de leur histoire. Des déménagements non choisis ou des habitats contraints, les participants en ont rencontré tant à l'âge adulte qu'au cours de leur enfance. En effet, ils participent à construire les situations de précarité (financière, professionnelle) et génèrent un mal-être qui va peser lourdement sur un couple et sur la vie familiale, pouvant mener jusqu'à l'éclatement de la famille.

Le relogement arbitraire, non choisi, constitue une violence symbolique majeure, parfois plus mal vécue que la vie dans un bidonville ou une favela (Pétonnet, 1979 ; Desprès, 2009). Les expulsions portent notamment le risque majeur de placement des enfants en famille d'accueil. « *Quand j'suis arrivée au foyer, avec ma fille la plus grande, la première chose qu'on m'a dit c'est : "On va placer votre fille". Moi, j'ai dit : "Vous ne me prenez personne, je resterai à la rue avec mes enfants".* »

Expulsion

« J'étais mariée depuis onze ans – je savais que j'allais être expulsée, j'étais en campagne, je savais pas qu'il existait des assistantes sociales – je parle de ça il y a... c'était en 1983. Une petite campagne donc, j'osais pas le dire à ma famille, mais ils ne m'auraient pas aidé pour autant. Donc on attendait, un jour passait comme un autre, l'huissier est arrivé. Et donc, là, c'était le pot aux roses. Là on perd tout ! On perd le logement, les meubles, les papiers, le chien... Obligés de placer le chien aussi. Bah on perd tout quoi, devant tout le monde qui regarde, que nos meubles étaient sur le trottoir, après ils ont été dans un garde-meuble, ben ça marque quoi ! »

L'expulsion est un élément récurrent dans la vie des participants du Laboratoire d'idées et plus généralement dans le parcours des personnes en grande pauvreté : elle contribue à la désaffiliation sociale⁵⁴ de ceux qui la subissent. Dans les récits d'expulsion, on retrouve les loyers impayés ou des dénonciations de comportements qui menaceraient la tranquillité ou la sécurité du voisinage.

Ces expulsions sont brutales, par l'acte en lui-même, par les conditions dans lesquelles elles sont réalisées et aussi parce que les personnes n'anticipent bien souvent pas ce

53. Le nomadisme est défini comme une « tendance à l'instabilité d'habitat et aux déplacements par nécessité de se procurer des moyens de subsistance » (CNRTL, rattaché au CNRS et à l'Altif). La même source donne une autre définition : « Obligation pour des personnes, ou pour des groupes, de déplacements répétés dus à une instabilité de l'emploi parfois en raison de la nature même de cet emploi, par exemple le travail sur chantier. » Dans ces définitions, est mis en avant « la nécessité » ou « l'obligation » qui renvoie à la précarité de situations de logement ou d'emploi. L'usage de « nomadisme forcé » permet de clarifier le concept par rapport à des populations qui en ont fait un mode de vie, par choix.

54. Le sociologue Robert Castel récuse l'usage trop courant de la notion d'exclusion à laquelle il préfère la désaffiliation comme « double processus de décrochage par rapport au travail et à l'insertion professionnelle ». La notion de processus est importante, l'exclusion faisant trop référence à un état définitif, une situation figée (Castel, 2009). « Parler de désaffiliation [...], ce n'est pas entériner une rupture, mais retracer un parcours » (Castel, 1995, p. 19).

moment. Si celles qui se savent en situation d'irrégularité financière, connaissent le risque qu'elles encourent, elles l'occultent plus ou moins consciemment, et se trouvent dès lors prises de cours. Certes, les avertissements arrivent dans la boîte aux lettres, cependant il est fréquent que le courrier ne soit pas relevé ou pas ouvert. Une manière de se protéger quand on sait que l'on ne va pas pouvoir payer ses dettes et ses factures. « *Parce qu'on préfère ne pas savoir.* » Un comportement qui vise à mettre à distance la peur mais qui ne permet pas de chercher des solutions, des leviers d'action possibles. Parfois, aussi, on préfère taire ses difficultés : « *Par honte et par impuissance, on n'ose pas en parler à ses proches.* » La personne concernée se prive alors de recours possibles, d'aides auxquelles elle pourrait avoir droit.

Une fois l'expulsion effective, des solutions de fortune peuvent parfois être trouvées, comme un logement provisoire chez des proches ou des connaissances, ou encore en acceptant des propositions émanant des services sociaux, notamment dans des structures d'hébergement provisoire. En attendant, une partie des biens sont saisis par la justice. Sans solution de relogement, s'ajoute encore un déchirement dû à la perte de ce qu'il reste de biens personnels, ceux qui reliaient à un morceau de son histoire et de son identité.

« Non mais, le truc qui se passe, c'est que quand tu passes en justice, systématiquement, tes meubles sont saisis par l'huissier pour payer ta dette de loyer. Les affaires que vous perdez dans ce cadre-là, c'est un peu votre histoire, non ? »

« J'avais des centaines de livres, j'avais toutes les photos depuis que les gosses étaient petits et tout, j'avais... J'ai rien récupéré... le problème, c'est que dans l'hôtel social, tes meubles, tu ne sais pas où les mettre. Alors t'es obligé de prendre un garde-meuble, et comme t'as pas de sous... J'ai mis dans une consigne, mais après, quand j'ai voulu reprendre un appartement, eh ben, j'ai plus retrouvé mes affaires ! Ils avaient revendu, je sais pas quoi, ils avaient vendu... »

Les conditions d'expulsion diligentées par les forces de l'ordre sont fréquemment décrites comme violentes, les effets personnels sont par exemple parfois jetés par la fenêtre. L'exposition de ses biens au vu et au su de tous est une autre forme de violence symbolique, il s'agit d'une violation de l'intimité, et ces personnes ressentent un sentiment de honte et de non-respect de leur dignité.

De plus, une expulsion colle à la peau, pour les bailleurs ou les propriétaires elle est la marque d'une non-solvabilité, rendant plus difficile encore la recherche et l'emménagement dans un autre logement. « *Si tu sais que tu es expulsé, tu dis : "Mais la priorité, c'est de retrouver quelque chose." Mais quand tu as été expulsé, t'as personne qui veut te reprendre derrière !* » En effet, pour un bailleur, ces personnes et familles représentent un risque financier qu'il ne veut pas prendre. La logique comptable est alors plus reconnue que l'humanité de la personne expulsée.

Certaines personnes ont pu éviter l'expulsion en surmontant avec courage la honte de nommer les difficultés du moment et solliciter les institutions, les services et les personnes ressources afin de trouver des solutions en amont. Elles y parviennent aussi grâce à leur capacité à créer des liens avec des référents lorsqu'elles ont la chance d'avoir des intervenants attentifs, prêts à aller au-devant des personnes en difficultés.

« J'ai toujours évité l'expulsion, parce que, dans la régie où je... dans les HLM dont je dépendais, j'ai toujours eu un bon contact avec les personnes – parce que je faisais la morte comme beaucoup, quand tu reçois les factures et que tu peux pas payer, ben, tu te fais petit, tu oublies. Mais moi, j'ai toujours eu de la chance. C'est que j'avais des personnes qui me connaissaient bien, qui voyaient bien que je voulais m'en sortir, mais que je n'osais pas aller les rencontrer. Donc elles venaient me voir, et puis elles disaient : "Bon, on va essayer de trouver une solution, on va essayer de faire comme ça." Et chaque fois, j'ai été à la limite de l'expulsion. C'est vraiment, bah ! L'huissier devait venir et puis du coup, ben,

les personnes de l'OPAC, hein, venaient et puis : "Non, non, mais on a trouvé une solution et voilà c'est bon." Et chaque fois, j'ai eu de la chance. J'ai eu de la chance. »

Ces difficultés pour l'accès et la conservation d'un logement exacerbent le sentiment de frustration et l'indignation face au nombre de logements laissés vacants.

« Je voulais dire aussi qu'à M., il y a énormément d'appartements qui sont vides ! »

« En face de chez moi, ça fait donc quatre ans... quatre ans et demi, ça fera bientôt cinq ans que je suis dans cet appartement, mais je vois toujours ces deux appartements-là qui sont en face de ma cuisine [...] ! Il y en a plein qui sont dans les rues à essayer de dormir comme ils peuvent et tout... Sur les trottoirs ! »

La peur de l'expulsion constitue un élément déterminant et structurant dans l'existence des individus. Cette peur de se retrouver sans abri, à la rue, est associée à une autre angoisse, celle du relogement arbitraire, une perte de la maîtrise de son existence, quand on ne choisit pas son lieu de vie.

Relogements et déménagements non choisis

« Quand même, quand t'es en hôtel, t'as des risques d'expulsion, t'as des risques qu'on te change d'hôtel, que tu choisisses pas ton hôtel, et donc c'est quand même pas des situations confortables et elles sont porteuses de risques. Et un des risques, c'est par exemple que l'enfant, il va devoir passer d'une école à l'autre ! »

« Moi, j'ai connu aussi l'expulsion, parce que j'habitais dans un quartier où il y avait trois tours. Maintenant, les trois tours n'existent plus, maintenant, ils ont fait des appartements plus bas – je ne sais pas comment ils appellent ça, eux. Et moi, j'ai été expulsée. Ils ont... une des premières tours a été évacuée parce qu'elle était vétuste et... bon, pour la faire démolir. Et entre-temps, moi, on m'a mis dans un hôtel... dans un hôtel social ! »

En dehors de l'expulsion, il existe d'autres types de déplacements imposés qui désorganisent l'existence des plus pauvres. Ils éprouvent un sentiment d'injustice, de relégation quand ils sont relogés dans des quartiers éloignés, se sentent une variable d'ajustement dans les politiques d'urbanisme. Fréquemment, ces personnes sont privées d'autonomie dans leur accès au logement parce que les minima sociaux dont elles bénéficient ne leur permettent pas d'entrer dans le logement social auquel elles pourraient avoir droit sans une action des services sociaux. Ainsi, les chances pour un ménage d'obtenir un logement en HLM sont d'autant plus faibles que ses ressources sont basses⁵⁵. En effet, les conditions de revenus pour y accéder sont bien au-dessus de ces minima. Incohérence du système quand l'accès au logement social est refusé à ceux qui en ont le plus besoin ! À ce cumul d'obstacles qui vient d'être énoncé s'en ajoute un autre : les logements alloués sont souvent en mauvais état, vétustes, insalubres, mal aérés ou situés dans des immeubles qui doivent être réhabilités ou détruits. Les réhabilitations ou destructions aboutissent à un délogement et à un relogement aléatoire quant à la nouvelle zone d'habitat proposé. Certaines personnes subissent cette situation de manière répétitive et l'accès à un logement pérenne s'apparente à la malédiction de Sisyphe qui, selon la légende, à chaque fois qu'il amenait son rocher au sommet, le voyait glisser à nouveau, inexorablement, vers son point de départ.

« Mon bâtiment, il a été pété. On m'a refait déménager dans un autre bâtiment, voilà ! Et dans le bâtiment là-bas, bon, il y avait des problèmes. Donc j'ai déménagé dans un autre. Là, j'ai re-déménagé... »

55. « Les difficultés d'accès au parc social des ménages à faibles ressources », rapport inter-associatif, juin 2020.

Le nomadisme subi et ses conséquences

- *L'insécurité et la perte des repères*

L'expérience de ces déplacements peut faire irruption à tout moment et créer un sentiment d'insécurité permanent qui marque le rapport au monde et au futur. La représentation du monde se forge à partir de l'espace privé et domestique, le foyer, qui figure l'ordre naturel et social. Un univers en réduction, « en homologie avec le reste de l'univers » (Bourdieu, 1980, p. 450), avec les autres sphères de l'existence. Comment construire des projets quand on ne sait où l'on vivra demain ? Comment entretenir des liens sociaux qui vont être rompus par un nouveau déménagement ? Comment améliorer son habitat si l'on sait que l'on en sera délogé bientôt ?

« Le logement, c'est le prolongement de ton espace vital. »

« Tu fais pas de projet de toute façon ! Tu peux pas faire de projets, si tu sais que tu es expulsé, tu dis mais la priorité c'est de retrouver quelque chose. »

Les personnes sont délogées, relogées, déplacées dans un ailleurs qui ne tient pas compte de leur ancrage dans un quartier, leurs attaches familiales, sociales, amicales, sans tenir compte non plus de l'école des enfants, des calendriers scolaires. Elles peuvent aussi perdre leur emploi, quand il s'agit de quelques heures à droite à gauche dans l'environnement proche. Le déplacement entraîne une perte de repères par rapport à un environnement familial, un quartier auquel les personnes sont attachées.

« Bah ! Suivant la réhabilitation, là, encore une fois, ils proposent trois endroits, et qui sont hors quartier. Moi, je ne bougerai pas de mon quartier. Hors de mon quartier. Je ne bougerai pas du quartier ! Ils se démerdent comme ils veulent ! Parce que je ne veux pas... Comme dit Q., il y a quand même les pertes de repères ! [...] Les voisins, tout ! Tout un ensemble ! Ça fait... sur le quartier, ça fait 39 ans que j'y suis ! Pour moi, ma vie, elle est là ! Moi, je ne veux pas bouger de mon quartier ! On a nos habitudes, si tu veux. [...] T'as vu l'âge qu'on a aussi ? »

« Quand ils m'ont demandé où je veux aller, moi, j'ai dit : "Je veux rester sur le quartier !" Je n'ai pas dit : "je veux aller à Tataouine !" Moi, je veux rester ici ! Je veux rester là parce que c'est là que je vis ! Je n'ai pas envie d'aller ailleurs ! »

Les déplacements forcés renforcent donc, à chaque fois, une perte des repères dans l'espace mais aussi dans le temps, les deux étant liés.

« Bah ! On traverse les frontières ! Parce que d'un bâtiment à un autre, bah ! il faut refaire ses repères, il faut refaire des amis, des voisins, enfin ! Des connaissances. Eh ben, ce n'est pas toujours facile, ce n'est pas toujours évident. On fait, on y arrive ou on n'y arrive pas. »

Cette rupture est parfois décidée par les bailleurs ou les organismes sociaux dans le but de casser des dynamiques sociales jugées délétères et de donner un nouveau départ à un quartier à travers la réhabilitation d'un ou plusieurs immeubles ou par les déplacements de « fauteurs de troubles ». Malheureusement, on ne fait souvent que déplacer les problèmes car le déménagement forcé est, de fait, une exclusion hors d'un lieu de vie, voire un bannissement quand il est à visée punitive. Il précipite les familles dans un processus de désaffiliation sociale ou le renforce par perte d'un réseau familial soutenant (familial, amical, social) et par perte de référents institutionnels connus et de confiance (médicaux, paramédicaux, sociaux, parfois agents administratifs). Chaque perte de logement est vécue comme un déracinement.

« On était 300 locataires, eh ben on a perdu nos repères ! Nos enfants étaient élevés ensemble, c'était la solidarité, c'était vraiment la petite ville, le petit quartier, quoi ! [...] Complètement déracinés ! »

L'expulsion ajoute la disparition des traces matérielles d'une histoire personnelle, culturelle, familiale, et donc l'impossibilité de la transmettre et de la raconter aux générations qui suivent. Il n'en reste que ce qui subsiste dans la mémoire personnelle. Kaufmann insiste sur la dimension structurante des objets, voire stabilisante de l'identité (Kaufmann, 1997, p. 46), comme « supports des automatismes corporels (Kaufmann, 1997, p. 52).

Ayant perdu leurs biens, même très modestes, quelques photos, des objets qui ont une signification affective, une valeur symbolique dans une histoire, les personnes perdent les traces matérielles de leur passé. Il est difficile alors de se sentir chez soi quelque part. De s'approprier l'espace pour le rendre conforme à soi et son genre de vie.

« J'avais des meubles, j'étais marié depuis onze ans donc j'avais un appartement, j'avais un F3 ! Eh ben j'avais des meubles, j'avais des photos... j'ai... j'ai plus rien ! C'est plus pareil ! Maintenant j'ai un logement à Nancy bien sûr, ben... c'est pas chez moi. »

L'expulsion est ainsi vécue comme un traumatisme et cet événement vient s'inscrire dans une histoire perçue comme dominée par l'arbitraire et la perte de sens. Cette perte des repères spatiaux, sociaux et temporels renforce le sentiment d'insécurité qui marque le rapport au monde. L'enchaînement des ruptures, propre à la précarisation, contribue à la désinsertion sociale ; ruptures sentimentales, trajectoires professionnelles non linéaires (Castel, 1995) et maladies composent conjointement un horizon menaçant qui annihile les tentatives de s'en sortir et de se projeter. La perte de son logement, l'expropriation de son quartier et leurs multiples conséquences y contribuent au premier plan. Chaque rupture fragilise le sujet, le rend vulnérable à d'autres ruptures. Il perd progressivement la maîtrise de ses conditions d'existence.

- ***L'éclatement de la famille***

« J'étais à R., dans la M., j'ai été vite au foyer, hein ! Donc, on ne fait pas de projet de vie ! Moi, quand je suis arrivée au foyer, ce que je voulais, c'était un appartement pour pouvoir garder mes gamins ! Le seul combat, c'était mes gamins. Ma force, c'était mes gamins ! Donc on n'a pas de projet de vie ! Moi, après, j'ai eu un logement, eh ben, quand je suis arrivée à N., j'ai pris le premier logement qu'on me donnait ! J'ai été... le foyer m'a suffi pendant un an ! Et j'ai pas choisi ! J'ai pas choisi ! Bah ! on fait pas de projet de vie. »

Au drame que constitue une expulsion, s'ajoute le risque du placement si l'on ne peut plus offrir un toit et un foyer à ses enfants. Dans les récits, expulsion et placements des enfants en famille d'accueil cheminent de concert. Pour les familles, les deux dimensions sont inextricablement liées et cela les oblige à accepter des relogements qui ne leur conviennent pas.

« C'est ça [cet appartement ou rien], ou on va nous séparer [...], on n'a pas le choix, alors on va aller là. Mais voilà ! [C'est :] "On vous donne ça ou on vous enlève les enfants !" J'ai pas été difficile, hein, j'ai pris les clés. J'avais pas reperdre mes enfants. »

Un sentiment d'injustice profond marque ces personnes quand on leur enlève leurs enfants pour des raisons d'insalubrité alors qu'ils ne peuvent rien y faire, qu'ils ont même porté plainte pour cela et que ça n'a pas abouti. C'est une double peine.

« Risque de maladie, mais aussi de risque de te faire enlever tes enfants parce que ben, il y a danger. Alors c'est pas toi qui mets en danger tes enfants, c'est l'État, mais bon, ils te prennent quand même tes enfants. »

Les déplacements sont donc source de fragilisation de la famille. Outre la souffrance de la séparation quand les enfants sont placés, ballottés de foyer en foyer, de famille d'accueil en famille d'accueil, ils sont privés de la stabilité dont ils auraient besoin pour se construire. Le parcours scolaire devient de plus en plus compliqué, du fait à la fois de

la situation difficile que vit l'enfant et des multiples changements d'école. Les familles vivant dans des habitats atypiques, comme la caravane, sont également menacées de placement parce qu'ils ne sont pas conformes à l'idéal d'une vie de famille du point de vue des institutions et de leurs agents.

« Moi, un jour, j'avais la caravane. Bon, quand même, c'est une caravane de 7,40 mètres avec ça... Des fois, il y avait les enfants qui venaient en vacances. Et un jour, il y a la DDASS, elle est passée là-bas à T., pour voir les enfants. La maman, elle a dit : "Ils sont chez le papa !" Ils ont déboulé, rien que pour voir comment ils vivaient, mes enfants, s'il y avait assez de place pour les accueillir dans la caravane. Il a fallu que je leur fasse visiter la caravane. "Combien vous avez de lits ?" Bah ! je dis : "Y en a un là, y'en a un là et y'en a un là. J'ai à peu près pour sept personnes." Alors, ils ont regardé si le chauffage fonctionnait dans la caravane, ils ont regardé si j'avais le gaz qui fonctionnait, tout [...]. Mais ils ont tout regardé, si la caravane était étanche et tout. [...]. Bon, en fin de compte, il m'a dit... il m'a donné l'autorisation en disant comme quoi, par le juge des enfants, comme quoi je pouvais accueillir mes enfants dans la caravane. »

Les déplacements non choisis éloignent les personnes de leurs proches et leur famille vivant à proximité et sont source d'une grande souffrance. S'ancrer, s'approprier un lieu est pensé autour des proches, de la capacité de vivre près d'eux ou de les recevoir quand ils vivent loin.

« Moi, je suis pas bien chez moi. Moi, chez moi c'est à côté de mes enfants à T. »

- ***Se reconstruire et pouvoir habiter un lieu ?***

« Mais on ne se reconstruit jamais ! J'ai cru me construire, mais on ne se reconstruit jamais ! »

« Le logement, c'est le prolongement de ton espace vital. Quand tu es dérangé dans cet espace vital, tu ne peux pas évoluer. »

« On a toujours le traumatisme, hein ! »

Chaque déplacement non inscrit dans un projet de vie, non anticipé, oblige l'individu à construire de nouveaux repères et l'image qu'il a de lui-même en pâtit. Chez les personnes déplacées, épuisées de devoir rebondir chaque jour, s'installent alors un mal-être, des doutes et une fatigue psychique. La sensation d'être un pion que l'on bouge au gré d'un arbitraire qui conditionne leur quotidien les amène à douter de leurs propres capacités à faire face et à mener leur vie. Elles se sentent stigmatisées et sont considérées le plus souvent comme responsables de leurs malheurs. Déjà fortement ébranlée par les parcours chaotiques et les obstacles, l'estime de soi s'effondre. Sur la durée, ces personnes ne trouvent plus en elles les ressources morales, psychologiques, physiques, suffisantes pour construire les bases d'un changement, si tant est que ces ressources puissent suffire à se sortir des situations extrêmes dans lesquelles sont ces personnes. Pour rebondir, il faut pouvoir se poser et sortir du provisoire, de l'impermanent. De l'expulsion subsiste toujours une trace traumatique.

« Voilà ! Là, je vais re-déménager. Eh ben là, j'ai peur du déménagement : je vais angoisser pendant je sais pas combien de temps du déménagement. Et puis où je vais tomber ? Les voisins, comment que ça va être ? Vous savez, c'est de l'angoisse quand même quand on re-déménage, et tout ça ! Moi, le problème du logement, c'est cette angoisse des cartons et tout. »

« Quand je déménage, à chaque fois, c'est... je revois mon expulsion quoi ! Voilà ! C'est... je revois mon expulsion, donc c'est... voilà ! »

Hantées par les pertes subies de façon irrémédiable et la crainte que cela se renouvelle, les personnes peuvent éprouver des difficultés à habiter à nouveau un lieu, à se sentir chez elles, à s'ancrer dans un territoire. En effet, comment s'implanter – y faire ses racines

–, faire sien un nouveau logis, un nouveau quartier si plane la menace qu'un jour on en sera à nouveau arraché ? Ainsi, les participants éprouvent le besoin d'une vraie stabilité, inscrite dans le temps. Leur attachement au quartier est souvent très fort. Si on n'a pas les mêmes murs, au moins, on partage avec d'autres que l'on rencontre régulièrement les mêmes espaces extérieurs, les mêmes sourires du matin, les mêmes commerces, les mêmes associations ! Pour certains la solution, seulement rêvée bien sûr, serait l'accès à la propriété, seule possibilité, à leur sens, de supprimer l'expulsion de leur horizon.

2. Habiter dans la grande pauvreté : des abris de misère

L'environnement peut se révéler amical, ouvert, bienveillant, chaleureux parfois, ou fermé et hostile. Le logement est donc une coquille pour se protéger des risques provenant du monde extérieur, qu'il s'agisse des rigueurs des conditions climatiques ou de l'éventuelle malveillance d'autrui.

La situation extrême que constitue la vie dans la rue met en danger les personnes dans leur sécurité et leur santé tant physique que psychologique. Pour autant, tous les logements, même s'ils répondent à une fonction de mise à l'abri, ne sont pas suffisamment protecteurs. Ils peuvent même s'avérer dangereux pour ceux qui l'occupent.

Habiter dans la rue

« Bah ! disons que moi, je me rappelle dans ma jeunesse, j'avais 14 ans à peu près. Quand ça m'est arrivé... Oui quand mes parents, ils ont divorcé et mon père, bah ! comme on dit il allait pas bien. Les baffes, ça partait de tous les côtés. Puis bon, moi, comme on dit, j'en avais marre de prendre des baffes, je me suis fait la valise. Il y a eu le printemps, il y a eu l'été et je dormais dans des cartons. Et quand je pouvais pas manger, j'allais voler dans le jardin, c'est tout. Mais c'est quand est arrivé l'hiver... je me demandais si j'allais pouvoir survivre ! J'avais froid ! J'étais recroquevillé comme ça dans les cartons. Alors j'en mettais de plus en plus pour pouvoir avoir moins froid ! Des fois, j'allais piquer des... des fois, j'allais piquer des trucs, sur les trucs de linge, hein, pour pouvoir avoir chaud. J'étais un voleur ! J'étais devenu un voleur, mais qu'est-ce que tu voulais que je fasse ? J'ai survécu ! J'ai survécu, j'en suis content ! Je suis arrivé ! Mais bon, vivre dehors en plein hiver... On a toujours cette impression dans la tête en se disant : "Demain je vais pas me réveiller". »

Un des premiers dangers contre lequel il faut se battre dans la rue, c'est le froid de l'hiver qui fait craindre la mort. Si le froid extrême peut tuer, le froid et l'humidité peuvent aggraver certaines maladies respiratoires ou cardiovasculaires.

« Quand on est à la rue, oui, la plupart du temps, t'as besoin de soins. Parce que tu chopes... bah ! forcément, comme t'es toujours à l'humidité et tout, t'es toujours n'importe où, tu chopes des problèmes pulmonaires, cardiaques, plein de choses comme ça. »

La vie à la rue fragilise aussi la santé, du fait de troubles du sommeil, puisqu'il faut rester en état de veille par sécurité, d'un accès difficile à une nourriture saine, de l'angoisse et d'un mal-être profond.

« Déjà, tu dors plus, tu ne fais que sommeiller. Tu dors pas, c'est impossible. Finalement, la moindre feuille qui tombe tu l'entends, et hop, tout de suite, tu vas regarder. Cette période et... le froid, ça rend malade ! [...] Physiquement et moralement.

Le matin, tu te réveilles, tu penses pas à aller prendre un petit déjeuner, tu penses où tu vas dormir le soir, déjà. T'es rempli d'angoisse, quoi, voilà ! T'es rempli d'angoisse. Et tu vas manger dans les foyers, on te donne que des choses vraiment super malsaines. Quand on te sert des chipos qui cuisent dans ça d'huile. On te donne une purée avec, pour faire la sauce de la purée, on fout de l'huile dedans. Bah ! ça découle les problèmes d'obésité, et puis ainsi de suite, quoi, voilà ! »

La santé physique est d'autant plus en péril que l'accès aux soins s'apparente à un véritable parcours d'obstacles que l'intéressé n'entreprend qu'en dernier recours, lorsque son corps est en situation critique. Il doit d'abord trouver des interlocuteurs, puis des professionnels de santé qui accepteront de le prendre en charge. Outre les aspects financiers et administratifs à résoudre, il doit, de plus, affronter les incompréhensions et préjugés qui lui donnent à tout moment envie d'interrompre le parcours de soin et de renoncer à se soigner.

« Oui... Quand tu es dans la rue, pour la santé, bon, il y a déjà l'accès aux soins qui est difficile. Un, déjà parce que bon, tu te dis... comment dire ça ? Boh, ça va. J'ai un petit rhume, j'ai un petit bobo, ça va passer en buvant quelque chose de chaud ou... Ça va passer ! Et après quand tu vois que c'est important, que les soins sont plus importants et que tu demandes à l'aide et qu'on te dit : "Oui mais, t'as qu'à voir un médecin..." Déjà, tu es... Tu sais pas si le médecin va vouloir un paiement... faire son propre... son boulot, quoi, correctement. Je sais pas, c'est à un moment, je sais pas, dans une... une intervention, je sais plus où c'était, où on avait parlé de ça, des personnes qui sont en difficulté, ont la... Les médecins ne veulent pas... prendre ces... Les soigner, parce qu'ils sont sales ou ils sont... Ils ont une... un comportement... pas un comportement bizarre, mais... »

Il arrive que les personnes qui vivent dans la rue renoncent à aller se faire soigner parce qu'elles ont des animaux et ne peuvent pas les laisser. En effet, l'animal est un compagnon de la rue. La rue n'est pas un lieu propice à la création de liens sociaux pérennes et de confiance ; l'animal, plus spécialement le chien, joue le rôle d'ami, parfois de protecteur. Il représente souvent le seul lien affectif.

« C'est ton ami, c'est ta famille, c'est lui qui garde toute ta maison. »

« Moi, ben, j'ai fait comme les autres. J'avais un chien parce que c'était une compagnie. Quand j'ai eu besoin vraiment de soins sérieux, j'ai pas pu aller me faire soigner parce que mon chien, fallait que je le laisse à n'importe qui, et il risquait d'être vendu dans les jours qui suivaient. Alors j'ai pas été me faire soigner pour garder mon chien. »

« Et le problème, c'est que tu peux pas te faire d'amis dans la rue. Même si tu vis des années avec des personnes, tu peux pas faire confiance à la personne avec qui tu es. C'est impossible. La plupart du temps... moi, je me suis fait voler cinq fois mes papiers quoi ! Je me suis fait voler cinq fois. Et pour se faire soigner, c'est un petit peu difficile quand t'as plus rien du tout, quand t'as plus aucun papier. Et en plus, quand tu as un chien, bah ! Le chien, tu le mets où ? Un chien que t'as pendant... que t'as pendant quatre ans, tu vas le laisser comme ça n'importe où ? Je pense pas ! Parce qu'un chien, c'est pas qu'une compagnie. »

La vie à la rue, vécue par plusieurs participants, imprime les parcours de vie de manière indélébile, comme nous l'avons évoqué pour l'expulsion. Elle marque les corps, prématurément usés et vieilliss pour peu que cette période ait duré. Elle marque les esprits et détermine les attentes futures qui se sont exprimées dans le cadre de l'exercice sur le logement idéal, même si progressivement d'autres attentes ont émergé.

« Alors moi, j'ai... quand j'ai eu mon appartement, c'était surtout pour... retrouver une sécurité. Être en sécurité et au moins à l'abri. »

« Je n'irai pas chercher les trucs extravagants ! La sécurité, c'est que t'as des murs et un toit. »

Habiter en caravane

Dans ce type de logements, les personnes se heurtent à de nombreux problèmes matériels comme l'accès à l'eau et à l'électricité, ainsi que ceux générés par le froid et l'exiguïté. D'autre part, obtenir le droit d'installer ce type d'habitat sur un terrain est difficile.

« Le problème, c'est que les villes ne donnent pas la possibilité de poser des caravanes, voilà ! »

De plus, elles doivent affronter les préjugés et l'hostilité de leurs voisins. Les représentations et les idées reçues sur les familles vivant en caravane s'ajoutent aux difficultés nommées ci-dessus. Elles concernent tout particulièrement les enfants qui finissent par se sentir trop différents des autres, exposés à des moqueries, à cause d'un mode de vie qu'ils n'ont pas choisi et qu'ils subissent. L'accumulation des difficultés matérielles et sociales incite parfois ceux qui ont choisi ce mode d'habitat à retourner en logement conventionnel.

Habiter dans un foyer

Après la vie à la rue, l'accès à un abri n'offre pas toujours un environnement procurant une sécurité. Les foyers d'hébergement provisoire peuvent être très anxiogènes, au point que des personnes leur préfèrent la rue. Dans les foyers sociaux, la diversité des hébergés et de leurs parcours chaotiques, de même que les conditions d'hébergement, favorisent les conflits et des violences qui ne se seraient pas produites dans la vie courante.

La vie en foyer est soumise à de nombreuses contraintes, liées à la vie en collectivité, à une perte de liberté difficile à accepter, qui ne permettent pas d'exprimer son individualité et d'ancrer ses appartenances. De même qu'en hôtel social, ces formes d'habiter sont des formes de survie, des solutions provisoires.

Ces différentes formes d'habitats, foyers, hôtels sociaux, caravanes, sont un abri contre les intempéries et les agressions mais n'offrent ni stabilité ni sécurité permettant de vivre sa vie et de se construire en famille. Notamment pour les familles ayant un parcours migratoire, ces habitats accentuent le déracinement car ils ne leur permettent pas de construire des repères pour leurs enfants. Par exemple, il n'est pas possible de préparer des repas alors que l'alimentation est un élément essentiel qui rattache à ses racines.

« Une famille dans un hôtel social – des demandeurs d'asile. Il y avait un micro-ondes ! Il y avait une chambre où... La dernière est née en France, donc elle a vécu avec ses parents dans une chambre et un de ses frères – je crois –, et dans l'autre chambre, il y avait ses deux autres frères et sa sœur. Ça veut dire déjà, tu peux faire à manger que dans ce micro-ondes. Tu peux manger que sur le lit ! Parce qu'il y a pas de table. Y a un lit, y a un micro-onde et c'est tout. Y a même pas une table [...]. Le problème, c'est que la dernière étant née dans l'hôtel social, elle ne savait pas ce que c'était de s'asseoir à table, elle ne savait pas ce que c'était de manger chaud. De manger un repas digne de... Voilà, tu vois, ils avaient fait la pita puisque c'est des Koso. Elle avait fait pita... Elle ne savait pas manger tout ça... »

Habiter chez les marchands de sommeil

« Un marchand de sommeil, il vit sur le désastre des autres ! C'est un chacal le machin-là ! »

« Bah ! justement, malheureusement quand t'es expulsé, la plupart du temps, c'est sur ça que tu tombes, hein ! Parce que plus personne te veut ! C'est ça le problème ! C'est sur celui-là que tu vas tomber... »

Pour éviter des relogements non choisis, imposés, les personnes se replient parfois vers le secteur privé où elles subissent d'autres formes de préjudice, et ont souvent affaire aux marchands de sommeil qui abusent de la situation de ces personnes. Le loyer du logement est souvent surévalué par rapport à la qualité du bien et au prix du marché. En absence de régularisation de leur situation administrative, parce qu'elles sont sans papiers ou ne connaissent pas leurs droits, elles n'ont bien souvent pas d'autres choix que de le prendre.

« Mais alors, t'arrivais déjà pas à payer ton logement, un marchand de sommeil, il te fait payer pratiquement le double de ton logement ! »

« Des fois, les appartements qu'on nous loue sont pas en conformité, ils profitent un peu de la... comment on dit ça... la vulnérabilité ! »

Habiter avec la peur et l'insécurité

Dans certains quartiers, la cohabitation avec le voisinage n'est pas toujours aisée, souvent ambivalente, entre solidarités et malveillance ou incivilités. Risques d'agression, risques d'effraction, risques de représailles font partie d'un environnement propre à certains quartiers, aggravés par les trafics de drogue. Il y est souvent maintenu un *statu quo* visant à empêcher toute plainte à la police ou au bailleur, et même à toute initiative des habitants pour remédier à la situation. La propagation de rumeurs participe d'une ambiance délétère.

« J'habite au rez-de-chaussée dans la tour X. Au rez-de-chaussée, c'est le quartier le plus bordélique, c'est des ballons dans les carreaux, tout le temps. C'est... On se sert du hall comme un lieu de discussion, comme un lieu de réception de drogue parce que quand je reviens de chimio, je ne peux pas rentrer chez moi quand je suis sur la civière. Donc ça va une fois, mais pas deux. Les jeunes ne voulaient pas laisser rentrer le brancardier. J'étais sur la civière. Il a fallu que je fasse appel aux forces de l'ordre, je ne pouvais pas rentrer chez moi. »

« Dans l'entrée, c'est un passage de drogue. Ma propriétaire vient de changer ma boîte aux lettres, parce que c'était la première en haut à gauche et comme par hasard c'est là qu'ils se faisaient leur truc. Et les goulottes électriques, parce que l'autre, il n'a pas le temps, il vient te l'arracher, il laisse la goulotte par terre, il se barre avec sa drogue. C'est un trafic permanent. Enfin bon, il faudrait presque qu'on prenne ça maintenant pour une routine, tu en parles au proprio voilà. Il a mis une porte en fer parce que j'ai gueulé, il a mis une porte à bip, ça va. Mais pour ressortir, il clenche, alors l'autre, il suit celui qui rentre et puis après, il attend l'autre et il lui ouvre la porte. Puis après, ils sont cinq dans le couloir et ils ne te laissent pas passer. Ils sont en train de rouler un pète et ils ne te laissent pas passer. Je sais qu'après 22 heures, moi, je vais faire gaffe dans le couloir. Alors tu ne peux pas rentrer chez toi après 22 heures. Tu rentres jusqu'à 21 h 30, ça va. Mais après 22 heures, dans le couloir, il est grand, il est noir, si la lampe s'éteint entre les deux, là, tu es mal. Donc après tu ne sors plus, tu te dis qu'après 22 heures, tu ne peux plus rentrer, tu ne peux plus te voir. Il y a mon frère qui dit : "Viens manger !" "Ah ben non, parce qu'après faut que je rentre dans la nuit." »

« Il y a une petite placette avec des bancs. Ce n'est pas sympa... En été, la catastrophe... Ils se droguent là-dedans, c'est fou comme ils se droguent. On entend de ces bruits là-dedans... En été, franchement... C'est la cata. Tout de suite, il y en a un qui siffle, tout de suite l'autre descend parce que... Bon, à côté de chez moi, j'ai un jeune là... Ben c'est pareil... Il a de l'herbe là-dedans, et il vient de se faire défoncer la porte, et on lui dit : "Gros, Gros, ouvre la porte, ouvre la porte, tout de suite !" C'est très tôt, à 6 heures du matin. L'autre a sa porte défoncée, lui, euh... C'est une âpre lutte. C'est vraiment impressionnant, quoi... »

Les récits rendent compte de la violence dans certains quartiers, laissant un profond sentiment d'insécurité qui amène des personnes à déménager.

« Il y a aussi un niveau d'insécurité quand tu vois ces nouveaux bâtiments qu'ils font, et que les gens peuvent passer par les balcons pour aller chez les gens. Du rez-de-chaussée, tout ça... »

« C'était l'environnement du quartier qui n'était pas facile à vivre. On se faisait agresser. Donc il fallait qu'on parte vite de là parce que ça devenait dangereux. »

Ce climat produit une usure morale doublée d'un sentiment d'abandon quand bailleurs et pouvoirs publics ne réagissent pas et ne protègent pas les personnes. Ce n'est pas sans répercussions tant au niveau physique (psycho-somatisations diverses) que psychique.

« On avait entendu dire que dans les autres balcons à côté, il y avait eu des choses qui avaient disparues. Donc du coup, on avait cette peur. Et après, du coup, souvent, on fermait les volets ! Parce qu'on se disait : "Mais comment on peut laisser le volet ouvert si on n'est pas là en journée ?" G. il dit toujours : "Vous avez pensé à fermer la porte à clé ?" »

Chez certains, la peur au quotidien a pu mener à des actes désespérés, tels que des tentatives de suicide. Ces habitants sont en demande de sécurité, et dans l'attente du logement idéal qui serait éloigné d'un voisinage source de conflits. D'autres, pour échapper à la violence quotidienne, décident de vivre en forêt. Quant à ceux qui souhaitent un environnement social proche et des voisins, la sécurité est un critère essentiel.

« Moi, il me faut un lotissement, il me faut des amis qu'on voit régulièrement ou... presque tous les jours si... oui en principe ! Mais dans un lotissement qui soit quand même fermé. Que les gens ne puissent pas accéder, voilà ! »

Habiter alors que les droits et les conditions de logement dignes ne sont pas respectés

La loi sur l'insalubrité des logements n'est pas toujours appliquée pour protéger les citoyens les plus en détresse malgré les signalements concernant la défection ou l'inertie de certains propriétaires.

« T'as entendu parler de l'affaire qu'il y a eu, il y a trois ans à P. ? Un bâtiment qui était plus qu'insalubre... Dangereux, qui était prêt à s'écrouler déjà depuis au moins deux ans. Il y avait eu je ne sais combien de plaintes et tout. Personne n'a jamais bougé. Et un jour, ben, ça s'est écroulé [...]. Il y a eu quatre morts ! Ah bah ! là, ils se sont décidés à faire quelque chose. Ils ont évacué les gravats. »
« En principe, ces gens-là [les marchands de sommeil], ils gagnent toujours parce qu'ils n'en ont pas qu'un d'appartement comme ça, ils en ont douze ou quinze... Ils ont du fric à gogo. Ils peuvent vraiment se payer les avocats qu'il faut pour leur défense. C'est pas eux qui ont tort ! Et c'est vrai que dans ces appartements, tu trouves que des gens vulnérables ! »

Les participants partagent le fait que les recours pour lutter contre les abus dont font preuve les propriétaires qui ne respectent pas les normes à l'encontre des bâtiments qu'ils louent et envers leurs locataires ne donnent pas de résultats. Les plaintes auprès des services de police n'aboutissent pas non plus.

« Alors moi, je voulais simplement dire, à l'heure actuelle, il n'y a plus de dépôt de plainte en gendarmerie. Et vous êtes obligé de faire une pré-plainte sur ordinateur... Que vous imprimez et que vous emmenez seulement après. Et que seulement là, c'est pris en compte. Et je viens d'y passer, il y a pas longtemps : il y a aucune plainte qui est prise en gendarmerie ou au poste de police. »

« Ça fait trop de paperasse à faire ! »

De manière plus globale, ils dénoncent une justice qui ne serait pas la même pour tous.

« Puis le pire, c'est qu'ils s'inquiètent pour quelqu'un qui pique trois biftecks dans un supermarché. Là, ils vont vraiment prendre des sanctions. Les autres, bah ! ils bougent pour toi, quoi... »

Il faut noter aussi que la situation souvent irrégulière des participants, ou l'illégalité dans laquelle ils se trouvent, les rendent particulièrement vulnérables et sans défense. La peur du placement des enfants a pour effet que nombre de problèmes ne sont pas signalés, ce qui ne favorise pas l'action des pouvoirs publics.

« Oui mais, si ces gens-là [il évoque les conseils municipaux d'hygiène et santé], ils mettent leur nez là-dedans et que l'autre, il a pas de papiers, il travaille ! Il travaille nanani, il a pas de papiers. L'autre, il est dans l'illégalité pour autre chose. L'autre, il est recherché par la police ou... Il y a plein de choses, hein, on peut t'en faire une liste. Bon, si eux, ils mettent le nez là-dedans, ils se retrouvent chez lui, alors qu'il est peut-être en danger de mort, parce qu'on attend pour le canarder ; l'autre, il va en prison parce qu'il est planqué mais on sait pas pourquoi il est planqué ; la mère... une femme, elle se retrouve avec son gamin, eh ben, ils lui prennent le gamin et elle, elle se retrouve dans la rue. »

L'inertie des institutions se manifeste plus particulièrement lorsque les propriétaires ont pour interlocuteurs les gestionnaires de la curatelle.

« Et en étant sous curatelle, la curatelle était de mèche, la curatelle était de mèche avec ces gens-là ! »

Un sentiment d'impuissance envahit aussi ces personnes lorsqu'il s'agit des problèmes de bruit.

« Mais quand t'en parles là... à l'agence de sonoriser ! "Ouais, ouais, mais... on va réfléchir !" Et en fin de compte, ça fait déjà plus de six ans que j'y suis et ils sont même pas venus faire un devis... »

Si certains font la démarche de porter plainte, il arrive qu'ils subissent en retour des représailles et qu'ils vivent ensuite dans la peur.

« Ça court, ça saute, ça tape : c'est un régiment de soldats dans l'appartement. On entend tout, ce n'est pas insonorisé. Ma chambre donne du côté des escaliers, ça court dans les escaliers, ça tape dans le mur, il faut voir tout ce que je subis. Je n'ose rien dire. Je trouve des petits bouts de papier en petits morceaux devant ma porte. Je suis menacée de mort – ça va jusque là – même si je ne dis rien. J'ai dit quelque chose une fois. Tout ça à cause d'une pétition qu'on n'aurait pas dû signer. Quand on fait une pétition contre quelqu'un qui fait du bruit ou quoi que ce soit, il ne faut jamais signer une pétition. Il faut faire le courrier, expliquer ce qui se passe, mais il ne faut pas signer. Comme mon appartement est le petit noyau au milieu, c'est moi qui ramasse les coups. »

On ne peut pas dire que je vais les engueuler. J'ai fait appel aux forces de l'ordre parce qu'on était en train de démonter ma porte au pied de biche, j'étais dans l'appartement. À 4 heures du matin... tout ça, parce que j'ai été déposer plainte contre un trafic de drogue. C'est quand même ma sécurité. Alors, ça ne leur a pas plu, alors, ils commencent à s'en prendre à moi-même. »

D'autres répondent par la menace, ayant le sentiment que c'est peut-être la seule manière de garder l'estime et le respect de soi.

« Moi, je vous dis franchement, j'ai eu du bordel dans mon entrée parce que... Jusqu'à des 6 heures du matin... De 7 heures du soir à 6 heures du matin, c'était la musique à fond. Je suis descendue avec la batte de baseball, je lui ai dit : "Toi tu continues, je te fracasse les dents !" »

3. Préconisations

Intervenir en amont de l'expulsion

Afin d'éviter le traumatisme de l'expulsion, l'idéal reste l'intervention en amont. Les personnes savent souvent qu'elles risquent l'expulsion mais se retrouvent fréquemment démunies, par méconnaissance des moyens d'action potentiels, des leviers d'intervention ou d'intercession existants et n'osent pas demander de l'aide autour d'elles par honte ou par méfiance. Il faudrait donc aller vers les personnes en difficulté pour co-construire avec elles des solutions et leur donner les clés juridiques, institutionnelles, associatives pour éviter que cela se produise, tout en les éclairant sur leurs droits et leurs devoirs. Il faudrait aussi assurer un suivi pour vérifier ce qui fonctionne et ce qui coince et, dans ce dernier cas, prendre le relais rapidement pour résoudre un problème qui ne doit pas perdurer. Certaines régies HLM ont déjà instauré ce genre de démarche, par exemple pour accompagner les personnes non solvables, et les aider à reprendre le paiement du loyer par la mise en place concertée d'un échéancier.

« C'est-à-dire qu'on aille vraiment voir les personnes, et vraiment chercher le pourquoi. Parce que les gens, on sait très bien que les courriers, on va pas forcément les ouvrir... »

Moi, j'ai eu la chance, bon j'ai évité les expulsions. J'ai vu les personnes de la régie qui sont venues me voir justement. Une personne qui était très bien, qui est venue discuter avec moi et qui a... qu'on a essayé de trouver des solutions pour régler le problème du loyer petit à petit. Le fait de couper l'APL [aux personnes qui ont déjà du mal à payer leurs factures, on leur coupe l'APL], eh ben déjà, elles pourront même plus du tout payer. »

« Trouver une solution avec les familles... trouver une solution avec les familles pour que... retrouver un moment... même si c'est pas dans l'immédiat, mais trouver un moment où on peut recommencer à payer leur... enfin continuer à reprendre leur loyer en main, mais petit à petit. Un petit échéancier, même si c'est 10, 20 ou 30 euros en plus par mois. Mais pas plus. »

Mettre en place un numéro vert pour les cas de détresse

Les participants proposent un accompagnement par le biais d'un numéro vert pour répondre à la détresse des personnes expulsées ou sous la menace d'une expulsion. En appelant ce numéro, elles se verraient proposer un accompagnement psychologique ainsi qu'une aide concrète pour remédier à la situation critique dans laquelle elles sont avant,

pendant et après leur expulsion, par exemple en indiquant les associations auxquelles s'adresser pour celles qui en font la demande.

« Quelque chose d'un accompagnement, d'une cellule d'écoute, tu sais... »

« Ça peut être un numéro vert où on parle, à la fois de ce qu'on ressent et à la fois pour essayer de trouver des solutions concrètes, avec un service qui serait spécialisé. J'invente, hein ! »

« Un numéro vert c'est bien ! Comme SOS quand j'ai un problème SOS Enfant. Mais un numéro où les gens qui vont machin, qu'ils puissent dire des choses à des personnes qui seront neutres puisqu'on les voit pas et dire des choses. Voilà, tout ce qu'ils ressentent, leur ressenti. Comme c'est... s'ils sont préparés, sont formés pour ce genre de problème, bah... »

« Oui mais, l'idée, ça serait vraiment autour des questions de logement, et comment et où s'adresser, est-ce qu'il y a des associations dans le quartier qui peuvent aider, etc. »

À certains endroits, il existe déjà des associations qui proposent ce type de services.

« Il y a quelqu'un qui a été expulsé parce que, malheureusement, il payait pas... il pouvait pas payer son loyer et c'est... Juste à côté, il y a l'association l'A. qui a pris, entre parenthèses, le "pouvoir" de l'encadrer de A à Z pour qu'il puisse retrouver un logement assez vite. Mais c'était, il avait connu... il avait déjà connu un peu cette association, et il a préféré s'adresser à eux parce qu'il y avait une confiance, une confiance et voilà. Et ils ont pris en charge de A à Z son expulsion jusqu'à ce... qu'ils ont trouvé un appartement. »

Faire une charte éthique sur les conditions d'expulsion

Une autre piste de réflexion pour limiter le traumatisme de l'expulsion serait de respecter la dignité des personnes en évitant une exposition dégradante et stigmatisante. L'intervention des forces de police renvoie l'image d'une faute commise, d'un délit, alors que c'est le plus souvent le manque d'argent qui a conduit les personnes dans cette situation. Les expulsions devraient être faites de façon plus discrète, et sans impliquer nécessairement les forces de l'ordre, ou en tout cas pas de manière ostentatoire.

« Et poser un cadre par rapport à ça ? Alors déjà... déjà, le truc avec les gendarmes, huissiers... Et donc que ce soit pas forcément les forces de l'ordre ! Puis les grandes pancartes sur les portes, c'est... Tout ça, ça devrait pas. Ça devrait se faire dans un bureau, quoi.

Parce que s'il y a des enfants, je sais pas, enfin... Le fait de voir un huissier, des gendarmes et tout le bataclan, les enfants, ça les... Déjà, on leur retire leur environnement, et en plus de voir ça, c'est... c'est horrible quoi pour eux ! »

Nommer un médiateur pour les expulsions

La présence d'un médiateur assermenté garantirait à la personne et à sa famille une protection contre les dérives agressives et les abus de pouvoir. Cela leur éviterait d'être exposés à une vindicte générale extrêmement blessante.

« Un médiateur... connaissant la loi, connaissant ses droits, pour pouvoir dire : "Stop ! vous n'avez pas le droit de faire ça", qui vérifie que les choses se... se passent dans les règles ! Et pas n'importe comment. »

« Une personne de loi ! Qui connaît les lois, qui est assermen... je sais pas le terme. »

« Une sorte de médiateur assermenté, oui, ça peut empêcher les conneries, quand même. »

Structurer une aide au réameublement

Les membres du Laboratoire d'idées suggèrent que lors de l'entrée dans un nouveau logement, la personne précédemment expulsée soit accompagnée et puisse garder ses affaires ou retrouver des meubles qui remplaceront ceux qu'elle a perdus : c'est ainsi qu'elle se sentira chez elle. Avoir un lieu à soi et des meubles à soi, c'est là toute la différence avec un foyer, un meublé ou un hôtel social. L'idéal serait de permettre aux personnes de conserver leurs affaires pendant la période entre l'expulsion et le relogement. Si la plupart du temps, les objets de valeur sont saisis pour rembourser les dettes, il est crucial que puisse être conservé ce qui n'a pas de valeur marchande mais une forte valeur affective voire administrative (papiers divers dont certains doivent être conservés toute la vie). Pour se reconstruire, la réinsertion après une expulsion est primordiale.

« Mais je pense que, quand une personne est expulsée, qu'elle a plus rien du tout, on devrait pouvoir l'aider à réaménager un logement, pour pouvoir revivre correctement. Parce que ça se fait pas du jour au lendemain de racheter deux assiettes, deux verres ! Ça se fait pas du jour au lendemain... Et pendant tout le laps de temps où... où tu as plus rien, tu te sens plus rien, tu... »

« Aider les gens à pouvoir garder leur matos dans un garde-meuble ! Parce que c'est au garde-meuble que ça fout le camp ! Mais aider les gens, parce que c'est une location que tu payes. »

« Mais c'est plutôt aider la personne à pouvoir garder le peu qui lui reste, au moins les photos et les papiers, parce qu'il faut penser aux papiers. Les photos, les papiers, le mug que ton fils ou ton petit-fils t'a offert, des conneries peut-être insignifiantes pour les autres et pour toi hyper importantes. C'est plutôt à aider les gens à garder le peu qu'ils ont. »

Actuellement, les affaires sont conservées dans un garde-meuble durant trois mois à compter de la date de l'expulsion. Mais, dans la plupart des cas, cette période est trop courte pour permettre de retrouver une situation stable. Une solution simple serait donc d'allonger cette durée à un an.

« Tout ce qui n'a pas de valeur marchande, l'huissier, il en fait rien ! Il jette ! Non, il le met au garde-meuble ! M., ça a été au garde-meuble. Mais ça, c'est si t'as les moyens de payer un garde-meuble ? Non ! Non, non ! »

« Parce que quand la personne est expulsée, ils la mettent dans un foyer, et les meubles, ils sont gardés dans un garde-meuble pendant trois mois. Si au bout de trois mois, t'as pas trouvé une solution pour prendre tes meubles, ils te les jettent. Ah, trois mois ! [...] parce que, en trois mois, tu trouves pas... tu trouveras jamais d'appartement, si t'es viré d'un... d'un truc... »

Repenser les politiques de réhabilitation en respectant les histoires des quartiers et des personnes dans la concertation avec les plus fragiles

Toute réhabilitation d'un immeuble ou d'un quartier engendre de nombreuses difficultés pour les personnes. Il est tout d'abord indispensable de ne pas envisager systématiquement la destruction pure et simple des bâtiments sans réflexion préalable. Il arrive que ces derniers fassent partie, en effet, du patrimoine historique et social, tels

les grands ensembles d'architectes construits dans les années 1960 et 1970. Et il s'agit surtout d'une part de l'histoire personnelle de ses habitants. On conçoit néanmoins que la destruction complète ou partielle est parfois nécessaire au vu de la dégradation des bâtiments ou dans l'optique d'en faire des lieux plus propres à l'habitation et à la cohabitation.

Dans le cadre des réhabilitations imposant un relogement, il est de première importance de laisser aux gens le choix quant au lieu futur. Il faudrait leur donner la possibilité de rester dans le quartier qui demeure l'environnement-repère par excellence.

« La réhabilitation, ne pas dire, bah ! ça va être réhabilité, le quartier, donc on va vous mettre ailleurs. Il faut que les gens, ils puissent choisir [...]. Non mais, rester, rester dans le coin ! »

Les participants ne sont pas dupes des concertations qui leur sont proposées lors des projets de réhabilitation : trop souvent, les décisions ont, en réalité, été prises auparavant, sans elles, et les promesses affirmées peu tenues. Pour eux, ces réunions s'apparentent à une tromperie.

« Moi, j'ai connu des réhabilitations où on les a changés de quartier pendant un laps de temps, jusqu'à ce qu'il soit refait, le quartier. On leur avait promis qu'ils allaient revenir... Ils sont jamais revenus ! Bah oui ! c'est du pipeau ! Donc les gens, ils ont signé bêtement sans savoir... »

« Nous aussi, on l'a entendu ce discours. On monte des maisons à la place de votre appartement, et on vous relogé dedans ! Tout le monde a été relogé, sauf nous ! »

Il est donc important de prendre en compte les avis émis par les habitants dans les réunions de concertations ; tenir les promesses qui y sont faites. Repenser la consultation des habitants est nécessaire afin de les rendre partenaires dans les processus de décision et, véritablement, partie prenante.

Améliorer les procédures pour signaler un problème au bailleur et obtenir sa résolution

Il faudrait, selon les participants, pouvoir signaler un problème au bailleur et obtenir sa résolution. Pour cela, ils précisent que les procédures devraient être plus faciles, plus transparentes et plus effectives. Il faut reconnaître, toutefois, que nombre de ces situations sont malheureusement très complexes, les locataires pouvant avoir été récemment l'objet d'une expulsion ou se trouver en situation d'irrégularité, dans des configurations qui apparaissent comme inextricables. Dans ces conditions, ils ne signalent pas les problèmes. La plupart du temps, les solutions ne sont donc pas simples, mais il est indispensable qu'elles soient trouvées. Les législations doivent évoluer pour assurer la santé des personnes dans des logements sains, et en particulier, pour protéger les plus vulnérables.

« Quand on a un problème que, par exemple, on puisse téléphoner à l'agence en disant : "Ben voilà, j'ai un problème, venez !" »

« Avant le bailleur, l'O. Ben, avant la loi des APL qu'ils ont baissées là, eh ben, les bailleurs venaient quand on avait une... je sais pas une... un problème de serrure. Vous aviez une serrure qui cassait, vous ouvriez pas la porte, eh ben, le bailleur, il venait. Il envoyait quelqu'un pour venir ouvrir la porte. Ils venaient encore la journée. Quand t'avais pas de dettes de loyer. »

Ces procédures doivent être notamment plus efficaces quand il y a péril ou que la santé est menacée.

III. UN TOIT MAIS AUSSI UNE CLÉ, UNE BOÎTE AUX LETTRES ET UN CHEZ-SOI

La première séquence de réflexion s'est appuyée sur la production par les participants d'un dessin représentant leur habitat idéal puis sur des échanges à partir de ce support. L'expérience d'animation a montré que le fait de partir du logement idéal nous a permis d'entendre les attentes mais aussi les vécus. Si les parcours sont marqués par les ruptures, les rapports de domination, les violences symboliques – abus de droit, déni de droit, stigmatisation –, le dessin, lui, va se situer sur un autre registre. Les représentations du logement idéal ici ont fait appel à un imaginaire, qui rend compte toujours du rapport au monde, et qui va au-delà du récit sur le vécu et les besoins fondamentaux non assouvis. Les dessins révèlent ce qui importe le plus dans l'existence pour chacun, dans sa singularité. L'apparition de motifs récurrents qui accompagnent les dessins témoignent d'expériences communes et partagées :

La clé : c'est être autonome ; une autonomie qui parfois devient radicale, avec l'idée de s'extraire de la société, de ne dépendre de personne, et qui s'exprime à travers une terminologie de la liberté. Cette liberté est représentée par la clé.

La boîte aux lettres : avoir une boîte aux lettres, c'est avoir une adresse qui permet d'accéder à des droits ; elle figure l'existence sociale (du point de vue de l'administration et des institutions) et elle rend compte aussi de l'inscription sur un territoire, donc d'une appartenance.

Les autres : dans l'habiter sous un toit, la question des interactions sociales et de la sociabilité est centrale.

La nature : l'habiter rêvé s'inscrit dans un rapport à la nature qu'il s'agit également d'interroger.

1. La clé : symbole de l'« habiter » des plus pauvres

« C'est pas la porte ou les murs qui sont importants mais la clé. Quand vous êtes en prison, vous avez une porte et des murs mais c'est pas vous qui avez la clé ! »

La clé est riche de sens : elle ouvre et elle ferme, elle a donc un statut ambivalent. Elle permet d'entrer et de sortir, de rentrer, s'enfermer, posséder, pouvoir, être libre, être soi, être...

La clé signe la liberté

« Parce que, moi, je dis toujours quand on a un appartement, on nous donne une clé. Et quand on a cette clé-là, on a la liberté. [...]. Et le fait de rentrer la clé et de tourner cette clé-là ! C'est la liberté quoi ! »

« Je suis libre, j'ai mon appartement, j'ai ma clé, je fais ce que je veux. »

« Et je suis quelqu'un. »

« Ma clé. Je sais que je peux rentrer chez moi quand j'ai envie, quand je veux. J'ai aucun compte à rendre à personne. »

Alors que la clé symbolise généralement l'enfermement, « on ferme à clé, on enferme », pour les intervenants posséder une clé c'est détenir les clés de la liberté. De quelle liberté

parle-t-on ? Pas seulement celle d'entrer et de sortir, la liberté de vivre sa vie, en se donnant ses propres règles, ses horaires et ses rythmes, une forme d'autonomie.

« Quand j'ai eu mon premier appartement, que j'ai pu avoir un appartement, et que j'ai signé mon bail et qu'on m'a donné la clé, j'ai dit ça y est, je suis libre. »

Si la référence à la prison est parfois explicite, les participants ont aussi l'expérience de la vie en foyer ou en structures d'hébergement, des habitats dans lesquels on n'est pas maître des lieux et où, bien souvent, on ne dispose pas de clés. La clé de chez soi ouvre, elle autorise l'accès à d'autres dimensions de l'existence : je vais pouvoir rentrer quand j'en ai besoin pour ma sécurité, ma fatigue, ma santé, et pour mon entourage proche ou plus large, les faire dormir, leur faire à manger, les protéger. Détenir son propre logement, c'est commencer à maîtriser un peu son existence, même si c'est *a minima* : *« Voilà, c'est un pouvoir en fait. »*

La question de la liberté renvoyant aussi à une autonomie est très articulée à la question de la dignité. Telle qu'elle est évoquée par les participants, la dignité renvoie à la reconnaissance par l'autre, « en tant que semblable », au partage d'une commune humanité⁵⁶.

« Moi, je vais dire qu'un logement, ça permet de retrouver sa dignité. »

« Sa dignité d'être humain. »

« On vient au monde avec une dignité, on repart avec notre dignité ! Mais ça permet au moins d'exister ! D'être reconnu comme être humain ! Parce que bien souvent... regarde les gens qui vivent à la rue ! Les trois quarts des personnes les ignorent ! Pourquoi ? Parce qu'ils vivent dans la rue, mais c'est des êtres humains quand même ! »

La clé, gage de stabilité et sécurité

Avoir un habitat symbolise une forme de pérennité et de stabilité, c'est plus qu'un abri, c'est un nid vers lequel il est possible de retourner à tout moment pour se ressourcer. Pour les personnes très pauvres, plus que pour d'autres, ce repaire de stabilité est primordial du fait des diverses formes d'insécurité qu'elles vivent dans différents domaines de leur existence.

Ce lieu où l'on habite devient un lieu à soi, pour soi. Le tour de clé dans la serrure crée un espace de vie privée. Olivier Schwartz (Schwartz, 1990, p. 21) définissait la vie privée ainsi :

« Un processus par lequel un sujet se sépare, prend possession d'un espace propre, et le retire – se retirant lui-même en même temps – des contraintes d'une socialisation. »

Il s'agit d'un lieu qu'un sujet s'approprie et dans lequel *« il va pouvoir jouir souverainement de ses forces »* et dans lequel il dispose de plus de liberté, notamment celle d'échapper aux normes, *« un lieu de libre désir »* (Schwartz, 1990, p. 31).

Les clés donnent le pouvoir de maîtriser son habitat, d'y imprimer sa marque, de s'y construire et de s'y reconnaître. Elles donnent aussi la liberté de choisir qui peut entrer et qui peut sortir, sans avoir à subir la présence non choisie d'un tiers. Ainsi, le logement procure – théoriquement – la sécurité indispensable à l'épanouissement de l'identité et de la personnalité afin de construire une vie personnelle, sociale, familiale, amicale... C'est à partir de ce lieu de stabilité que les autres dimensions de la vie vont pouvoir se dérouler (préparer un repas, vivre une vie de famille), s'exprimer, trouver un ancrage (sur un territoire et dans une histoire) dans un lieu pour se ressourcer, pour prendre des forces afin d'assumer un emploi et travailler, mener une vie sociale.

Cette sécurité reste toute relative. Certains bâtis n'offrent pas une protection efficace contre les effractions potentielles.

56. Elle se distingue largement de la conception kantienne selon laquelle tous les humains sont dignes d'une dignité absolue et doivent être respectés (Fiat É., *Petit traité de dignité. Grandeurs et misères des hommes*, 2012, Éditions Larousse).

« Il y a sécurité et sécurité dans un logement. Même avec une porte qui ferme à clé, t'es pas franchement en sécurité. Tout dépend si c'est un logement, on va dire... tu vas être beaucoup plus en sécurité que... Moi, par exemple, je suis en maison relais. Bah ! Même la porte fermée à clé, t'es pas en sécurité dans ton appartement, quoi. Les portes elles sont, on va dire, pas trop solides, on va dire ça comme ça, hein ! T'en as un qui pète les plombs, il tape un coup de pompe et puis t'as plus rien, t'as plus de porte, hein ! »

La clé : entre liberté et dépendance, le paradoxe

« Dès qu'on rentre dans un logement avec des murs, on crée des besoins et une dépendance envers la société. »

« Le loyer, bah ! c'est un budget, hein ! Qui est lourd sur... sur les familles, hein ! »

« T'en peux plus ! T'as plus rien, t'as plus rien... Et ça fait presque quatre ans que ça dure comme ça. J'en ai marre... J'en ai marre ! »

Si la clé est symbole de liberté pour nombre de participants, l'accès au logement crée aussi une forme de dépendance. Des personnes qui ont notamment vécu à la rue affirment qu'elles deviennent dépendantes de la société et des institutions. Elles évoquent les charges et obligations diverses générées par l'obtention d'un appartement (loyer, charges, électricité, chauffage, entretien, nettoyage, maintien en l'état...) et les normes collectives à respecter. Ainsi, certaines personnes expriment le désir de vivre en logement atypique, par exemple en caravane, en cabane ou en tipi au milieu de la nature. Ce genre de situation, rêvée ou vécue, permet d'être libre et indépendant vis-à-vis du reste de la société : *« Être bien chez soi, c'est être libre. Être libre de mes choix, être libre de ma volonté. »* C'est le choix de la clé des champs. Un résultat pour le moins surprenant de prime abord, là où l'on s'attendait à une demande de sécurité du logement. C'est toute l'ambivalence de la situation puisque pour obtenir de meilleures conditions de vie, les personnes doivent perdre en autonomie et en pouvoir sur leur existence, à travers des dispositifs souvent « assistancielles ».

Passer d'un logement « meuble » à un logement « immeuble » est un bouleversement qui amène à se poser des questions quant à la validité de cette décision et à rencontrer des problèmes qui n'existaient pas auparavant, problèmes qui sont autant pratiques qu'économiques. C'est ainsi qu'une fois installée, la famille (ou la personne) se trouve face à de nombreuses contraintes qu'elle ne subissait pas avant, notamment en termes de charges à payer : *« Si tu commences à vivre dans une maison, voilà le confort et tout. Malheureusement, t'as besoin de fric. Et là, ça commence à plus marcher. »*

La dépendance énergétique est évoquée, surtout en lien avec les coupures, le plus souvent pour défaut de paiement. Coupure de gaz, d'électricité, de téléphone sont des événements récurrents dans la vie des personnes en situation de précarité. Elles voudraient pouvoir s'en prémunir. L'appartement qui est conçu pour le tout-électrique recrée une forme de vulnérabilité :

« Il fallait acheter une cuisinière électrique parce qu'on n'a pas le droit de mettre du gaz ! Et tout ça, ça travaille ! Ça fait travailler. Parce que... quand y a des pannes d'électricité, on fait comment pour manger ? »

« Tout est électrique, moi, chez moi, où c'est que je suis. Dans l'ancien logement, ben, c'était au gaz et chauffage collectif. Aujourd'hui, je suis dans un autre bâtiment où tout est à l'électricité, et y a plus de lumière, on n'a plus de chauffage, on n'a plus de gaz, on a plus rien, hein, quand ça coupe ! »

À partir du moment où les factures d'eau et de chauffage ont été dissociées du loyer, aboutissant ainsi à une nouvelle ligne budgétaire, beaucoup de familles ont eu du mal à payer et ce n'est pas la facture de consommation en soi qui pèse sur leur budget mais le cumul avec l'abonnement. *« Je peux payer l'électricité tous les mois mais pas le compteur ! »*

D'un point de vue budgétaire, le reste à vivre conditionne l'accès aux réseaux de gaz, d'électricité, de chauffage ou d'eau. Lorsque le loyer et les factures sont trop élevées et le revenu trop faible, les personnes sont amenées soit à se priver de chauffage ou d'électricité pour ne pas accumuler de dettes, soit à subir des coupures ou des quotas de consommation, voire l'expulsion en cas d'impayés. Ces inquiétudes et préoccupations imprègnent le quotidien et montrent que l'accès à ces services considérés comme essentiels pour un habitat favorable à la santé est encore largement problématique. En conséquence, certains peuvent, de façon paradoxale, envisager le retour à un logement atypique en courant le risque de ne plus avoir l'accès à tout ou partie de ces services afin d'être potentiellement libérés de nombreuses contraintes financières.

« Moi, disons que moi, maintenant, bon, comme on dit, je suis un ex militaire et j'ai pas mal d'années d'actif. J'ai des problèmes avec ma retraite militaire. Et puis bon, j'ai des problèmes, avec ma CARSAT ! On me donne 12 euros... 12,18 euros par mois de retraite... alors, je trouve ça super bien... C'est vraiment super. Et, comme on dit dans cette histoire, j'ai un loyer qui est de 420 euros [...]. En payant mon loyer, dans cette histoire, je me retrouve avec presque rien dans les poches. C'est la grosse galère pour pouvoir survivre [...]. Et comme on dit, j'ai envie de partir de mon appartement, j'ai envie de revivre en caravane. Comme ça, j'aurais moins ce... J'aurais moins d'argent à dépenser. La chose, elle est là. »

2. Avoir son nom sur une boîte aux lettres

« Des choses qui sont importantes pour ton logement ? Oui ! Le nom sur la boîte aux lettres ! »

La boîte aux lettres, en plus de s'avérer indispensable pour la vie administrative, participe de l'identité sociale et de la reconnaissance de la citoyenneté à travers le nom et l'adresse, comme la carte d'identité. Elle donne à la personne une reconnaissance à la fois symbolique et concrète puisqu'elle est nécessaire pour accéder à de nombreux services.

Adresse et droits

« Avoir un appartement [...], c'est avoir une adresse pour le courrier, par exemple [...]. C'est important d'avoir une adresse pour recevoir une facture, les problèmes médicaux, tout ça. Et avoir une adresse ! [...] Déjà, pour obtenir nos droits, genre la CAF, il faut une adresse. Pour avoir un compte bancaire, il faut une adresse. Pour la sécurité sociale, il faut une adresse... »

La prise en charge des démunis depuis le Moyen Âge était conditionnée à la domiciliation et entretenait un rapport étroit avec la territorialisation (Castel, 1995). Encore aujourd'hui, les pratiques de prise en charge assistancielles reposent sur la condition de domiciliation, c'est-à-dire avoir une adresse... Quelqu'un qui n'a pas de logement, donc pas d'adresse ni de boîte aux lettres, est catalogué et traité différemment. Il est aussi exclu d'un certain nombre de droits. La reconnaissance administrative, indispensable pour obtenir la reconnaissance de ses droits, est très difficile lorsque la personne vit en logement atypique, en caravane par exemple. Les modes d'habiter sont donc au cœur des enjeux d'insertion et de reconnaissance sociale.

Le logement est, entre autres, une des conditions d'accès au travail. Il est en effet difficile de trouver un travail quand on n'a pas d'adresse à fournir et pas de logement qui offre les conditions d'une hygiène de vie correcte.

« Avoir un logement aussi, ça permet de trouver du travail plus facilement ! Ça, c'est... c'est très important ça. [...] Parce que quand on est sous une toile de tente ou quand on est à la rue ou quand on n'a même pas de toile de tente, rien, ben, du travail on n'en trouve pas ! »

« De toute façon, si t'as pas de travail, t'as pas de logement. Si t'as pas de logement, t'as pas de travail ! C'est le chien qui se mord la queue. »

Sans adresse, il existe des solutions alternatives, souvent précaires, sur une durée limitée ou soumises à certaines conditions. Certains organismes (associations, CCAS) mettent à disposition des boîtes aux lettres, mais il est difficile d'en obtenir du fait du nombre de demandes.

« Tu vas à La Poste, tu as une boîte à lettres ! La Poste ou à la mairie ! Même les gens qui sont à la rue, ils ont une adresse, hein ! »

Le symbole d'une existence sociale

« C'est que l'accès au logement te donne droit à une reconnaissance sociale ! »

L'accès à une adresse pour ceux qui en ont été dépourvus longtemps, parce qu'ils vivaient à la rue et étaient ballotés de foyer en foyer, sort l'individu de son invisibilité et donne également des devoirs de citoyen, comme être connu des services fiscaux, être soumis à des formes de contrôle social. Cette adresse signe un ancrage territorial, « on est du quartier, du village, on a une adresse », donc une appartenance.

3. Les autres

Certains, nous l'avons évoqué, souhaitent s'écarter du monde. Alors que d'autres, au contraire, valorisent une forme de sociabilité, jusqu'à envisager une vie communautaire pour l'une d'entre eux, et condamnent l'anonymat des grandes villes, chacun cloîtré dans son appartement. La peur d'être rejeté par la société et le désir de reconnaissance créent une tension entre le besoin de fuir les autres et celui d'être connecté au reste du monde.

Se retirer du monde

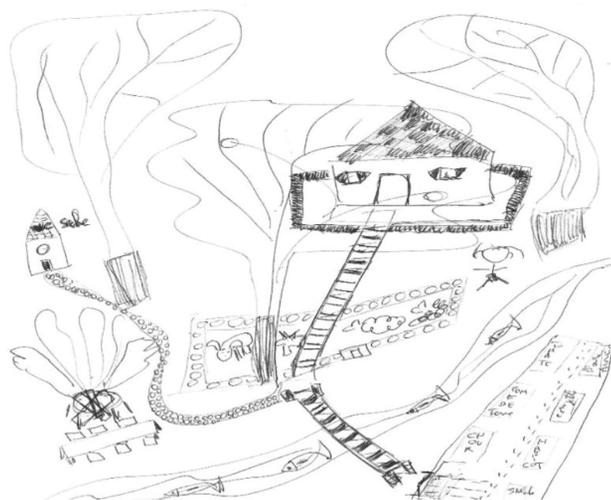


Figure 1. *La maison dans un arbre, maison idéale de l'un des participants du Laboratoire d'idées Santé, 30/09/2019.*

« C'est une maison dans un arbre, voilà ! Et mon idéal c'est de vivre presque en ermite. Voilà, dans un arbre. Avec une échelle pour monter... Pour moi c'est... en général c'est... comment dire ça... C'est échapper à tout ce qui est superflu. Voilà. »

Pour un autre, ce sera une hutte dans la forêt. Et pour ceux qui choisissent un confort minimal, il s'agit de dresser un mur pour se protéger.

« Au niveau des voisins mitoyens, bah, je fous des palissades de 2,50 mètres, moi j'aime bien les voisins ! surtout dehors ! »

Le logement idéal doit ainsi permettre de vivre comme on le veut, loin de normes sociales qui sont perçues comme injonctives, restrictives et rejettent les personnes très pauvres. Ils esquivent ainsi le risque de l'exclusion subie. Le désir de vivre en ermite pourrait traduire un rejet de la société dans laquelle celui qui veut vivre d'une façon différente ne trouve pas sa place. Pour ceux qui ont été trop marqués par le regard stigmatisant d'autrui, envisager de partager une vie sociale avec des voisins est difficile, voire redouté.

« Ah ben ! je suis très bien tout seul... Je te dis, ça m'empêche de voir la cupidité de tout ce qui m'entoure. En autarcie ? Bah ! En ermite. »

La cupidité apparaît comme une métaphore de la violence sociétale au sein d'une société fondée sur une logique de profit dont ils sont les premières victimes. Ils expriment alors le rejet de ce modèle social et économique. Impuissants à agir sur le monde, à le changer, ils vont s'en extraire.

Exister avec les autres

À l'inverse, d'autres valorisent la vie sociale, ils imaginent dans leurs rêves une meilleure sociabilité aujourd'hui entravée par l'enfermement « chacun chez soi » et l'anonymat de certains immeubles.

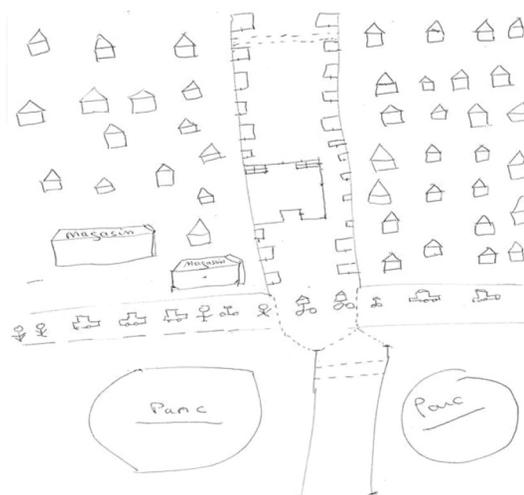


Figure 2. La maison idéale d'un autre participant du Laboratoire d'idées Santé, 30/09/2019.

« Moi je dis personnellement je peux pas vivre seule, quoi. On a besoin des autres. »

La création de lien social leur semble intimement liée à l'espace dans lequel ils habitent, à la fois l'implantation dans son environnement et le logement à proprement parler. Pour eux, certains lieux favorisent plus que d'autres la rencontre. Les liens sont alors d'autant plus aisés que les occasions de rencontre sont favorisées par certains espaces. Dans des quartiers, des dynamiques sociales amicales et solidaires peuvent donc naître. Le déménagement forcé est alors d'autant plus mal vécu qu'il déchire ce tissu social de façon arbitraire.

« Ben, dans le parc près de chez nous... on a un grand parc où on sort les chiens, donc on rencontre des gens. »

« Ils ont fait, là justement, un local pour les jeunes, ils se réunissent. Juste en bas de chez nous, il y a un petit restaurant... Donc vous voyez tout ça, voilà ! »

« Nous, en ce moment, on a beaucoup de fêtes dans notre quartier. Et donc, du coup, ben, je profite d'aller rencontrer plein de personnes que je connais déjà, et ça me fait plaisir parce que je re-rencontre des gens que j'ai connus quand je travaillais, quand je faisais traverser leurs enfants, ou des enfants qui ont grandi, donc qui me reconnaissent. Et ça fait vachement plaisir de les revoir ! »

Ils imaginent aussi un logement comportant « des lieux de rencontre », comme une salle de convivialité dans l'immeuble pour se retrouver. L'une des participants aspire à une nouvelle sociabilité, illustrée par le mode d'habitat en tipi, où l'on vit en petit groupe social et où la technologie ne vient pas s'interposer dans les relations.

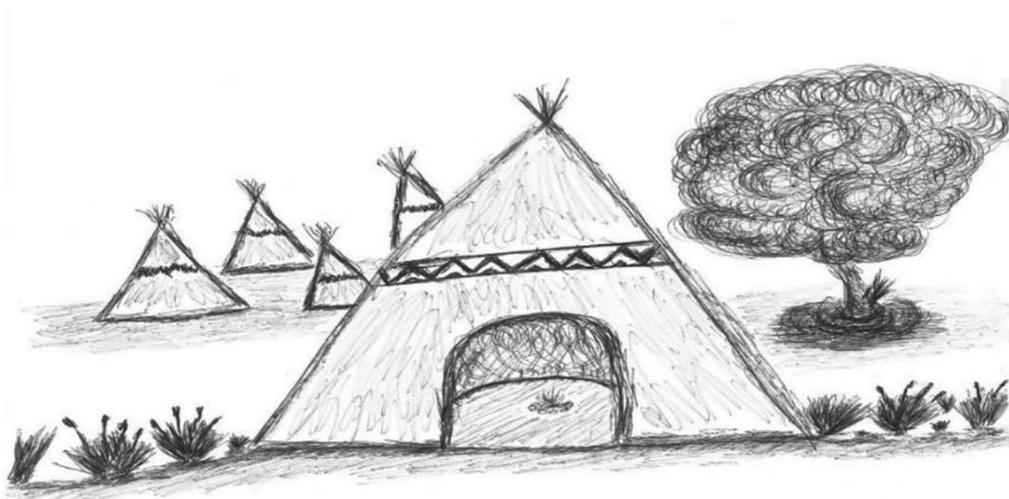


Figure 3. La butte, maison idéale d'un participant du Laboratoire d'idées Santé, 30/09/2022.

« Parce que tu vis en groupe donc t'as plus de parole, y a plus toute cette histoire de télé, de radio, de téléphone, tout ça. Donc y a la communication qui se fait beaucoup plus [...] parce qu'à l'heure actuelle tout le monde est enfermé chez soi devant la télé, devant son ordinateur, devant le téléphone et y a plus de contact humain quoi ! »

Si la sociabilité est recherchée, parfois on retrouve un désir de maintenir ses distances, sans vouloir fuir les autres.

« Mais les voisins il faut qu'ils soient pas trop près quand même, hein. Que tu puisses faire du bruit sans dire, ah les voisins, ça va gêner les voisins... »

Les participants évoquent aussi les relations d'entraide entre voisins dans les quartiers.

« On est même solidaires quand il y a des trucs à faire. Comme on a eu des pannes d'ascenseur et compagnie, on est bien solidaires ! »

Et même d'entraide morale :

« Bah ! la voisine, elle était en déprime, donc on l'a aidée. »

Pourtant, ces liens avec le voisinage ne sont pas toujours aisés à construire.

« J'avais te dire, moi, ma porte, je la ferme que depuis que je suis où je suis maintenant, hein ! Parce qu'autrement aux L., tu pouvais rentrer comme tu

voulais. T'sais, moi aux... aux L., je voulais enlever la porte pour mettre un rideau, hein ! »

Certains voisins abusent ou en profitent pour faire des exactions. La fierté d'une culture de la solidarité se retourne contre ceux qui aspiraient à la vivre.

« Et je vais te dire aussi, y a le truc, hein : tu fais rentrer le voisin, et l'autre... Tous les jours, tu l'as au café, à table et tout ! »

On observe aussi que s'ils ont besoin de lieux de sociabilité, d'espaces pour recevoir chez eux, ils souhaitent aussi que le logement comporte un espace pour s'isoler. Leurs expériences partagées de vie dans des petits espaces les uns sur les autres, ou dans des lieux de vie collective comme les foyers, expliquent leurs aspirations à avoir un lieu à soi, pour soi.

« Des coins où on peut s'isoler ou se sentir bien. Avoir un espace à soi. »

Dans l'habiter, si les voisins doivent être tenus à une distance respectable, tous les participants sans exception veulent garder une proximité avec leurs proches. Les logements doivent permettre de mener une vie de famille, tant dans leur dimension que dans l'existence de pièces pour faire dormir les enfants adultes de passage, ou les petits enfants. L'âge des participants a son importance dans les propos rapportés, dans la mesure où plusieurs sont grands-parents. Pour eux, la proximité géographique joue un rôle essentiel dans la vie sociale puisqu'elle leur permet de vivre à côté de ceux qu'ils aiment.

« Moi, quand on dit... quand on parle de tout ça, me sentir bien chez moi, c'est d'avoir mes enfants à côté... à côté de moi, à 50 mètres, et mes petits-enfants. Après, je me sentirais bien chez moi. »

« Tant que je suis pas à côté de mes enfants, ça va pas. »

Le fait de pouvoir recevoir ses proches est donc très important.

« Une grande salle à manger, que je puisse recevoir aussi, quand même, quand il y a la famille, les amis, tout ça. Voilà, qu'on ait de l'espace... Plusieurs chambres où, ben, je puisse mettre mes petits-enfants quand ils viennent. »

Les autres dans nos quartiers

Au-delà des relations de voisinage, la sociabilité passe aussi par des liens plus distendus, comme avec les commerçants, qui permettent de s'insérer dans un quartier. La proximité permet d'établir des relations de confiance avec des commerçants, éventuellement aussi avec des producteurs. Cela participe à la création d'un tissu social. La proximité passe par l'accessibilité. La désertification des milieux ruraux touche particulièrement les personnes pauvres qui sont peu mobiles, l'accès aux services s'avère alors très difficile.

« Bah ! Moi, j'ai choisi un appartement dans la ville. Déjà pour le confort, pour avoir accès aux magasins, aux bus, pour pas demander à personne. C'est déjà le principal. Un petit appartement me suffit, avec des magasins autour, et puis un parc pour aller se promener de temps en temps. »

« Et que les magasins soient pas des gros magasins, mais des petits magasins de proximité, et pas trop loin non plus ! »

À cette attente de proximité s'oppose le besoin de ressentir une appartenance plus large, d'une insertion dans la ville, une forme de citoyenneté circonscrite à un territoire. Cela se traduit par un refus du repli sur soi, sur un quartier, et par le désir d'appartenir à une entité plus vaste. Ainsi, le fait d'avoir toutes les infrastructures nécessaires dans la même zone est questionné. Au premier abord, cela peut paraître antinomique avec le

désir également exprimé de bénéficier de services de proximité. Pourtant, les participants pensent qu'avoir tout sur place favorise l'entre-soi et peut entraîner une impression de ghettoïsation, dans la mesure où il n'est plus nécessaire de sortir de son quartier, d'où une sensation de ne pas être relié au reste du monde. On observe donc la recherche d'un équilibre, afin d'éviter l'enfermement, un équilibre entre des services proposés, un quartier qui puisse avoir sa propre dynamique, tout en garantissant un lien aux autres et au centre.

« Et qu'ils en fassent pas un ghetto ! Ben, regarde chez nous : t'as la maternité, donc tu peux y accoucher. Après, t'as l'école maternelle, t'as l'école primaire – sur le même quartier, hein ! Avant, t'avais le collègue. Accueil bébé ! Si t'as envie de faire des activités sportives y a tout ce que tu veux sur le quartier : le foot, le basket. T'as même la piscine, qui est fermée l'été, mais elle est toujours là ! T'as les hôpitaux, donc t'as même pas besoin même si t'as... du plus petit bobo au plus grand, c'est toujours sur le quartier ! Nous, on a des gamins, la mienne par exemple, qui y est née et qui y a travaillé. Parce que des fois, même les jeunes, ils sont embauchés dans les assoc'. Et il y a même la prison ! Au cas où, hein ! Y a des jardins partagés. C'est tout nouveau [...]. Voilà ! Ça a fait quoi ? Un ghetto parce que t'es même plus... Il manque plus qu'un cinéma et un cimetière. Et l'affaire est bouclée ! Comme dit la conseillère municipale : "Ils auront plus besoin d'aller prendre le bus !" Parce que c'est ce qu'elle a dit quand même ! Et t'as la prison. Il manque plus qu'un cinéma quand même, un cinéma. Mais des fois tu l'as en plein air à la MJC. Une fois dans l'année. Et il manque plus que le cimetière. Tu y vis, tu y meurs. »

Une des conditions de désenclavement passe par le réseau de transport :

« Ce serait, par exemple, le bus, c'est d'aller voir la ville ! Pas pour aller voir les gens, c'est pour avoir un peu plus d'animation, tu vois de voir un peu de... comment dire... de vie à l'extérieur ! »

4. L'habitat rêvé s'inscrit dans un lien primordial à la nature

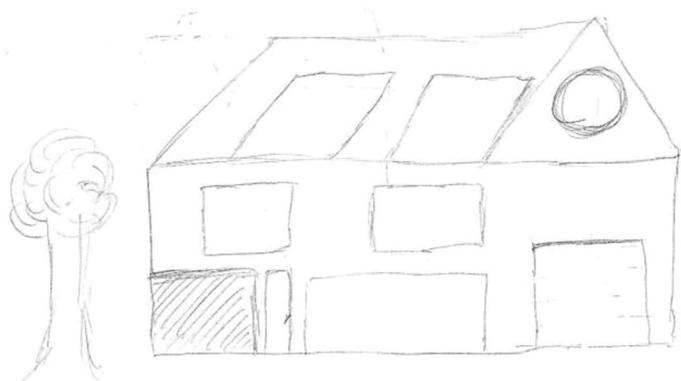


Figure 4. La maison idéale d'un participant du Laboratoire d'idées Santé, 30/09/2019

« La notion de nature, ... c'est primordial ! »

« Moi, j'suis pas bien, j'étouffe, j'suis prisonnier du béton. Moi, pour mon confort – malheureusement, je pourrai plus le faire maintenant –, j'aurais besoin de mes bois... Mes bois, mes rochers, mes rivières... C'est tout ce dont j'ai besoin ! Et ma cahute au milieu de tout ça. »

La nature occupe une place importante dans les dessins. Une nature pensée comme pourvoyeuse de l'essentiel, sans superflu, une nature accueillante, où ils vont trouver ce que la société n'a pas pu leur offrir. L'autonomie est possible grâce à un retour vers la nature, laquelle est considérée par les participants comme une ressource riche et variée. Dans les logements idéaux imaginés, la nature nourricière est souvent présente et permet de répondre à des besoins qu'ils ont du mal à satisfaire par manque d'argent dans la vie réelle.

« Et alors, tu vis comment ? Bah ! Tu vis avec tout ce que la nature te procure ! »

Elle procure plusieurs bienfaits, à commencer par les remèdes simples et à portée de main que les plantes peuvent fournir si on les connaît bien :

« Là on est tous bourrés de médicaments qui viennent des industries pharmaceutiques ! Mais la nature ! »

Grâce à la nature, ils disent pouvoir subvenir à leurs besoins alimentaires par le biais d'un jardin potager ou d'élevages :

« Subvenir à nos besoins, quoi ! Pour vivre avec... Moi, ce que j'aimerais aussi, c'est avoir des poules, des lapins ! »

Le même besoin d'autonomie est exprimé pour l'énergie. Les panneaux solaires sont ainsi un moyen de ne plus dépendre du réseau électrique et de ne plus avoir de factures à payer.

« Parce que c'est quand même les panneaux solaires pour... C'est plus écologique, c'est plus déjà [...] économique, écologique, tout ça. »

« Et puis, comme on dit, il y a quelques personnes qui parlent de panneaux solaires, moi, j'ai envie de faire des économies, hein ! »

Ces arguments économiques vont de pair avec une certaine conscience écologique. Cette autonomie, les participants veulent la préserver par le recours à plusieurs sources d'énergie afin de ne pas se retrouver démunis lors d'une coupure, problème qu'ils connaissent bien et qu'ils désirent éviter autant que possible. Malgré les interdictions, certains ajoutent ainsi des bouteilles de gaz dans leur appartement tout-électrique.

Ce désir d'être autonome peut aller jusqu'à l'envie de vivre en autarcie, laquelle se traduit dans la structure même de l'habitat idéal et du mode de vie construits pour soi et en toute indépendance, en s'appuyant uniquement sur ce que la nature offre. Isolé dans la nature, il n'y a pas besoin de ce superflu qui encombre plus qu'il ne sert malgré ce qu'en dit la société de consommation.

Les plus pauvres sont par culture et par nécessité des personnes qui recyclent, qui récupèrent, ceux qui ne jettent pas et dont les poubelles sont vides. La vie leur a appris à faire avec rien, et à optimiser les denrées. Contrairement aux images véhiculées çà et là, les personnes participantes à ce travail ont clairement indiqué vouloir un habitat qui préserve l'environnement. Mais rapidement la question des moyens est évoquée, et là les constats sont pleins de frustrations :

« On ne choisit pas l'empreinte écologique de son habitat quand on est pauvre, on prend ce qu'on nous donne ! »

Si tous n'ont pas choisi de vivre au fond des bois, parce que vivre en ville présente nombre d'avantages, l'absence de contact avec la nature provoque, pour plusieurs d'entre eux, un sentiment d'enfermement. Presque tous ont ancré leur logement dans un espace disposant d'un jardin, le jardin permettant l'expression d'un style de vie et des valeurs. La nature est aussi considérée comme l'accès à une ressource nourricière, soit dans son état sauvage, soit dans son état domestiqué qu'est le potager. Il permet ainsi aux enfants de jouer et de se dépenser, à l'inverse d'un appartement qui les enferme. La nature est donc associée au plaisir et au loisir. Elle est enfin source de beauté et de poésie pour ceux qui la côtoient au quotidien ou lors de loisirs.

« Bon déjà, sortir le matin, entendre les petits oiseaux. Mes animaux, ils seraient tranquilles. Pourquoi mon potager ? Tout simplement, c'est pour le plaisir ! Pour moi, c'est un plaisir d'aller travailler ma terre, travailler le jardin et surtout, récolter ce que j'ai semé. Donc pour moi, ça, c'est important. Le potager, et puis un grand jardin pour les enfants, pour qu'ils puissent s'épanouir, pour qu'ils puissent s'éclater dehors, et pas être enfermés, du coup, tout le temps dans les appartements. Voilà. On pourrait manger dehors, on pourrait faire plein de choses dehors, imaginer des jeux, faire des trucs qu'on peut pas faire en appartement, bien sûr... »

« Et ce qu'il y a, c'est que quand mes enfants ils viennent, ils sont heureux, il y a la pelouse, y a tout. Le soir, ils peuvent faire ce qu'ils veulent. S'il fait trop chaud le soir, ils dorment dehors, ils prennent un duvet et puis ils dorment et ils sont bien ! Ils vont à la plage à côté, et ils sont heureux. C'est ce qu'ils font la plupart du temps. »

La présence de la nature, dans le sens d'espaces verts, est source d'harmonie, renvoyant à la question de la santé :

« La santé aussi c'est... c'est de vivre en... comment on dit, en harmonie ? En harmonie ! »

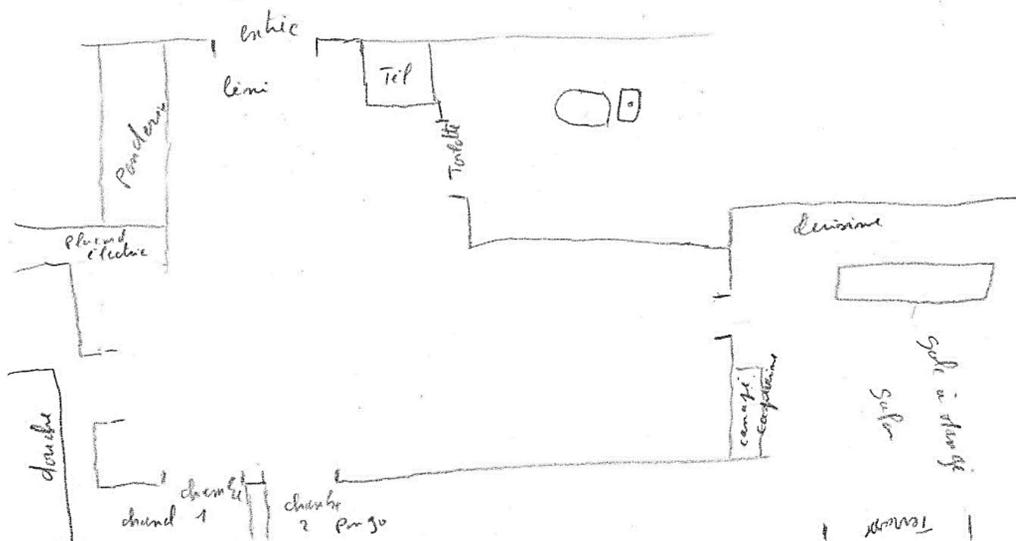


Figure 5. Le plan de la maison idéale dessiné par un participant du Laboratoire d'idées Santé, 30/09/2019

5. Plus qu'un toit, habiter c'est dire : « Ici, c'est chez moi. »

Habiter, ce n'est pas seulement « occuper un lieu⁵⁷ ». Habiter, c'est s'y ancrer et s'y construire. Ou s'y reconstruire pour certains. Quelles sont les dimensions incontournables pour que le logement soit plus qu'un simple abri contre les intempéries, un lieu qu'une personne considère comme sien, un lieu où elle va pouvoir vivre sa vie et s'y épanouir, ou s'y réparer pour ce qui concerne les personnes fragiles ?

57. Définition du dictionnaire du CNRTL.

Habiter c'est avoir un lieu pour s'ancrer et se construire

« L'appartement devrait permettre ça ! C'est de se sentir content de rentrer chez soi quoi. Non, de se sentir bien chez soi. »

Le logement est un espace privé, où l'on est libre de mener sa vie comme on l'entend (jusqu'à certaines limites de la vie en collectivité dans des immeubles et en société). Déjà évoqué à plusieurs reprises, « habiter un lieu », c'est investir un espace à soi, pour soi, clos sur l'intérieur, sur la vie privée, l'intime, et relié à un environnement naturel et social approprié. C'est un lieu où les personnes vont s'inscrire dans une temporalité, être reliées au passé à travers des objets matériels qui sont des traces mémorielles, vivre au présent comme elles l'entendent et où des projets pour le futur vont s'élaborer. S'inscrire dans une temporalité nécessite un temps suffisant pour s'approprier les lieux, d'où l'importance de rester dans un même logement, un même quartier. L'ancrage temporel et spatial assure un socle de stabilité même si les trajectoires d'emploi restent compliquées et tourmentées, et même si des événements continuent à troubler les parcours de vie. Ce sont les conditions nécessaires pour que se tisse la trame d'une histoire familiale et sociale.

Pour « habiter » un lieu, il faut, disent les participants, s'y sentir bien psychologiquement et physiquement, sentir qu'il apporte l'apaisement, la sécurité, qu'il permet des moments de « lâcher prise ». Il faut qu'il protège de la peur et du sentiment d'insécurité propres aux vies de ces personnes, « du stress », disent-elles. Il faut que la personne s'y sente suffisamment bien pour commencer à panser les blessures dues à l'errance et à la précarité, puis, dans un second temps se réparer. Il symbolise une stabilité, une sécurité retrouvée, un rempart contre les aléas de la vie et le cercle vicieux de la pauvreté, un socle pour construire et sortir de la précarité. Cela ne se fait pas du jour au lendemain, car si les difficultés de logement génèrent des malheurs en chaîne, réciproquement le mal-être se répercute sur la manière dont on « habite ».

« Moi, je sais qu'il y a des jours où je vais rentrer chez moi, je vais pas me sentir bien. Et puis il y a des jours où je vais rentrer chez moi, je vais dire : Ouah ! Je suis bien chez moi ! C'est le mental ! Il y a l'histoire de se sentir bien dans sa tête déjà. Si t'es bien dans ta tête, après que tu sois n'importe où... »

Habiter c'est aussi un lieu où vivre en famille

« Ça m'a permis de garder mes enfants et de les élever. Quand vous sortez d'un foyer, c'est l'accès au logement qui permet de garder ses enfants. »

« Ça permet de s'épanouir avec les enfants et de les élever et de les... de tout quoi ! Garder sa famille quoi ! »

Pour ces personnes qui ont connu l'éclatement de la famille, les ruptures affectives avec des proches, se retrouver en famille est essentiel pour penser un chez-soi. Le logement doit permettre la vie de famille. Par exemple, en s'installant autour d'une table :

« Pour moi, la famille c'était ça ! [...] Ben, j'avais toujours cette vision que mes parents m'avaient donnée, quand on se mettait à table, on était tous à table. Il y en avait une qui manquait. Pour moi, j'ai toujours gardé cette notion-là que mes parents m'ont inculquée. »

Que les proches reconnaissent ce lieu comme le leur est essentiel dans le processus de reconstitution d'une histoire intergénérationnelle.

« Bien chez soi c'est aussi que son entourage le ressent... s'approprie l'espace, qu'il dise : "On rentre à la maison." »

Pour les familles qui ont été brisées, le lien d'appartenance se renoue autour d'un espace symbolique que constitue le foyer familial. Se sentir chez soi, c'est avoir la satisfaction d'entendre les proches s'exclamer : « *On rentre à la maison.* » Une parole à la signification hautement symbolique.

« Mon petit-fils [...] quand on va se promener, il dit "on rentre à la maison". Et quand tu entends ça ! [...] Et ça, ça me touche ! Parce qu'il sait très bien qu'il ne vit pas là, il est en famille d'accueil ! »

Le maintien du droit de garde des enfants est très lié à l'habitat pour les participants, c'est bien souvent leur priorité. Quelles que soient les conditions matérielles de logement ou de l'adaptation que cela exige, ils expriment le besoin de rester ensemble. Ils préfèrent vivre dans des conditions extrêmement difficiles si cela permet de rester en famille. Avoir ses enfants avec soi est donc une condition *sine qua non* pour se sentir bien chez soi.

« C'était pas l'confort, [...] c'était avoir un endroit où se poser avec les gamins, pas être au foyer avec tout le monde. Quand j'suis arrivée dans mon appartement à N., eh ben, c'est là que j'ai pu élever mes gamins. J'me suis dit : "Je suis chez moi et j'peux élever mes enfants." »

Pourtant les règles d'attribution de logement sont pensées de manière individualisée, sans tenir compte de ses attaches. « *RSA + tout seul = studio !* » Les normes institutionnelles ne permettent pas, une fois les enfants devenus adultes, de poursuivre une vie de famille. La taille des logements alloués par les services sociaux ne permet pas de recevoir des enfants vivant éloignés. Les grands-parents veulent recevoir les enfants et les petits-enfants, que ce soit de façon ponctuelle ou de façon prolongée :

« Ah non ! Ben, mon petit-fils, on l'avait en garde alternée à ce moment-là, tout ce qu'il a su me répondre c'est : "Vous avez qu'à le coucher dans votre lit avec vous." Je lui dis : "Chez toi peut-être, mais pas chez moi." Il avait 9 ans ! »

Cette considération n'est pas prise en compte par les bailleurs sociaux. Il en est de même pour la possibilité d'héberger un animal domestique dont la présence est un élément important de stabilité psychologique et affective.

« T'avais même des appartements, des HLM où ils tolèrent les animaux. J'ai dit, ben ils tolèrent. Mais des fois, t'as pas le droit d'avoir un animal dans ton appartement, quoi ! »

« Avant j'avais les enfants qui profitaient de tout ça, de la verdure et compagnie... Maintenant, si je veux une maison comme ça, c'est naturellement comme on a beaucoup de petits-enfants, de les recevoir, de les voir chez nous. Voilà pour moi ce que c'est. Pour moi, c'est ce que je voudrais. »

Ces questions se posent de manière plus aiguë encore quand il s'agit d'accueillir ses enfants placés. Les règles d'accueil des enfants placés par l'ASE sont très strictes (quand les enfants ne sont pas placés, il n'y a pas théoriquement de contrôle institutionnel, sauf signalement).

« Moi, il m'est arrivé quelque chose. J'ai un 42 mètres carrés, bon apparemment, je n'ai pas de problème sur ça. Mais comme j'ai des jumeaux, dans les jumeaux, j'ai une fille ! Les garçons, bon, comme on dit, il leur faut en principe... J'ai... deux lits dans une chambre, pas trois. Bon, par contre, la fille, il faut une pièce pour elle. Et interdit alors là, d'avoir le garçon avec elle. Elle n'a pas le droit. Alors disons, que ça fait deux chambres. Moi, dans cette histoire, moi, quand ils sont là, ma fille, elle va dormir dans ma chambre. Moi, je dors avec les garçons dans le salon. Voilà. Mais si l'ASE, si elle se pointe, elle voit ma fille et mes garçons en train de dormir ensemble, j'ai plus la garde. »

Ces règles apparaissent parfois incompréhensibles pour les participants, d'autant qu'elles ne sont pas appliquées dans d'autres lieux collectifs, en foyer ou pour des vacances.

« Y a un truc que je ne comprends pas, par contre, c'est que quand tu vas en vacances l'été, tu vas prendre un studio, il va y avoir sept personnes, alors y a des femmes et les garçons. Ils sont ensemble, ils sont mélangés. Là, par contre, la police ne te dit rien. L'ASE ne dit rien non plus. On peut dormir tous ensemble, y a pas de problème ! »

« Bah ! dans un foyer, t'arrives dans une chambre... Moi, j'avais une fille et un garçon, ça les a pas dérangés ! »

Habiter, c'est pouvoir choisir son mode de vie

Pour se sentir chez soi, il faut rendre son environnement conforme à une certaine idée de la vie. Les personnes aspirent donc à choisir leur mode d'habiter, un mode d'habiter qui reflète leur style de vie, sédentaire ou nomade, en ville ou à la campagne, dans maison ou dans immeuble. L'habitat atypique est souvent synonyme d'habitat de misère, où l'on vit avec les moyens qui restent. Lorsque l'habitat en caravane par exemple prend toute l'épaisseur d'une histoire transgénérationnelle, habitat subi et habitat choisi tendent à se confondre, tant on a tendance à reproduire ce qu'on connaît déjà, ce à quoi on a accès également⁵⁸. Comme le répète invariablement une participante d'un Laboratoire à l'autre, *« on fait avec ce qu'on a, pas avec ce qu'on n'a pas »*.

Quitter le logement atypique relève alors d'un choix délibéré, réfléchi, fondé sur l'expérience et une réflexion quant aux avantages et inconvénients des logements « meubles » et « immeubles ». Vivre dans tel ou tel type de logement n'est plus une contrainte imposée par des aléas extérieurs, c'est une forme de liberté à partir du moment où cesse la sensation de subir une norme sociale. Ainsi, le fait d'avoir le choix de son logement est essentiel pour se sentir libre et, par conséquent, bien chez soi, par opposition au logement contraint.

La question de la mixité sociale (critères d'âge, d'ethnie, etc.) a été évoquée, abordée de la même manière, c'est-à-dire à travers la question du choix de son environnement social.

« Moi, je vais vous donner un exemple. À l'heure actuelle, on est en réhabilitation. Ils vont faire un bâtiment réservé aux personnes âgées, c'est bien ! »

« Il y en a qui ont demandé, dans la réhabilitation, à ne pas avoir de jeunes autour d'eux, enfin pas d'enfants, de trucs comme ça : ils veulent être au calme ! Comme là, dans la réhabilitation, ils vont mettre dans les premiers étages les couples avec les enfants et après, ça va être en suivant. »

La tension entre confort, sécurité, stabilité, d'une part, et liberté, autonomie, d'autre part, est à l'origine d'un discours transgressif chez quelques-uns, valorisant la vie à la rue. En effet, ils y ont développé leurs habitudes, ce mode de vie leur est familier et la question de l'autonomie est centrale dans la vie de ces participants, notamment pour les personnes en grande pauvreté.

« C'est vrai que moi, j'ai vécu dans la rue... Eh ben, je trouve que c'était... c'était d'être chez soi, et on avait le minimum de choses... Et... Mais on était bien, on était libre de faire ce que l'on veut... Et on n'avait pas toute cette contrainte de maintenant. On a un appartement... S'occuper de nettoyer, ou de s'occuper de payer le chauffage. »

« Dès qu'on rentre [...] dans un logement avec des murs, on crée des besoins et une dépendance envers la société. »

58. Nous faisons référence ici à l'habitus de Bourdieu. Voir aussi Schwartz O., *Le Monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, Édition PUF, 1990.

Des personnes peuvent vouloir retourner en logement atypique, surtout si elles ont une culture familiale liée à ce type d'habitat. Pour elles, c'est aussi une manière de se libérer de toutes les contraintes générées par un logement standard.

« J'ai envie de partir de mon appartement, j'ai envie de revivre en caravane. Comme ça, j'aurais moins ce... J'aurais moins d'argent à dépenser. »

À l'inverse, parce que la vie à la rue ou en logement atypique a aussi son lot de contraintes matérielles et qu'elle freine, voire empêche une insertion sociale, une autre forme de liberté peut être trouvée avec le logement conventionnel.

« T'as un appartement, t'es en sécurité, tu peux très bien être libre[...] Ça a été une sécurité. Je l'ai pas vu comme une liberté, mais maintenant, c'est une liberté pour moi. Parce que je suis chez moi. »

Habiter c'est transformer un logement à son image

« C'est-à-dire que quand on va dans un logement, dans une maison, dans des bâtiments, tous les logements se ressemblent. On a tous la même porte, on a tous la même fenêtre, on a tous la même chose. »

« Si on regarde certains endroits, toutes les maisons se ressemblent ! Elles ont toutes les volets verts, les machins bleus, mais bon voilà quoi ! »

L'aménagement du logement participe de l'inscription d'une personne dans un espace matériel, tout en construisant son identité qui s'élabore et se transforme au cours du temps (Ricœur, 1990).

« Alors pour moi... [il faudrait] que chaque logement soit un petit peu à l'image de la personne. »

Le fait de pouvoir se reconnaître dans son logement et de s'y différencier des autres est donc important pour se construire en tant qu'individu. Dans les grands ensembles, certains souffrent de la standardisation qui dépersonnalise voire déshumanise. La même remarque s'applique aux résidences pavillonnaires toutes identiques. Le manque de personnalisation des logements pour les plus pauvres, cités, bidonvilles ou barres d'HLM, est un fait marquant.

« Alors t'as l'impression, c'est une baraque qui a été clonée trente fois... »

Par ailleurs, le logement doit pouvoir être approprié symboliquement par des effets personnels, des objets, un aménagement socialement et culturellement différencié. Habiter dans un meublé peut être alors plus difficile, parce que les affaires ne sont pas à soi et n'appartiennent pas à son histoire ; par peur de détériorer, casser et devoir payer plus tard.

« Je demande pas le nec plus ultra j'en ai rien à faire [...] si j'ai le choix que ce soit un peu joli, et à mon goût, quand même ! »

« Bah moi j'ai déjà vécu en meublé, et c'est... parce que t'as peur d'abîmer, t'as peur... Tu peux pas déplacer les choses, tu... tu te sens pas chez toi, quand t'es dans un meublé. »

« Quand je suis sorti de la rue, il y a un ami qui m'a aidé à trouver un appartement. Et il y avait le choix : appartement meublé, appartement vide. Et je suis allé visiter l'appartement meublé, et j'ai trouvé que les meubles, ce qu'il y avait dedans, ne me correspondaient pas. »

Les personnes préfèrent souvent un appartement vide, quitte à devoir acheter des meubles d'occasion, mais qui seront à leur goût et à leur image. À la suite d'une expulsion ou quand on a perdu toutes ses affaires, pouvoir se racheter de quoi aménager son chez-soi est très important.

« À la fin de l'année, on m'a proposé d'aller dans un... Enfin c'est pas qu'on m'a proposé c'est on m'a dit "tu vas là". Donc c'était un immeuble qui était en rénovation, c'était au troisième étage, et là quand j'ai vu que je pouvais acheter moi-même mes draps, [...] de la vaisselle, des choses comme ça, ça a été... ça a été quelque chose d'important pour moi. Parce qu'avant c'était toujours les choses qu'il fallait que je me serve, mais c'était pas à moi ! Mais là le fait de pouvoir acheter quelque chose pour moi, ça, ça a été un truc... important. »

« Il a fallu tout que j'achète d'occasion. Eh ben, je te jure que ça m'a fait plaisir, même que c'était d'occasion. Même qu'y avait eu des gens qui avaient dormi dedans, je m'en tapais. Pour moi, ce qui était primordial, c'était d'avoir des trucs à moi. Même si c'était seconde ou troisième main, parce que je pouvais mettre ce que je voulais dans l'appartement. »

Aménager son logement serait une manière de se raconter, une forme de mise en récit participant de l'identité narrative. Ainsi, le logement serait une extension de soi, tant « habiter et être » sont en étroite relation matérielle et symbolique⁵⁹. L'habitat participe, en effet, à l'épanouissement d'une identité et à la construction d'une personnalité puisque l'habitat marque l'histoire, la personnalité, les projets d'une personne par ce qu'il permet ou non. Une histoire personnelle et sociale peut alors advenir pour chacun. Sur cette base, une réciprocité s'instaure entre l'habitat et la personne qui y imprime son identité par les modifications qu'elle y apporte et les choix qui la conduisent à préférer tel ou tel type de logement.

Le logement comme lieu de mémoire peut être aussi marqué par les deuils, ruptures ou drames familiaux. Il symbolise alors le poids du malheur que la personne porte en elle, sa nostalgie de ce qui fut, qui n'est plus et ne peut plus être.

« Ma femme qui était décédée me manquait. Et même que dans l'appartement où on était, je vivais bien ! Mais je pouvais pas. »

Habiter permet d'avoir un espace vital et d'intimité

L'envie de détenir un espace à soi est exprimé à plusieurs reprises, un espace à soi pour s'isoler afin de reconstituer ses forces morales, psychologiques, physiques, ce que ne permet pas un appartement trop petit. Parfois, l'obligation d'habiter chez un tiers s'impose à cause d'une expulsion par exemple. La situation inverse peut également se produire, quand des proches, souvent les enfants, viennent se réinstaller à la maison à la suite d'un coup dur. Le sentiment d'inquiétude pour ces proches que les parents préféreraient voir indépendants, s'additionne au mal-être généré par le fait qu'ils ne se sentent plus chez eux. La promiscuité peut affecter leur santé de façon très concrète, par excès de bruit et manque de sommeil, à cause de difficultés à réaliser certaines activités (faire ses devoirs pour les enfants), à jouir d'une certaine intimité. La séparation entre lieu d'intimité à soi et lieu de vie où l'on interagit et l'on reçoit est primordiale :

« Je veux un lit où la porte soit fermée. Je suis... l'intimité pour moi. La chambre, c'est un lieu d'intimité. Même si je suis toute seule, je suis dans ma chambre et c'est un lieu d'intimité. »

Les conflits s'exacerbent dans les petits espaces et mènent parfois à des séparations. Cette différenciation des espaces n'est pas possible dans la vie en studio. Le manque d'isolation phonique n'affecte pas seulement la santé des personnes en altérant la qualité de leur sommeil et en jouant sur leurs nerfs. Il fragilise la sphère de l'intime, puisque chacun entend tout ce qui se passe chez les voisins, et *vice-versa*.

Il est alors difficile de se sentir chez soi puisque l'espace privé est envahi par ces sons parasites. Chacun sait que s'il entend, il peut être entendu : « T'as l'impression de plus être chez toi si... si la vie des voisins, elle est chez toi puisque tu entends tout ce qui se passe ». Cela donne le sentiment de ne plus être tout à fait chez soi.

59. Fainzang montre que parfois pour un malade, acheter et poser la boîte de médicaments sur la commode, c'est un peu comme l'avoir déjà ingérée. « Certains médicaments sont achetés et gardés à portée de main, alors même qu'ils ne sont pas consommés [...]. Il semble que sa présence même soit porteuse d'efficacité » (*Médicaments et société*, Éditions PUF, 2001, p. 62).

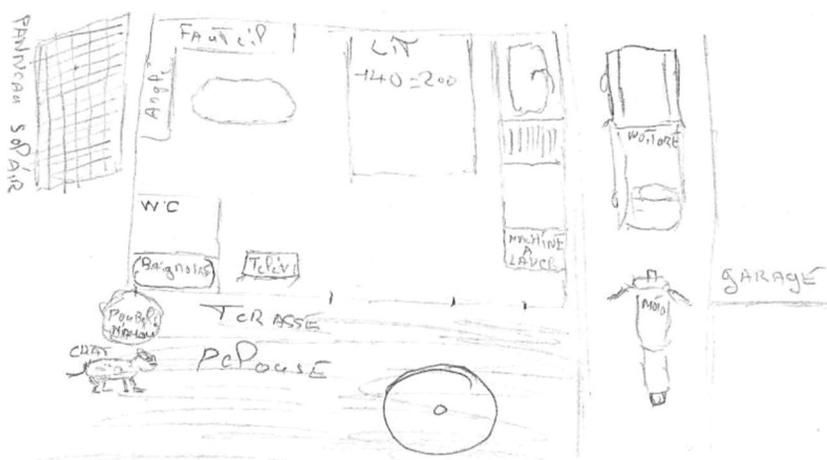


Figure 6. Plan de la maison idéale réalisée par une participante du Laboratoire d'idées Santé, 30/09/2019.

6. Préconisations

Repenser les critères d'accueil familiaux pour ne pas attribuer systématiquement un studio aux bénéficiaires célibataires âgés du RSA

Les politiques de logement doivent être élaborées en prenant en compte le lien social, c'est-à-dire que pour habiter un endroit, il faut pouvoir y accueillir des enfants, qui sont, par exemple, en garde alternée, ou des petits-enfants.

« En tous les cas, accueillir quelqu'un de notre famille qui passerait, donc au moins de quoi mettre une table suffisamment grande pour qu'on puisse manger ensemble. »

De la cohérence dans les règles ASE : famille/logement

Pour les participants, il est difficilement compréhensible qu'en vacances ou en foyer, les règles quant aux lieux de sommeil des membres de la famille soient différentes que dans le logement « normal ».

« Il faut au moins qu'on puisse accueillir sa famille et que l'ASE ne fasse pas de reproches si on a les enfants dans le salon. »
« Il serait nécessaire d'assouplir les règles. »

Permettre un choix dans l'attribution des logements sociaux

- Si les personnes le souhaitent, elles doivent avoir la possibilité de :
- garder un mode de vie atypique.
 - choisir leur quartier et exprimer leurs choix.

Créer des lieux de rencontre

Il s'agit de mettre à disposition des familles des salles en location à faible coût pour les rencontres familiales et amicales.

Penser la mixité de manière non dogmatique

Il est essentiel de ne pas imposer des critères *a priori*, comme vouloir imposer la mixité sociale ou la mixité d'âge.

La personne doit pouvoir choisir ses voisins sur des bases telles que la catégorie sociale, l'ethnie, l'âge, la composition de la famille.

Une réflexion doit être menée afin de créer pour les habitants un environnement favorable à la mixité sociale. Là encore, les personnes appellent à laisser le choix dans la mesure du possible et surtout à traiter ces questions de mixité au cas par cas, sans dogmatisme. Le mélange social, culturel, générationnel peut être encouragé par la mise en place de lieux qui favorisent les rencontres, dans lesquels on peut créer des événements, des fêtes et donc autrement qu'en accolant des appartements.

Soutenir les services de proximité et le désenclavement des quartiers

Un quartier ne doit pas tout concentrer, en effet, si les personnes souhaitent des services de proximité tels que des commerces, des médecins et dentistes, des parcs, des espaces pour faire du sport, des jardins nourriciers, elles attendent que le quartier ne soit pas pour autant enclavé.

« Et qu'ils n'en fassent pas un ghetto ! À la fois, c'est ce qu'on attend du quartier d'avoir des choses à proximité, mais que ça reste en lien avec le reste de la ville. »

Dès lors, l'urbanisme et ses infrastructures ne concernent pas simplement les quartiers ou les villages, mais aussi la façon dont ils sont reliés à l'extérieur et les uns aux autres. Incrire le désenclavement par des aménagements conséquents et pérennes serait un moyen pour lutter contre la ghettoïsation.

Repenser les programmes de construction en tenant compte de l'intimité des personnes

Les programmes de construction doivent prendre en compte l'intimité des personnes, c'est une condition nécessaire pour le respect de la dignité de chacun. Ainsi, la qualité des liens de voisinage s'inscrit aussi et d'abord dans le bâti lui-même. Il s'agit en particulier d'éviter au maximum les conflits entre voisins en permettant des relations et des rencontres apaisées si chaque appartement dispose d'une isolation suffisante, notamment phonique.

« Le logement devrait permettre de ne pas assez... d'avoir à subir les nuisances du voisinage. »

« Construire des immeubles isolés correctement, ça devrait être des normes... »

IV. LA SANTÉ À L'ÉPREUVE DU LOGEMENT

1. La santé physique

Les conditions du logement, et plus largement les formes d'habiter, renvoient aux inégalités sociales de santé. L'environnement, dans sa définition la plus large, a des effets sur la santé et le bien-être des personnes : l'écosystème, le climat mais aussi l'aménagement de l'espace urbain, l'assainissement, l'accès à l'eau potable, l'évacuation des eaux usées, etc. Le logement en lui-même peut aussi menacer la santé des occupants de façon aiguë ou chronique, en provoquant des maladies ou en aggravant des pathologies chroniques. Il peut aussi affecter la santé mentale des occupants. Ces risques pour la santé sont bien identifiés par les participants du Laboratoire d'idées.

« Ah ben ! les risques, c'est... D'attraper des maladies, parce que c'est moisi, alors tu attrapes des maladies pulmonaires, voilà. T'as... des risques, c'est... c'est que... l'appartement peut prendre feu parce que... voilà ! il y a beaucoup de dangers, si tu veux. »

« Tu risques la mort, voilà ! »

Péril et insalubrité du logement

« Ah oui ! Un logement, il peut avoir des conséquences sur la santé ! Quand on voit certains logements, qu'on appelle insalubres, qui sont vraiment insalubres, tu vois, ils sont vermoulus ! On peut dire, ils sont vermoulus. Il y a des trucs, t'as des champignons même... dans les douches, partout ! »

« Comment veux-tu garder une bonne santé avec tout ça ? C'est-à-dire, s'il y a des champignons tout ça, qu'il est vermoulu, qu'il y a de l'humidité pas possible, déjà, question pulmonaire, c'est pas... c'est pas super. Donc tu peux pas, tu peux pas avoir une bonne santé. »

Un logement en mauvais état peut menacer la vie de ses occupants par un risque d'effondrement, par exemple. De manière plus insidieuse, le logement peut également mettre en danger la santé lorsqu'il est insalubre. Rappelons que l'insalubrité du logement peut entraîner le placement des enfants, elle constitue donc un double risque, celui d'attraper une maladie, et la souffrance morale de se voir retirer la garde de ses enfants.

« Et puis de te faire enlever les enfants si ce n'est pas conforme, s'il est insalubre. »

Les participants décrivent l'humidité, les murs vermoulus dans les appartements, les champignons. La plupart du temps, les appartements sont petits avec une seule pièce affectée à plusieurs usages. Or, dans une petite pièce, le confinement de plusieurs personnes est source de mauvaise qualité de l'air intérieur. À cela s'ajoute le problème des vapeurs de la cuisine et du tabagisme :

« Tout le monde fume dans la maison, même ceux qui fument pas. »

« Eh ben, quand t'es en studio, imagine-toi, [...] mais quand tu as un étendoir [...]. Il y a la question de l'humidité ! Et il y a la question du manque de place ! »

Dans certains appartements, on peut étendre son linge sur le balcon, dans d'autres c'est interdit par les règles d'urbanisme. Il n'y a alors aucune possibilité de faire sécher son linge hors de la pièce à vivre :

« Le fait d'étendre le linge sur le balcon. Il est à l'air libre ! Si c'est dans une pièce confinée, si la personne fume, fait la cuisine, le linge va s'imprégner de toutes ces odeurs... ou alors, on laisse la porte ouverte, la fenêtre ouverte, je peux te dire, et hop ! »

La solution est donc, très souvent, de laisser les fenêtres ouvertes pour lutter contre les moisissures et aérer, solution catastrophique d'un point de vue financier car elle augmente les factures de chauffage. D'autre part, les participants partagent un sentiment de honte à l'égard des appartements qu'on leur loue ou qu'ils sont en mesure de payer, des appartements poubelles, qui ne sont pas aux normes d'hygiène et de sécurité, sans qu'ils soient en position de se défendre, surtout quand il s'agit de marchands de sommeil.

« Et ils sont pauvres alors on va en profiter parce qu'ils ne pourront rien dire, voilà. »

Nuisances et nuisibles

Les bestioles qui dégoûtent (cafards, blattes) envahissent les appartements ; elles sont associées dans l'imaginaire collectif à la saleté, mais aussi à la pauvreté⁶⁰. Parfois, c'est un combat perdu d'avance. Certains luttent quotidiennement, mais les bestioles s'insinuent depuis l'appartement voisin.

« Non mais, les bombes... les bombes, ils servent... ça sert à rien ! Ou qu'à s'empoisonner soi-même, hein ! [...] Même les bombes, j'peux pas en mettre puisque je respire l'odeur et je fais des crises...

— Non mais... non mais, de t'façon, ça sert à rien parce que les animaux... les... ces bestioles-là s'adaptent ! »

Quant aux acariens, ils sont invisibles et difficiles à identifier, mais les participants font le lien entre leur présence et leurs crises d'asthme.

« Moi, quand je suis arrivée dans... à N. eh ben... j'étais asthmatique, pour les acariens ! Parce que nous, à N., on a plein d'acariens dans les logements. Donc, ça m'a provoqué les crises d'asthme. »

« Moi, je pschiite à la vapeur tout ce qui est matelas [...]. Bah ! même en pschitt... même j'fais pschitt, eh ben, j'suis asthmatique, hein ! »

Un logement de mauvaise qualité ou mal entretenu peut aussi avoir des effets délétères sur la santé. C'est un cercle vicieux pour ces personnes confrontées à des malheurs répétés qui suscitent une vulnérabilité et affectent la santé mentale. L'entretien du logement est parfois négligé, voire abandonné, ce qui peut être le signe indirect d'une détresse psychologique, d'un désordre intérieur qui se répercute sur l'habiter.

« Bah ! Quelqu'un est déprimé, il va plus faire la vaisselle, il va plus vider les poubelles, il ne va pas se laver. [...] Bah ! il ne fait pas le ménage ! »

Le bruit, déjà évoqué, est une nuisance fréquemment signalée dans des immeubles construits avec des matériaux qui insonorisent peu. Les conflits entre voisins s'en voient amplifiés.

« J'ai souffert toute ma vie du bruit dans les murs. Ça m'a maintenu toute ma vie dans la précarité. Du coup, je n'ai pas pu évoluer car j'étais en insécurité dans mes murs. »

60. « L'exclusion double quand il s'agit du cafard : il est non seulement symptomatique de la pauvreté du quartier (ou de l'habitat) mais également de sa saleté. De fait, les détails animaliers contribuent à produire le cafard comme un signe d'une certaine "infamie" sociale » (Blanc N., « La blatte, ou le monde en images », dans Frioux S. et Pépy E-A, *L'Animal sauvage, entre nuisance et patrimoine. France, XVII^e-XXI^e siècle*, Éditions ENS, 2009 p. 103-114).

Cela a aussi des conséquences sur le sommeil que nous aborderons plus loin, les troubles du sommeil ayant un impact direct sur la santé physique et la santé mentale.

« Et je vais dire une des conséquences, c'est les troubles, enfin les problèmes de sommeil. Un voisin qui gueule toute la nuit... »

« Moi, j'ai une résidence qui est moyennement rénovée [...], ça veut dire que quand les gens ils claquent et voilà, ça fait du bruit [...]. Oui, ça énerve. Après, t'as une tête de citrouille comme ça ! »

Les conséquences sont également délétères pour la scolarité des enfants.

« Les enfants sont hyper énervés, ils ne dorment pas assez, ils sont en manque de sommeil avec tous les bruits, et puis tout, les nerfs. Tout ce qui se passe dans la journée, la nuit, ils le ressortent, ils ne dorment pas ou ils dorment très mal. »

Lorsque le logement ne permet pas la santé : l'exemple de l'alimentation

« Quand j'ai été expulsée, j'avais un F3. J'suis sortie, j'ai été mise dans une chambre. Une toute petite chambre avec deux gamins, hein ! Donc on pouvait rien faire avec une toute petite chambre, hein ! Pas faire à manger, rien du tout, aller manger avec les autres dans la salle. Ça, ça bouscule.

Ça a des liens avec la santé ? Bien sûr que ça a des liens ! C'est perturbant ! »

Certains logements ne permettent pas de réaliser certains actes de la vie quotidienne. Il en est ainsi lorsqu'on vit en foyer. Dans certains cas, le résident n'a pas la possibilité de se faire à manger. Il est obligé de partager des repas collectifs dans la salle commune. Lorsque le lieu prévu pour se nourrir diffère du lieu d'habitation, des problèmes logistiques s'ajoutent aux difficultés. Ce sont autant de préoccupations supplémentaires dans des familles déjà en difficulté. L'alimentation et les repas participent des dimensions sociales, conviviales et culturelles qui construisent la personnalité d'un enfant et la perception qu'il en aura plus tard, autant de repères qui ancrent les personnes dans leur histoire. Lorsqu'il n'est pas possible de cuisiner, de s'asseoir ensemble à une table avec les siens, d'inviter qui l'on veut pour partager le repas, la vie familiale est fortement perturbée.

« C'est perturbant pour les enfants. C'est des trajets, c'est tout ça ! Les petits déjeuners, moi, j'ai vu une famille, elle emmenait... elle dormait à l'espace C.-M., dans un foyer. Elle emmenait les enfants à l'école, plus loin, et puis, le midi, c'était pareil parce que... elle allait les chercher à l'école et les emmenait à C.-M. Ce n'est pas une vie pour des gamins ! Voyez ? Après, ils se retrouvaient dans une chambre, cloîtrés avec... avec des gosses. »

« C'est... voilà ! C'est pas... ce n'est pas digne de... voilà ! Pour la santé, pour tout ça ! Bah ! y a des foyers, y a des... qui peuvent pas cuisiner ! Faut qu'ils aillent manger dans les pièces... voilà ! Où il y a des foyers, ils couchent là, ils vont manger un peu plus loin avec les enfants ! Ils font des kilomètres pour aller manger ! »

Accidents domestiques

Les parents présents sont bien conscients que les habitats qui leur sont réservés présentent des risques accrus pour les accidents domestiques. L'un des premiers enseignements que reçoit l'enfant est « tu touches à rien ». Les parents et grands-parents sont très attentifs et multiplient les injonctions éducatives et les précautions, même si ces dernières

ne sont pas toujours appréciées à leur juste mesure par les visiteurs sociaux. Mais dans certains habitats, il faut reconnaître qu'il est très difficile de protéger les enfants de tous les risques, les lieux étant dangereux, y compris pour les adultes.

« On leur a appris tout-petits à rien toucher ! »

« Oui, comme tu disais justement, les accidents domestiques... Nous, quand on avait l'appartement, moi, je suis assez bricoleur. Donc, j'avais du bon bois, je m'étais fait une petite table de salon, comme il faut, bien comme il faut, on devait recevoir le... justement, le petit-fils, et je me suis dit : l'assistante sociale, elle vient avec lui, qu'est-ce que je vais faire ? J'ai pris ma scie sauteuse, et j'ai arrondi tous les angles ! Oh le petit fils ça va, il arrive, et puis je lui dis, à l'assistante sociale : "Vous voyez, le petit-fils, même s'il tombe, j'ai arrondi les angles". Et elle m'a répondu : "Ce n'était pas la peine, hein !" Alors que moi, j'avais fait tout pour que le gamin... »

Logement face au handicap ou à la maladie chronique

« Je suis en fauteuil ! Enfin nous, on a pris peur quand on a vu le logement. On a dit : "Nous, on veut bien prendre un logement ici, mais il faut pas que ce soit ça !" Parce que l'accessibilité... »

L'aménagement du logement et sa situation géographique sont un enjeu important pour les personnes qui ont des problèmes temporaires ou chroniques de mobilité physique. Créer des conditions de vie acceptables en l'adaptant au handicap représente un investissement budgétaire assez lourd qui n'est envisageable que si la personne est propriétaire. Dans le cas contraire, il sera nécessaire de trouver et d'emménager dans un autre logement. En effet, l'inaccessibilité du logement crée des risques d'enfermement pour la personne si elle ne peut entrer ou sortir seule de son logement. Par exemple, l'étage auquel se trouve l'appartement, avec ou sans ascenseur, a son importance pour des personnes atteintes d'une maladie chronique invalidante. La présence d'un ascenseur ne résout pas complètement le problème, car il peut en effet tomber en panne... C'est pourquoi l'appartement ou la maison de plain-pied sont considérés par certains comme l'habitat idéal, surtout lorsque l'âge se fait sentir.

« Quand on prend de l'âge ! Parce que c'est vrai que c'est une vraie question ! Pouvoir monter les escaliers, etc. Éviter les efforts ! »

« Bah ! Moi, à M., moi, je connais une personne qui a eu un appartement, en fauteuil roulant. Elle peut pas se lever du tout de son fauteuil roulant, eh ben, elle peut pas accéder aux placards, elle peut accéder à rien du tout. Et en plus elle peut pas... elle pouvait pas rentrer dans la chambre parce que la porte, c'était pas assez large. »

Tous les logements ne peuvent pas être adaptés à la maladie. C'est la personne malade, celle qui est en difficulté qui est obligée de s'adapter, de partir ailleurs dans un logement adapté à sa condition de vie.

2. La santé mentale⁶¹

« La santé mentale est indispensable pour le bien-être personnel, les relations familiales et l'apport de contributions utiles à la société [...]. La mauvaise santé mentale et la pauvreté interagissent pour alimenter un cercle vicieux : la mauvaise santé mentale diminue la capacité des personnes s'agissant d'apprendre et de jouer un rôle productif

61. La notion de santé mentale recouvre un champ très large qui renvoie à un état d'équilibre individuel et collectif et qui permet aux personnes de se maintenir en bonne santé malgré les épreuves et les difficultés. Les troubles en santé mentale ne sont pas forcément des pathologies et sont le plus souvent des états intermittents. Cela peut se matérialiser par des difficultés à dormir, à exprimer et contrôler ses émotions, à mobiliser ses compétences ou développer ses capacités.

dans l'économie ; la pauvreté augmente à son tour le risque de développer des troubles mentaux, réduisant également la possibilité pour les personnes d'accéder aux services de santé⁶². »

Les formes d'habiter sont rattachées à des contextes culturels et sociaux très diversifiés. Nous avons vu aussi que chaque individu appose sa marque, s'il en a la possibilité, pour en faire un lieu à soi, pour soi, qui dira quelque chose de son histoire et de son style de vie, qui lui permettra de dérouler le fil de son histoire et de vivre sa vie. En l'absence de cet ancrage, il risque de perdre ses repères, d'être éloigné de ses proches ou encore séparé de ses enfants. L'insécurité de certains lieux de vie ou types de logement – à leur paroxysme quand on vit à la rue – crée des angoisses, un mal-être qui peuvent s'installer durablement, tout comme la peur de l'expulsion, d'autant qu'elle est associée à un sentiment d'impuissance. Certains événements marquent de manière indélébile les parcours de vie. La peur que cela ne se reproduise empêche d'avancer, bloque les projets. Certaines expériences relationnelles altèrent aussi l'estime de soi et la honte perturbe les relations sociales⁶³.

Les troubles du sommeil, largement évoqués par les participants, sont les conséquences de nuisances sonores, ou les manifestations de l'inquiétude, d'un sentiment d'insécurité dans la vie, du stress. Malgré les plaintes et témoignages multiples auprès du propriétaire ou des bailleurs, les demandes de travaux d'insonorisation, la plupart du temps, n'aboutissent pas.

« De la sécurité, il n'y en a pas dans l'immeuble. Là, après, tu ne dors plus, tu entends du bruit, ça te réveille, tu stresses. »

Si certains semblent trouver des solutions simples comme les boules Quiès, cela ne semble pas suffire pour d'autres qui ont recours à des somnifères.

« Ou alors tu avales trois tonnes de médicaments pour dormir. À ce moment-là, tu es assommé et puis voilà, tu te drogues, parce que vraiment, c'est de la drogue. Ou, eh ben, le temps que tu te calmes et que tu t'endormes, il est 5 heures du matin. »

Cette médication va s'inscrire dans la durée puisque les causes persistent et qu'il est nécessaire de dormir pour assurer tâches et responsabilités quotidiennes. La dépendance aux psychotropes peut s'installer durablement.

« Un bon exemple qu'on peut donner, c'est quand même celui de M. Elle a quand même quitté un quartier qui était violent, elle a vécu l'enfer pendant cinq ans. Et suite du résultat, c'est que M. est bien malade. C'est suite à ça. »

« Ça fait deux ans et demi que je suis dans un appartement. Bon, je ne donnerai pas mon adresse. Il y a des problèmes de santé qui sont importants, donc de nervosité, ça peut aller jusqu'à la tentative de suicide. J'en suis passé par là ; il y a moins de six mois. Et ça, le bailleur, il n'en a rien à faire [...]. Deux mois après, je le faisais. On m'a sorti de l'appartement entre la vie et la mort mais... je suis revenu à mon appart parce que j'ai dit que j'allais remercier mon bailleur pour ça... »

Les problèmes de voisinage peuvent aussi affecter la santé mentale, être source de violence envers les autres ou envers soi-même.

« Ça va cinq minutes oui, mais c'est ça, la souffrance psychique : c'est qu'il arrive un moment donné, quand tu as passé les cinq minutes et que ça déborde, ben, tu en arrives à lui qu'essaie de se flinguer, à moi qui ai attrapé des seaux d'eau bouillante. Je leur ai balancé dans la gueule des jeunes qui étaient en train de fumer leur pétard et de faire le bordel, à 4 heures du matin, le seau avec, ils sont plus revenus pendant huit jours. Après, j'ai eu des représailles... »

62. Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Programme d'action Comblant les lacunes en santé mentale (mh-GAP) : élargir l'accès au soin pour lutter contre les troubles mentaux, neurologiques et liées à l'utilisation de substances psychoactives*, avant-propos du Dr Ala Alwan, OMS, 2008. <https://www.mhinnovation.net/sites/default/files/downloads/resource/mhGAP%20Mental%20Health%20Gap%20Action%20Programme%20French.pdf>

63. Voir De Gaulejac *op. cit.*

3. La protection de sa santé

La promotion de la santé a été définie par les participants de ce Laboratoire comme bien plus large que le seul accès aux soins. Pour que le lieu où l'on vit soit habitable et participe à la promotion de la santé de ses habitants, ils ont identifié des dimensions telles que la culture, le bien-être personnel, familial et social (la possibilité de rencontrer d'autres personnes, de nouer ou non des relations).

Les déterminants de la santé

Pour mémoire, nous l'avons dit, vivre une vie de famille fait partie des conditions essentielles pour habiter mais aussi pour se sentir bien. Rappelons également que le rapport à l'environnement, à la nature, entre dans leur conception de l'habitabilité d'un lieu mais résonne aussi avec la santé : il s'agit d'être plus en harmonie avec son environnement. Outre l'espace et son agencement, les personnes en situation de grande pauvreté demandent souvent peu de choses, et elles se rejoignent dans ce qui leur semble essentiel. Il s'agit de critères de base pour l'intérieur du logement et pour son extérieur (lieu et environnement). Ce ne sont pas les éléments de confort qui priment mais des critères perçus comme essentiels :

– La lumière du jour est un des premiers éléments évoqués. « *La lumière du jour, hein, la clarté, moi, j'parle.* »

– Le chauffage, parce que « *la misère a froid* ». « *Dans le logement, ce qui est important : le chauffage, une salle de bains et la lumière, le reste qu'y a dedans, j'm'en fous.* »

– L'eau potable, son accès restant problématique pour ceux qui habitent en logement atypique. « *Le premier appartement dans lequel j'habitais, l'eau était pas potable ! L'hiver, j'avais pas d'eau courante parce que le propriétaire du camping coupait l'eau, pour pas faire péter les tuyaux.* » Dans des villages où les sources d'eau potable ont été captées par des conduites, le problème de raccordement se pose pour les habitats précaires, soit pour des raisons d'accessibilité (côté administratif) soit pour des raisons financières (côté résidents) par incapacité à payer l'abonnement sur un reste à vivre réduit : « *Moi, je peux pas payer le robinet, l'eau ça irait !* » ; « *Moi, j'ai eu plusieurs fois des ulcères d'estomac, à cause de l'eau !* »

– Les questions relatives à l'alimentation reviennent beaucoup dans les propos des participants, et nous avons évoqué notamment les problèmes posés par les logements ne permettant pas de cuisiner, et la « déculturation » que cela implique pour les enfants de migrants qui ont besoin de repères les rattachant à leur histoire familiale et à leur culture d'origine.

L'accès aux soins

Il constitue un enjeu particulier. Pourtant, des systèmes sont mis en place pour compenser l'éloignement et le manque de mobilité : des infirmières acceptent de se déplacer à domicile ; des solutions de transport remboursées par la Sécurité sociale sont possibles mais parfois difficiles à obtenir. D'une façon générale, la raréfaction des médecins dans les zones rurales et leur refus de venir à domicile dans les quartiers est un des obstacles de l'accès aux soins des plus pauvres.

« *Il y a de moins en moins de docteurs à domicile... dans les petits patelins ! Les médecins ne se déplacent plus chez nous !* »

« *Dans les petits villages, il y a plus d'infirmière, y a plus de docteur, y a très peu... Enfin des maternités ! Bah ! Elles sont loin. Une femme enceinte, elle est obligée de faire j'sais pas combien de kilomètres. Les tout petits patelins, il y en a de moins en moins, hein, il faut se déplacer pour aller voir un médecin, hein !* »

Les discriminations à l'égard des bénéficiaires de la CMU renforcent les difficultés, d'autant plus que l'offre de soins est rare (Desprès, Renaud, *et al.*, 2012). Cette situation est source d'angoisse. Certains expriment la honte de dévoiler leur logement quand un professionnel vient faire les soins à domicile, ce qui peut être parfois source de renoncement aux soins.

« Moi, j'ai été opéré, quarante points de suture, elle est venue pendant un mois chez moi ! Parce que c'est toujours pareil, c'est : "Qu'est-ce qu'il va penser de chez moi ou quoi que ce soit !" Mais tu peux toujours y déroger ! [...] Ce n'est pas moi qui allais me lever pour aller chez lui ! [...] Si quelqu'un vient chez toi à domicile, c'est que déjà, t'as pas le choix. »

Parfois, il arrive qu'ils entendent des jugements de valeur sur leurs conditions de logement alors qu'ils n'en n'ont pas la maîtrise.

« Pour les soins à domicile, on habitait au troisième – elle avait des pansements à faire –, on habitait au troisième sans ascenseur. On avait un infirmier qui venait mais alors, il faisait tout le temps, tout le temps, mais alors tout le temps, des réflexions parce qu'il n'y avait pas d'ascenseur : "Pourquoi vous n'habitez pas plus bas ?" Il voulait pas monter au troisième ! Et pourtant, c'est son métier, c'est son travail de venir faire des soins. »

4. Préconisations

Mettre en location des logements sains

Il est nécessaire de s'assurer avant une location que les logements proposent :

- l'accès au réseau d'eau potable ;
- le chauffage collectif pour éviter la précarité énergétique ;
- une désinfection des bêtes nuisibles, acariens, punaises de lit, blattes, etc.

« Ils proposent de venir dans les appartements désinfecter, tout ça ! Mais y a des gens qui ouvrent la porte, y a des gens qui n'ouvrent pas la porte donc... »

Il faut instaurer une obligation de prévention tant pour les locataires que pour les bailleurs.

Adapter le logement aux personnes qui l'occupent

Le logement doit être adapté en termes d'espace et en fonction de l'état de santé de l'occupant (handicap, maladie invalidante, âge, etc.). L'attribution des logements sociaux doit tenir compte de ces enjeux d'accessibilité pour les candidats locataires :

- pouvoir circuler avec une chaise roulante si la personne présente un handicap de ce type ;
- améliorer la vie quotidienne par l'agencement et l'équipement du logement qui doit disposer d'un lieu pour se reposer (sommeil) et d'un autre pour cuisiner ;
- demander de la cohérence et de la qualité sur les lieux destinés au sommeil (notamment en lien avec les consignes de l'ASE pour accueillir les enfants placés le week-end).

« Ça, je pense que... et on peut l'étayer !... C'est-à-dire qu'avoir un lieu de sommeil, ça permet d'avoir un meilleur sommeil que quand tu dors dans la salle à manger. Ça devrait pouvoir aussi se concrétiser dans des politiques de construction. »

Entretien des logements et les espaces collectifs

– Un entretien régulier des espaces collectifs est une demande qui est revenue à plusieurs reprises.

« Mais quand il y a un ascenseur qui est en panne, que ce soit pris en compte tout de suite ! Qu'il soit réparé tout de suite quoi ! »

– Instaurer des visites régulières de contrôle et de vérification.

« Que le bailleur puisse faire passer quelqu'un régulièrement, voir si ton appartement est toujours en état. »

– Assurer les réparations nécessaires en aval de la location. Cela pourrait passer par des services d'aide à l'entretien de son logement, un peu sur le modèle des repair' café.

« Enfin, parce que je pense qu'il y a une association dans le quartier où je suis qui propose des... bah ! de rendre tous les petits services possibles. Donc, ça peut être réparer un truc, changer une ampoule – il y a des gens qui savent pas le faire, ils ont peur. Ça peut être faire une petite réparation. Toutes les petites choses que... bon, tout le monde a pas les mêmes compétences. Et là, c'est une association qui propose ces petits services, mais on peut imaginer que... voilà, qu'il y ait des structures plus publiques, parce que là, c'est payant – c'est pas très cher, mais c'est payant quand même – enfin, c'est un peu ça l'idée, d'avoir ce type de service, oui ! D'aide au bricolage... à l'aménagement... Bah ! oui voilà ! Et à mon avis, ça peut aider le bien-être de la personne, quand même ! »

« Cela pourrait aider les personnes fragiles, en partie des personnes âgées, ou des femmes seules... et puis, il y a des femmes, quand elles deviennent veuves, c'est le mari qui bricolait... »

V. CONCLUSION DU TRAVAIL DU LABORATOIRE D'IDÉES

La notion d'habitabilité renvoie à ce que signifie pour les personnes habiter un lieu. Nous avons vu que la réponse va bien au-delà de l'occupation « passive » d'un logement, d'un espace bâti entre des murs et sous un toit. Elle renvoie à différentes dimensions de l'existence, notamment anthropologiques (dans le sens du rapport au monde). Habiter, au-delà de l'espace du logement lui-même, c'est aussi habiter un quartier d'une ville ou un village, c'est inscrire ce logement dans un environnement social et spatial. Habiter, c'est s'approprier « un dedans » dans « un dehors ».

Les modes d'habiter sont infiniment variés, pluriels, en lien avec la culture d'appartenance (groupe ethnique ou groupe social) qui forge le rapport à l'espace. Ainsi, l'agencement des espaces pourra différer selon leur fonction et les activités les plus favorisées – espaces pour recevoir, espaces pour s'isoler, pour préparer le repas – à condition qu'il y ait des possibilités d'aménagement (Wolf, 1991). Les manières d'investir l'espace expriment des hiérarchies de valeurs, notamment comment les rapports sociaux vont s'inscrire dans l'espace domestique ou le foyer. Le logement est également pensé pour les participants dans l'espace de la cité et dans son environnement naturel, il est relié à un quartier, lequel quartier est aussi relié aux autres espaces de la cité.

Cette culture d'appartenance peut se penser au prisme des origines de chacun (parcours migrant, populations nomades, etc.) mais elle est traversée par l'expérience de la pauvreté que tous les participants ont vécue. L'habitat en caravane n'a pas été choisi au départ, c'est après plusieurs générations qu'il devient un mode d'habiter valorisé.

Des récurrences traversent les fragments d'histoire qu'ils évoquent, à propos d'eux-mêmes ou d'autres personnes. Ainsi, la prison, les expulsions, les privations, marquent profondément leurs expériences de vie et témoignent à quel point l'habiter est un fondement majeur de l'identité, de la reconnaissance sociale ; il délivre des repères et permet une stabilité. Sans cela, quand les personnes sont déplacées, transportées d'un lieu à l'autre et doivent tout reconstruire à chaque fois, la construction de soi devient difficile. Elles perdent le sentiment de maîtrise de leur existence, dans l'espace mais aussi dans le temps.

« Pour l'homme qui ne s'est pas transplanté lui-même, la constante est la suivante : ses relations sont brisées, dans l'espace et dans le temps, et la privation d'un choix de lieu convenable quant à la distance et la forme lui ôte la maîtrise d'un temps et d'un espace qui étaient les siens » (Pétonnet, 1979).

Se projeter dans le futur nécessite de pouvoir s'établir dans un chez-soi stable. Les différentes dimensions de l'existence se forment à partir de l'ancrage dans ce chez-soi, sans lequel la personne est à la dérive et ne peut se construire. La notion de « chez-soi » rend compte de cette appropriation du logement, qui est plus qu'un lieu pour vivre, un logement, c'est un lieu à soi, pour soi et les siens.

Malgré les récurrences et les expériences similaires tracées lors de ces journées d'élaboration, chacun va en tirer des attentes singulières. Ainsi, les échanges extrêmement riches du Laboratoire d'idées Santé font état de nombreuses tensions et ambivalences : à la notion de liberté dans les discours s'oppose des attentes de sécurité, à la sociabilité l'isolement, au confort le dépouillement, à l'ancrage territorial le nomadisme, à la singularité la norme...

Toutes ces notions prennent une place centrale dans les discours, bien plus que les conditions matérielles et sanitaires des logements. Elles sont toutes reliées les unes aux autres et sont des facteurs aggravants de risques de maladies ou, du moins, ont une incidence sur la santé parce qu'elles génèrent un mal-être psychique (santé mentale). Ils l'ont exprimé tout à fait clairement. Les plus pauvres, par leur expérience de privation de ce qui est fondamental, mettent en exergue ce qui est au cœur de l'habiter humain, et portent par là un message universel.

TROISIÈME PARTIE

**RÉFLEXIONS, CONSTATS ET PRÉCONISATIONS
DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ
DU RÉSEAU WRESINSKI SANTÉ**

**Huguette
Boissonnat-Pelsy ;
Jeanne-Dominique
Billotte ;
Caroline Desprès ;
Delphine Mion**

*« Quand on est malade, on reste à la maison, mais quand
c'est le logement qui rend malade ? »*

Abbé Pierre, 2007



I. INTRODUCTION

Du logement décent au logement habitable, les lois se succèdent et les pouvoirs publics agissent pour éradiquer l'habitat indigne de notre pays. Une attention soutenue est apportée au bâti, aux quartiers et aux programmes de rénovation. Cependant, comme nous l'avons vu dans la première partie de cette étude, les personnes qui vivent dans ces logements ne donnent pas la même définition de « l'habitabilité » que les professionnels. Un croisement des approches et des solutions à apporter sur ce thème nous a semblé intéressant, notamment lorsqu'on y ajoute une variable essentielle qui est celle de la protection de la santé de nos concitoyens. Nous avons réalisé ce croisement de constats et de préconisations dans le cadre du réseau Wresinski Santé⁶⁴ qui réunit des membres d'ATD Quart Monde, des professionnels, des chercheurs, des institutionnels et des militants Quart Monde. Issus de divers horizons, les participants ont travaillé ensemble, en décantant leurs regards et leurs analyses. Cette action du réseau Wresinski Santé est un levier d'engagement citoyen, la preuve que chacun peut agir là où il est, dans son milieu, dans son métier. Le réseau apporte aussi un soutien et du recul aux professionnels engagés dans le domaine de la santé avec les plus pauvres.

64. <https://www.atd-quart-monde.fr/nos-actions/reseaux-wresinski/reseau-sante>

II. LE CADRE JURIDIQUE

Selon la loi du 6 juillet 1989 qui encadre la location de logements à des particuliers, un propriétaire bailleur doit délivrer à son locataire un logement qui respecte les critères de décence. Mais on peut s'interroger sur les caractéristiques d'un logement décent. Cela concerne la surface habitable, les équipements, le respect de la santé et de la sécurité des occupants.

Autrement dit, le gros œuvre et les accès au bâtiment doivent être en bon état de solidité et d'entretien. Il ne doit pas y avoir de ruissellement ou d'infiltration. Les branchements d'eau, de gaz et d'électricité, les chauffages, la ventilation et les ouvertures, la cuisine, les sanitaires et l'évacuation des eaux usées doivent être aux normes sanitaires réglementaires, les matériaux utilisés non toxiques pour la santé et l'éclairage naturel suffisant.

En février 2020, le Premier ministre a fixé par décret les conditions d'habitabilité et de confort minimal des logements locatifs. Le décret ci-après montre que les critères qui ont été considérés comme essentiels par les participants du Laboratoire d'idées sont retenus aussi dans ce décret : éclairage, aération, eau potable, énergie et bâti en bon état.

Décret n° 87-149 du 6 mars 1987 fixant les conditions minimales de confort et d'habitabilité auxquelles doivent répondre les locaux mis en location

NOR: EQU8700007D

Version consolidée au 23 février 2020

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des Sceaux, ministre de la Justice, et du ministre de l'Équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports,

Vu le code de la santé publique, et notamment son titre I^{er} ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 modifiée portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement ;

Vu la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière, et notamment ses articles 6, 25, 26, 28, 31 et 35,

Article 1

Les normes mentionnées à l'article 25 de la loi du 23 décembre 1986 susvisée sont les suivantes :

1° Les logements à usage d'habitation ou la partie de locaux à usage mixte professionnel et d'habitation destinée à l'habitation doivent présenter les caractéristiques ci-après :

Composition et dimensions :

Un logement comprend au minimum une pièce d'habitation et les pièces de service attenantes suivantes : cuisine ou coin cuisine, salle d'eau et cabinet d'aisances, celui-ci pouvant être situé dans la salle d'eau ; cette pièce d'habitation doit avoir au moins neuf mètres carrés lorsque la cuisine est séparée ou au moins douze mètres carrés lorsqu'il existe un coin cuisine.

La hauteur sous plafond des pièces d'habitation et de la cuisine est égale au moins à deux mètres vingt. Toutefois, celle-ci peut être inférieure à deux mètres vingt, sans être inférieure à deux mètres, à condition que le logement n'ait pas subi de division en hauteur depuis le 1^{er} septembre 1948.

.../...

La surface habitable est déterminée conformément à l'article R. 111-2 du code de la construction et de l'habitation.

Ouverture et ventilation :

Toute pièce d'habitation est pourvue d'un ouvrant donnant à l'extérieur du bâtiment permettant une aération et un éclairage suffisants et assurant le bon usage du logement et la conservation du bâtiment.

Toute pièce de service est pourvue d'un ouvrant donnant à l'extérieur du bâtiment ou, à défaut, est équipée d'un système d'évacuation débouchant à l'extérieur du bâtiment et assurant le bon usage du logement et la conservation de ce bâtiment.

Cuisine ou coin cuisine :

La cuisine ou le coin cuisine est intérieur et comprend un évier avec siphon raccordé à une chute d'eaux usées, sur lequel sont installées l'eau potable froide et l'eau chaude.

La cuisine ou le coin cuisine est aménagé de manière à pouvoir recevoir un appareil de cuisson (à gaz ou électrique) ou possède un conduit d'évacuation de fumée en bon état.

Salle d'eau et cabinet d'aisances :

La salle d'eau est intérieure au logement, constitue une pièce séparée et comporte une baignoire ou une douche et un lavabo munis de siphons et alimentés en eau chaude et froide.

Le cabinet d'aisances est intérieur au logement, constitue une pièce séparée, à moins qu'il ne fasse partie de la salle d'eau, et est pourvu d'une cuvette à l'anglaise et d'une chasse d'eau.

S'il est équipé d'une fosse étanche, la chasse d'eau peut être remplacée par un simple effet d'eau.

Le cabinet d'aisances est séparé de la cuisine et de la pièce où sont pris les repas.

Les sols sont étanches et les parois situées autour de la douche et de la baignoire sont protégées contre les infiltrations.

Gaz et électricité :

Le logement est alimenté en électricité, et, le cas échéant, en gaz. Ces alimentations, ainsi que la ventilation des pièces où le gaz est utilisé, répondent aux besoins normaux des usagers ; ces installations doivent assurer la sécurité des utilisateurs.

Les nouvelles installations électriques et les nouvelles alimentations en gaz éventuelles, ainsi que la ventilation des pièces où le gaz est utilisé, sont conformes à la réglementation.

Eau :

Les installations d'eau intérieures au logement assurent la permanence de la distribution avec une pression et un débit suffisants.

2° La partie des locaux à usage professionnel ainsi que les locaux professionnels obéissent à la législation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité des travailleurs.

3° Les sols, murs, plafonds des logements ou locaux ci-dessus ne présentent pas d'infiltration ni de remontée d'eau. Les ouvrants sont étanches à l'eau et en bon état de fonctionnement.

4° L'immeuble ne présente pas de défaut d'entretien grave. Le gros œuvre (murs, charpentes, escaliers, planchers, balcons) est en bon état d'entretien.

La couverture, ses raccords et ses accessoires sont étanches.

III. LES CONSTATS DES MEMBRES DU RÉSEAU WRESINSKI SANTÉ

1. Un malaise bien ancré

Les membres du réseau Wresinski Santé ne sont pas à l'aise avec cette question de l'habitabilité car en tant que soignants pour une majorité d'entre eux, ils se sentent impuissants, tout en convenant de l'importance de l'habiter en ce qui concerne la santé.

« Les coûts sont disproportionnés entre les charges et le niveau de vie. Je ne vois pas trop les solutions à ça. L'habitat coûte cher, c'est inhumain. »

« Tout ce qui est insalubre, les nuisances (moisissures, insectes, bruit) me travaillent. »

Bien que très actifs dans la prise en charge des patients, lorsqu'on aborde les questions de logement, ils ressentent un malaise, un désenchantement.

« Mon expérience professionnelle de médecin m'a endurci. J'habite Paris. J'étais médecin scolaire dans le 93, je n'y connaissais rien. Ça m'a ouvert un champ par rapport à la santé. En 33 ans, je ne suis pas sûr qu'on se soit amélioré. »

« Je suis intéressée par ces questions parce que c'est quelque chose à laquelle on ne pense pas souvent alors que c'est essentiel. Ces réflexions, je ne les avais pas encore abordées, c'est intéressant. »

« Ça m'attriste qu'en 2020 il y ait autant de personnes à la rue. Si on se retrouvait dans cette situation ? »

Ils attendent beaucoup de la parole des militants.

« J'ai entendu des choses sur les déterminants de santé au Laboratoire d'idées Santé. C'est très fort, ça donne des outils et des armes pour aller plus loin et se battre. C'est une violence inouïe, les droits ne sont pas respectés. C'est important de réfléchir et de vous entendre. Les réhabilitations, c'est que de l'hygiénisme... C'est précieux de devoir continuer de bénéficier de ce que vous apportez, vous, les militants. »

2. La hiérarchie des valeurs

Tous s'accordent à dire que les conditions de salubrité du logement peuvent être source de maladie et de mauvaise santé. Du fait des liens et des dynamiques interpersonnelles, des personnes ne veulent pas déménager, ce que les membres du réseau respectent et comprennent. Cela interroge la hiérarchie des valeurs qui n'est pas la même pour ces militants et ces professionnels. Ils prennent alors la mesure de l'importance des relations sociales dans la vie des personnes. Cela les oblige à faire un pas de côté par rapport à une approche plus « matérielle » de l'habiter et des conditions sanitaires de logement (aération, nuisibles, bruit, etc.).

« Je suis pédiatre à l'hôpital. Je vois toujours les conséquences sur la santé. Par rapport à la gale, au bruit... Finalement, le logement, c'est déterminant pour la santé. La sécurité, le voisinage, c'est important. Une maman, peut-elle compter sur ses voisins pour garder ses enfants ? Le mari lui a dit de ne pas déménager parce qu'ils avaient de bons voisins. Après le décès de son mari, elle a été très bien soutenue par son entourage. Si dans son voisinage, on a un voisin qui sait donner conseil c'est déjà très grand. »

3. Réhabilitations et relogements

Lorsque les logements attribuables aux plus pauvres deviennent rares dans une ville, la tentation des services sociaux a pu être d'éloigner des familles dites « à problèmes » en leur trouvant un habitat à la campagne au prétexte que « le changement d'air » leur serait bénéfique. La punition pour ces familles a été double. Contrairement aux habitats en ZUP, il n'y avait pas de transports en commun pour les amener en ville. Et pour un urbain invétéré, vivre à la campagne est un choc culturel et possiblement traumatisant.

D'autre part, l'argumentaire hygiéniste a parfois été avancé pour justifier la création de nouveaux quartiers excentrés pour les plus défavorisés, mais il ne suffit pas d'avoir une salle de bains blanche pour habiter un appartement ; la question de l'habitabilité est, comme nous l'avons vu, bien plus complexe que cela.

Les réponses institutionnelles apparaissent parfois en décalage avec les besoins et les attentes des personnes les plus fragiles, et les professionnels n'ont pas le sentiment d'être consultés.

« En même temps, il y a une vie, une solidarité, mais qui ne sont jamais concertées... Jamais on ne nous demande nos avis sur les améliorations et les bailleurs s'étonnent ! Pourquoi tout est détruit ? »

« Dans les cités, il y a eu des regroupements de gens plus précaires, plus en difficulté, plus pauvres, l'impression qu'on ne peut jamais collectivement s'en sortir. »

« Dans le 93, où implanter un CADA⁶⁵ ? Dans la cité ? »

« Puis on mettra la résidence sociale, puis la prison ? »

4. Les normes et la loi

Selon la loi, un certain pourcentage de logements construits doit être affecté aux logements sociaux. À l'échelle de la ville, on ne construit pas de la même manière en fonction de la destination de l'immeuble.

« On a créé une sorte de gamme intermédiaire qui satisfait tout le monde avec un pourcentage de logements sociaux. Non, ça ne se passe pas comme ça. Si c'est pour un logement social, la gamme de matériaux employés n'est pas celle qui va correspondre le mieux. Quand la gamme est supérieure, c'est inaccessible au niveau des loyers. »

« Nous devons montrer comment vivent les gens. Par exemple, les gens qui vivent dans leurs chambres avec 80 % d'humidité. »

« Il faut que les gens s'approprient ces mesures pour se rendre compte de la réalité de la vie dans ces logements, et après, il y aura des procédures, des arrêtés d'insalubrité... »

65. CADA : Centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

Mais la question des dynamiques personnelles est aussi essentielle.

« Quand on arrive enceinte d'un hôtel meublé, on n'est pas dans la même dynamique que vingt ans plus tard sans enfants. »

L'attribution de logements – on est loin de l'habitabilité –, lorsqu'elle se définit sur des critères purement budgétaires et administratifs, ne donne pas à la personne en situation de pauvreté la possibilité de définir ses besoins et d'être entendue. Les statistiques sont basées sur des règles comptables qui cherchent à exclure les risques financiers avant tout. Cette attribution ne permet donc pas de prendre en compte la capacité effective à faire face aux contraintes budgétaires des demandes de ces personnes lorsque ces demandes ne correspondent pas aux critères statistiques.

« Liza, devant quitter son logement, demandait quatre pièces pour que ses enfants, élèves au conservatoire, travaillent leur musique chacun dans sa chambre. Elle eut beau prouver que, malgré des revenus faibles, elle n'avait jamais eu de loyers impayés et qu'elle avait toujours fait face à ses devoirs de locataire, il ne lui fut proposé que le type de logement qui correspondait strictement aux critères définis administrativement. »

Si les professionnels conviennent que les normes sont nécessaires, il faut donner plus de poids à l'opinion du futur locataire. La priorité est de pouvoir maintenir du lien et de l'accessibilité. Si on fait des choses trop objectives, on risque de perdre cet aspect. Les familles qui sont d'origine étrangère par exemple, à qui on ne reconnaît pas de droits au travail, sont sans ressources. Pourquoi ne leur reconnaît-on pas le droit d'avoir un logement qui permet d'accueillir des proches ?

« La notion d'accueil est une notion importante, pour les émigrés. »

« Pour les personnes, pouvoir accueillir sa famille, ses amis, c'est revivre. »

IV. LES PRÉCONISATIONS

Développer des bourses d'échange d'appartement

Les personnes qui se voient attribuer un logement pourraient peut-être l'échanger avec une autre famille si les conditions sont meilleures pour les unes et les autres. Ces échanges ont déjà été testés⁶⁶, pourquoi ne pas les généraliser ?

« Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on ne peut pas faire des bourses aux échanges de logement ? »

« Les bourses d'échange sont rarissimes. »

Favoriser et développer des espaces pour créer des liens sociaux

« Cela serait tellement plus simple si les longs couloirs de certains immeubles disparaissaient au profit d'escaliers desservant un palier avec deux ou trois portes, escaliers éclairés par des impostes. »

« Cela serait tellement plus simple s'il y avait une succession de places avec, pour chacune, une convergence de rues. Chaque place serait ainsi un lieu de rendez-vous possible pour tout un chacun, avec un bistrot, un commerce, des arbres pour l'une, un square ouvert avec des bancs où s'installer pour bavarder un instant pour l'autre... »

Soutenir les habitats participatifs avec des espaces communs

Pour répondre aux besoins des personnes, il faudrait créer et mettre à disposition des salles communes, des salles de réunion, des salles de télétravail. Les bailleurs sociaux devraient se saisir de ces propositions de lieux participatifs afin de favoriser le « mieux-habiter-ensemble ».

Mettre en valeur des espaces extérieurs permettant de bien vivre et de se rencontrer

Les espaces autour des lieux de vie sont aussi importants pour le bien-vivre que la couleur des WC ou la taille des lavabos. Parfois, on a l'impression que c'est le confort qui est mis en avant, mais il faut aussi travailler sur les lieux de vie dans les quartiers.

⁶⁶. <https://www.echange-rhabiter.fr>

Favoriser le logement pour que la scolarisation des enfants soit une réussite

Les professionnels pensent, pour certains, que les lieux de vie des enfants ont un impact sur la vie scolaire. Il est donc primordial de veiller aux conditions d'habitabilité des logements pour les enfants afin que la réussite scolaire accompagne l'éradication de la pauvreté.

« L'impact scolaire, ça fait des enfants qui ont tous du mal à l'école ? »

« Il ne faut pas dire systématiquement, il ne faut pas généraliser. »

QUATRIÈME PARTIE

LA QUALITÉ DE L’AIR INTÉRIEUR DES LOGEMENTS

Delphine Mion,
Nathalie Victor,
Huguette
Boissonnat-Pelsy

I. L'AIR ET LA SANTÉ

1. Contextualisation

La santé environnementale

La santé environnementale est un concept de plus en plus mobilisé depuis plusieurs décennies et se définit comme les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. L'idée n'est pas tout à fait neuve. Si elle prenait plutôt le nom d'hygiénisme au XIX^e siècle, c'est bien de santé environnementale dont il est question dans les ouvrages de gestion des villes à destination des maires, où on trouvait déjà la lutte contre la pollution sonore, de l'air ou de l'eau, la promotion des espaces verts, de sécurité ou encore d'entente de voisinage comme matière de santé publique. Aujourd'hui, la communauté scientifique affine ce champ de connaissances empiriques et se penche de plus en plus sur le concept d'« exposome ». Ce terme inventé par le professeur Christopher Wild, ancien directeur du Centre international de recherche sur le cancer en 2005, désigne les facteurs de risques non génétiques qui peuvent avoir un impact sur la santé. De nombreuses études semblent montrer que l'exposome supplante la génétique en termes d'état de santé des populations. Des avancées considérables ont notamment été faites dans les connaissances de l'exposition de l'enfant depuis les années 1970, regroupées sous la dénomination de DOHaD (Origine développementale de la santé et des maladies).

De nouveaux concepts mettent aussi en évidence les inégalités sociales de santé. Ainsi la « charge allostatique » désigne l'incorporation biologique de l'environnement dans l'organisme d'un individu. La contrainte physique sur le corps, produite par les hauts et les bas répétés des systèmes physiologiques, les changements dans le métabolisme et l'impact de l'usure sur un certain nombre d'organes et tissus, peut en effet prédisposer l'organisme à la maladie. Il a ainsi été montré que le stress s'inscrit dans l'ADN par l'épigénétique⁶⁷. L'existence d'un « gradient social de santé », issu d'expositions différenciées à des facteurs de risque, ne fait ainsi plus de doute. Les enjeux de santé environnementale sont donc intimement liés aux questions de justice sociale.

Cette préoccupation pour la santé environnementale est accrue dans le cadre des changements climatiques. Ses conséquences sont en effet aussi graves pour la planète que pour les humains. Les impacts sanitaires en sont déjà observables : mortalité liée aux événements extrêmes (vagues de chaleur, tempêtes, inondations, etc.), maladies liées à l'exposome (pollution de l'air, des eaux, déplacement des zones climatiques favorables à la présence de vecteurs pathogènes, etc.), déplacements de population, augmentation des inégalités sociales, etc. L'inertie de la machine climatique induit l'irréversibilité des processus de changements engagés, auxquels il faut donc s'adapter. Les problématiques de santé liées à la malbouffe, à la pollution, aux vagues de chaleur, à l'émergence de pathogènes ou encore à la résistance aux antibiotiques sont intimement liées à des problématiques écologiques. Les concepts de « One Health » (une seule santé), ou encore de « santé planétaire », développé depuis 2004, reconnaissent l'interconnexion entre la santé de l'Homme et celle de son environnement et prônent une approche écosystémique d'efforts collaboratifs entre les diverses disciplines et organisations impliquées pour s'attaquer à ces problèmes.

67. McEwen B. et Stellar E., 1993, « Stress and the individual: mechanisms leading to disease », *Arch Intern Med* (153), 2093-2101.

Le travail sur la santé environnementale se traduit depuis 2004 au niveau gouvernemental par l'élaboration de Plans nationaux santé environnement (PNSE) sous cotutelle des ministères de la Santé et des Solidarités et de la Transition écologique et sociale. Ces plans quinquennaux sont déclinés en plans régionaux (PRSE). Le PNSE3 est arrivé à échéance fin 2019, le PNSE4, intitulé « Mon environnement, ma santé », diffusé début 2020, se décline en quatre axes : mieux connaître l'exposome, m'informer et me former, réduire les expositions environnementales affectant ma santé, démultiplier les actions concrètes menées dans les territoires.

Les territoires se mobilisent autour de ces problématiques, ainsi qu'en témoignent l'organisation de colloques, comme la première édition d'une journée d'actualité autour du thème « Changements climatiques et enjeux de santé pour la population » par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale, établissement public français de formation des agents de collectivité territoriale) ou la constitution du réseau ÎSÉE (Île-de-France santé environnement) qui a pour but de fédérer les acteurs de santé environnementale.

La qualité de l'air et ses effets sur la santé

Si les problématiques liées à la pollution de l'air extérieur sont connues de tous et occupent une place importante dans les actions autour de la santé environnementale, celles liées à l'air intérieur sont moins médiatisées. Et pourtant, en milieu tempéré, nous passons en moyenne 85 % de notre temps dans des espaces clos, et en majorité dans notre logement. Or, l'air intérieur est généralement plus pollué que l'air extérieur. Les polluants de l'air intérieur peuvent venir de nombreuses sources, à la fois liés au bâti, à nos modes de vie et à nos activités : des appareils à combustion, des matériaux et produits de construction, du mobilier, des produits utilisés dans la maison (produits d'entretien, parfums d'intérieur, cosmétiques...), de nos activités ou de nos habitudes (tabagisme, cuisine, bricolage, jardinage...), des résidus laissés par nos animaux familiers (poils et salive contiennent des allergènes, pour ne citer que ceux-là), des moisissures, par exemple à la suite de dégâts des eaux non réparés, des habitants indésirables de nos logements (insectes, acariens, etc.)⁶⁸.

L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) distingue trois types de polluants :

– *Polluants chimiques* : composés organiques volatils (COV), oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone (CO), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), phthalates, radon, etc.

– *Bio contaminants* : moisissures, allergènes domestiques provenant d'acariens, d'animaux domestiques et de blattes, pollens, etc.

– *Polluants physiques* : particules et fibres (amiante, fibres minérales artificielles), etc.

La qualité de l'air que nous respirons peut avoir des effets sur le bien-être et la santé, de la simple gêne (sommolence, gêne olfactive, irritation des yeux et de la peau, mal-être) à l'apparition ou l'aggravation de pathologies aiguës ou chroniques (allergies, troubles respiratoires et cardiaques, asthme, troubles neurologiques, atteintes hépatiques, rénales, cancer), voire au décès rapide par intoxication (monoxyde de carbone par exemple)⁶⁹.

Comme souvent, on a cherché à évaluer les coûts socio-économiques liés à la pollution de l'air intérieur. Ce genre d'analyse tente d'évaluer non seulement les coûts liés aux soins médicaux mais aussi les autres coûts pour la société issus du fait qu'une partie de ses membres est malade (absentéisme, inactivité forcée, effets sur l'entourage) sont beaucoup plus difficiles à monétariser. En outre, il est difficile de distinguer la part de la pollution intérieure dans ces coûts, parce que la plupart des maladies sont multifactorielles et que les conditions d'exposition varient grandement en fonction des individus. L'état de la science et la diffusion de l'information évoluent constamment, et on ne découvrira

68. Ademe, « Un air sain chez soi », mai 2015. <https://www.agence-mve.org/resources/depliants-ademe/>

69. Anses, 15 mai 2018, « Qualité de l'air intérieur », <https://www.anses.fr/fr/content/qualit%C3%A9-de-l%E2%80%99air-int%C3%A9rieur>

peut-être que demain les effets de tel ou tel polluant de l'air intérieur. Ces études socio-économiques restent pourtant incontournables dans les discussions de décideurs publics, en lien avec la hiérarchisation des budgets et le coût des mesures. L'Anses et l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) ont donc fait réaliser une étude qui a évalué à 19 milliards d'euros les coûts socio-économiques en France liés à la qualité de l'air intérieur⁷⁰. D'autres chiffres, qui ne portent pas exclusivement sur la qualité de l'air intérieur, sont évocateurs : 25 à 30 % de la population des pays industrialisés sont touchés par des allergies, on comptabilise 3,5 millions d'asthmatiques en France et 50 000 personnes souffrant d'insuffisances respiratoires graves. Une étude de l'Institut Pierre-Louis d'épidémiologie et de santé publique a estimé entre 1 et 2 milliards d'euros le coût au système de soin lié à 5 des maladies respiratoires les mieux documentées. En 2012, dans le monde, on a évalué à 4,3 millions (dont 18 000 en Europe) les décès prématurés liés à la qualité de l'air intérieur et à 3,7 millions (dont 279 000 en Europe) ceux à la qualité de l'air extérieur, soit 1 décès sur 8 d'après l'OMS.

La prise de conscience des enjeux liés à la pollution de l'air intérieur a mené à des actions de recherche, de prévention et de régulation au niveau international et national. En France, l'OQAI (en place depuis 2001) et l'Anses émettent des rapports et des recommandations sur la qualité de l'air et ses effets sur la santé. En termes de qualité de l'air intérieur, l'Anses a notamment été chargée de définir les VGAI (valeurs guides de qualité d'air intérieur) pour les principaux polluants :

« La valeur sanitaire de référence permettant, lorsque les concentrations lui sont inférieures, d'assurer la protection de la population des effets liés à une exposition à la pollution de l'air intérieur par inhalation et d'éliminer, ou de réduire à un niveau minimum, les contaminants ayant un effet néfaste sur la santé humaine et le bien-être. »

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) élabore ensuite des VRAI (valeurs repères pour la qualité de l'air intérieur) qui sont des valeurs d'aide à la gestion associées à un calendrier de décroissance jusqu'à atteindre la VGAI proposée par l'Anses⁷¹. Ces valeurs constituent le socle scientifique pour que des valeurs réglementaires soient définies par les pouvoirs publics. Cependant, les seuils de référence doivent encore être définis pour un certain nombre de polluants, et l'air intérieur reste relativement peu réglementé (hors tabagisme), contrairement à l'air extérieur, pour lequel il existe pour celui-ci des directives européennes de 2004 et 2008⁷². L'Anses a également édité un rapport à propos de l'exposition aux moisissures dans les bâtiments avec des recommandations de recherche⁷³.

Un renforcement de l'attention portée à la qualité de l'air intérieur

Les études sur la qualité de l'air se multiplient donc dans ce contexte. Au niveau national, des observatoires de qualité de l'air ont été mis en place au cours des dernières décennies, et les dispositifs ont été renforcés depuis 1996 et la loi sur l'air, la loi LAURE. En 2018, 13 associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), regroupées dans la fédération Atmo, et 650 stations en sites fixes surveillaient chaque jour la concentration de polluants atmosphériques dans toutes les régions⁷⁴. Au cours des 15 dernières années, les concentrations des polluants dans l'air ont diminué, mais les limites fixées par les directives européennes ne sont toujours pas respectées dans plusieurs zones urbaines françaises. Cette surveillance se limite toutefois à l'air extérieur.

En parallèle, des micro-capteurs électroniques de polluants de l'air ont été développés, permettant de produire des appareils de mesure de moins en moins coûteux et de plus en plus portables. La démocratisation de ces dispositifs a permis l'émergence de nombreuses initiatives portées par des acteurs de santé publique. Des projets montés par des citoyens

70. Anses, OQAI et CSTB, « Étude exploratoire du coût socio-économique des polluants de l'air intérieur », 2014. <https://www.anses.fr/fr/system/files/AUT-Ra-CoutAirInterieurSHS2014.pdf>

71. HCSP, « Valeurs repère d'aide à la gestion de la qualité de l'air intérieur », 2019.

72. Airparif, s.d., « Normes européennes ». <https://www.airparif.asso.fr/la-reglementation-en-france>

73. Anses, « Moisissures dans le bâti », 2016.

74. Ademe, « La pollution de l'air en 10 questions », septembre 2018.

ou des entreprises ont également vu le jour, qui s'appuient notamment sur des acteurs qui ne sont pas des scientifiques professionnels pour collecter des données. On peut ainsi citer le projet Luftdaten à Stuttgart (Allemagne)⁷⁵ qui a inspiré les projets InfluencaAir à Bruxelles (Belgique)⁷⁶ ou LeuvenAir à Leuven (Belgique)⁷⁷ par exemple. Les participants y sont invités à construire leur capteur de particules fines et contribuent ensuite en temps réel aux données regroupées sur le site, accessibles à tous. Des initiatives de ce type ont été portées par l'Union européenne à travers des programmes comme Making Sense⁷⁸, qui a édité un document boîte à outils d'aide à la construction de ce genre de projets de science participative. L'idée sous-jacente n'est pas de se substituer au service public, mais bien de promouvoir des approches plus économiques, qui permettent aussi de développer l'implication et la sensibilisation des citoyens pour qu'ils soient à la fois des acteurs et des ambassadeurs de la qualité de leur environnement. La portabilité de ces dispositifs a permis que les mesures ne se limitent pas seulement à l'air extérieur. Ils peuvent en effet être facilement installés dans un logement, ce qui permet de faire des études de la qualité de l'air intérieur, voire dans certains cas être emportés partout avec soi, ce qui permet d'obtenir plus d'informations sur l'exposition individuelle aux polluants.

2. Méthodologie

Si les citoyens sont de plus en plus impliqués dans les problématiques de qualité de l'air, la plupart du temps les personnes en précarité en sont exclues, parce que moins visibles administrativement, moins atteignables par les appels à participation puisqu'en marge et/ou fracture numérique, en situation parfois instable. Et pourtant, les pauvres habitent souvent dans des zones plus polluées (par exemple à proximité des voies à forte circulation, des industries, avec peu d'espaces verts, etc.) et dans des logements de mauvaise qualité, insalubres ou impropres à l'habitation. Au sein du Département santé d'ATD Quart Monde, nous avons voulu ouvrir une fenêtre du monde de la grande pauvreté sur ces problématiques.

Nous avons eu la chance de pouvoir travailler avec le Service communal d'hygiène et de santé de la ville de Bagnolet. Un SCHS est un service placé sous l'autorité conjointe du maire de la commune et de l'État qui gère les questions de salubrité, d'hygiène et de santé publique. Son rôle est de mettre en application le Code de la santé publique (CSP) et le Règlement sanitaire départemental (RSD). Il intervient donc dans les domaines de :

- *santé et environnement* (nuisances sonores, pollutions d'entreprises, hygiène alimentaire, animaux en divagation ou morts, prolifération d'insectes ou de nuisibles, décharges sauvages, logements encombrés) ;

- *santé publique* (vaccinations, conseils aux voyageurs, prévention bucco-dentaire, nutrition, asthme et maladies respiratoires, santé mentale, comportements à risque, addictions, infections sexuellement transmissibles, violences envers les femmes, risques liés au soleil, crises sanitaires) ;

- *veille sanitaire* (plan fortes chaleurs, canicule, pandémies grippales) ;

- *santé habitat* (habitat insalubre, intoxication au plomb, au monoxyde de carbone, amiante, coupure d'eau)⁷⁹.

Dans le cadre de cette dernière mission, le SCHS de Bagnolet nous a gracieusement permis de visiter avec lui des logements ayant fait l'objet de signalement par leurs locataires comme potentiellement insalubres. Nous avons pu y faire des mesures et nous entretenir avec leurs occupants. Tous les logements visités n'étant pas nécessairement occupés par des personnes en grande pauvreté ni systématiquement insalubres, le panel de logements et d'occupants est varié et permet des comparaisons.

78. OK Lab Stuttgart. <https://sensor.community/fr/>

76. <http://influencair.be/>

77. <https://zenodo.org/record/4936982#.YwDzUBzP3IU>

78. <http://making-sense.eu/>

79. <https://www.ville-bagnolet.fr/index.php/service-communal-dhygiene-et-de-sante-schs.html>

Pour réaliser nos mesures, nous avons choisi d'utiliser le capteur AirVisual Pro de IQ Air. Un large choix de micro-capteurs est désormais disponible sur le marché, avec des prix variant de quelques centaines à plusieurs milliers d'euros, mais leur fiabilité est parfois discutable. Des études d'évaluation ont donc été menées aux États-Unis et dans l'Union européenne⁸⁰. En France, l'association Airparif a lancé avec ses partenaires le dispositif Airlab, qui se veut un accélérateur de solutions innovantes pour la qualité de l'air. Leur « challenge international micro-capteur » dont la première édition a eu lieu en 2018 a permis d'évaluer un certain nombre d'appareils, dont certains spécialisés en qualité de l'air intérieur. Nous nous sommes appuyés sur cette étude pour choisir l'appareil de mesure utilisé pour notre étude⁸¹. L'AirVisual Pro a en effet obtenu de très bonnes évaluations de la part d'Airlab à la fois en 2018 (voir la fiche d'évaluation en annexe) et de nouveau en 2019 dans la catégorie « Air Intérieur : monitoring, sensibilisation et pilotage ».

Le nombre de paramètres mesurés par l'appareil sont les suivants :

– *Concentration en particules fines* (PM10, PM2,5 et PM1) : indice de pollution de l'air, mais aussi de spores de moisissures. L'éventail des effets sur la santé des particules inhalées est large. Les systèmes respiratoires et cardiovasculaires sont principalement concernés, à court et à long terme.

– *Concentration en CO₂* : indice de confinement (c'est-à-dire de manque de renouvellement d'air) et donc de présence potentielle d'un certain nombre d'autres polluants issus de sources internes au logement.

– *Humidité et température* : indices liés au développement de moisissures. Les moisissures produisent des spores et des substances chimiques (mycotoxines, composés organiques volatils microbiens qui sont contenues dans les spores ou libérées directement dans l'air.

L'appareil calcule aussi automatiquement les « Air Quality Index » (AQI) en s'inspirant des normes canadiennes et américaines. Ces indices sont calculés à partir des concentrations d'un certain nombre de polluants, moyennés dans le temps et pondérées en fonction de la concentration et du risque. L'AQI américain varie entre 0 et 500, la qualité de l'air étant excellente en dessous de 50 et dangereuse au-dessus de 300. L'appareil AirVisual calcule cet index en moyennant sur une heure les concentrations en PM2,5. L'AQI est donc mis dans les résultats à titre purement indicatif, puisque les durées de mesure dans chacune des pièces visitées étaient loin d'atteindre une heure.

Cette étude n'a pas la prétention d'être exhaustive ou représentative. Les résultats de nos mesures sont en effet limités. Nous n'avons pas pu mesurer les composés organiques volatils (COV), qui sont des polluants spécifiques de l'air intérieur, ou encore le monoxyde de carbone (CO). Nous n'avons pas pu identifier non plus les moisissures et leurs spores de façon spécifique, parce que cela aurait demandé des analyses et des prélèvements longs et coûteux.

Par ailleurs, les conditions de prise de mesures n'étaient pas toujours très favorables. Le temps de visite dans chacune des pièces était limité. Les relevés de température sont donc particulièrement peu pertinents, l'appareil mettant un certain temps à se thermaliser, temps souvent supérieur à la durée de station dans une pièce ou dans un logement. L'appareil était par ailleurs souvent mis en mouvement pour se déplacer d'une pièce à l'autre, et les mouvements de personnes, leur respiration, l'ouverture de portes, parfois même la présence de fumeurs à proximité ne permettaient pas toujours d'avoir des conditions stables pour les mesures. Les barres d'erreurs de mesure sont inconnues.

Le panel de logements lui-même est restreint. Il a pour objet de mettre en lumière quelques cas-types pour montrer à la fois la diversité et la complexité des situations de vie des personnes et de les mettre en regard de la qualité de l'air chez elles, qui n'est pas forcément toujours celle à laquelle on pourrait s'attendre...

80. Karagulian F., Gerboles M., Barbieri M., Kotsev A., Lagler F., et Borowiak A., « Review of sensors for air quality monitoring », Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2019. doi:10.2760/568261.

81. <https://airparif.shinyapps.io/ChallengeResultsFR/page/comparaison>

Ce travail décline sept cas correspondant à sept visites de logements qui ont été réalisées aux mois de janvier et février 2020 avec le personnel du SCHS. Les présentations succinctes de chacun des cas sont complétées en annexe par des descriptifs plus détaillés, présentant le logement (accompagné parfois de photos pour l'illustrer), la situation de ses occupants présentée de façon anonymisée, ainsi que les procédures entérinées par le SCHS s'il y a lieu. Ces éléments, recueillis lors des visites, proviennent notamment des rapports du SCHS, aimablement mis à notre disposition. Sont également présentés les résultats des mesures prises en continu lors du passage :

- la concentration des trois types de particules fines mesurés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$, sur un même graphique, avec la zone de dépassement des limites conseillées par l'OMS en moyenne annuelle (PM_{2,5} : 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ moyenne annuelle, PM₁₀ : 20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ moyenne annuelle) ;

- la concentration en CO₂ en partie par million (ppm) ainsi que la zone de dépassement de la limite haute conseillée par l'Anses (1 500 ppm) ;

- la température en degrés Celsius et le taux d'humidité en pourcentage, avec la zone de température et d'humidité conseillée par l'Anses (un taux d'humidité compris entre 40 et 60 % avec une température comprise entre 18 et 22 °C) ;

- l'Air Quality Index (AQI) américain calculé automatiquement par l'appareil de mesure, avec la zone d'excellente qualité de l'air lorsque l'AQI est en-dessous de 50.

Les graphiques en annexe représentent les différentes valeurs mesurées au cours du temps de la visite.

3. Résultats

Description des lieux investigués

- *Cas 1 : le complexe d'un marchand de sommeil*

Le premier cas de cette étude concerne un grand complexe de plusieurs bâtiments, repéré par la mairie pour constructions illicites. La visite, qui s'est déroulée avec le SCHS, l'inspection du travail et la police, a mis en évidence l'existence de plusieurs dizaines de logements impropres à l'habitation, souvent sans que les occupants en soient vraiment conscients. La qualité de l'air intérieur était déplorable dans une majorité d'entre eux, du fait de suroccupation, de l'absence de bouches de ventilation ou même parfois d'ouvertures sur l'extérieur. Un exemple notable concerne un des locaux, à la qualité de l'air très dégradée, humide et froid. La suroccupation (deux chambres de quatre lits), l'absence d'équipement de ventilation et de moyen de chauffage y entraînaient une forte pollution de l'air intérieur, amplifiée par le développement de moisissures sur les murs du fait du manque d'aération et de la piètre qualité du bâti. Plusieurs de ses occupants souffraient de pathologies respiratoires.

- *Cas 2 : un appartement en hôtel social*

Cette visite a eu lieu dans un hôtel meublé, c'est-à-dire un lieu de séjour temporaire pour des personnes ayant un emploi qui recherchent un logement. Le couple avec un enfant en bas âge semblait toutefois réticent à en partir car ils ne trouvaient pas de logement dans le quartier et ne souhaitaient pas s'éloigner de la sécurité prodiguée par leur environnement familial, notamment social. Le SCHS a été sollicité pour la présence de moisissures sur les murs, nettoyées à plusieurs reprises, mais qui réapparaissaient. La qualité de l'air y était mauvaise, et ce bien plus qu'à l'extérieur. L'humidité était au-dessus des limites recommandées, ce qui s'expliquait *a priori* par la suroccupation et le manque de bouches de ventilation. Lorsque les habitants ont été interrogés sur leurs habitudes

d'aération par l'ouverture de la fenêtre, insuffisantes, deux raisons pour ce manquement ont été citées : la peur que l'enfant bascule par l'ouvrant, peu sécurisé, et le bruit de la rue, très passante. L'installation d'une VMC a été demandée par courrier au propriétaire par le SCHS après la visite.

- *Cas 3 : une annexe indépendante*

Cette annexe indépendante en fond de cour présentait des moisissures autour des ouvrants, et ce malgré un extracteur d'humidité et une VMC. Le taux d'humidité était à la limite haute mais tout de même correct. Les moisissures provenaient donc sans doute de défauts d'isolation du mur autour des ouvrants, provoquant des ponts thermiques, ou peut-être de remontées d'humidité du sol. Fait amusant, l'air était particulièrement chargé en particules fines et en CO₂, mais sans doute surtout à cause de l'utilisation toute récente d'un grille-pain, d'après l'odeur qui flottait... Le SCHS a décidé de ne pas engager de procédure.

- *Cas 4 : un appartement dans un immeuble ancien*

C'est également pour la présence de moisissures sur les murs que le SCHS a été sollicité dans ce logement dans un immeuble ancien. La qualité de l'air intérieur et le taux d'humidité y étaient corrects au moment de la visite, semblant suggérer de bonnes habitudes d'aération. Des traces d'infiltration, le manque d'isolation et l'absence de chauffage pendant la journée pour faire des économies pouvaient expliquer la présence des moisissures. L'installation d'une VMC a été demandée par courrier au propriétaire par le SCHS après la visite.

- *Cas 5 : un local impropre à l'habitation*

La visite s'est déroulée dans un ancien garage transformé en logement. Ce local aux murs très fins, avec très peu d'aérations, comprenait une chambre-salon et un espace cuisine/salle de bains/buanderie. La qualité de l'air y était très dégradée, l'air chargé en humidité. Le couple occupant le logement n'aérait pas, par peur du froid. La jeune femme, enceinte, était sous traitement pour affection respiratoire. Une procédure d'insalubrité visant à interdire l'habitation dans ce local a été lancée à la suite de la visite mais n'aboutirait, au vu des délais habituels pour ce genre de procédure, au relogement de ses occupants qu'au bout un an après l'envoi par le SCHS...

- *Cas 6 : un logement en cave*

Cet ancien logement avait précédemment été déclaré impropre à l'habitation car aménagé dans une cave et donc avec un éclairage naturel insuffisant et une hauteur sous plafond trop faible. La visite était donc un contrôle pour vérifier que le logement n'était plus loué. Pour ce qui était de la qualité de l'air intérieur, elle était moins bonne qu'à l'extérieur. Lors des mesures, l'ouverture des petits ouvrants n'a pas permis pas de l'améliorer significativement, montrant ainsi que le bâti ne permettait pas une ventilation suffisante.

- *Cas 7 : un hôtel à proximité d'un échangeur*

Il s'agissait d'un hôtel commercial d'une grande chaîne, proche d'un échangeur routier. Les mesures, prises dans différentes chambres donnant sur l'échangeur, ne variaient pas de façon significative à l'ouverture de la fenêtre, même dans les étages inférieurs. La qualité de l'air était donc bonne à l'intérieur comme à l'extérieur, malgré la proximité de la route. Cela pouvait s'expliquer par le fait que le trafic était fluide et peu dense en ce milieu de journée, ainsi que par le temps venteux.

4. Des chiffres inquiétants

	Moyennes intérieures				Moyennes extérieures							
	PM _{2,5}	PM ₁₀ (µg/m ³)	CO ₂ (ppm)	Humidité (%)	PM _{2,5}	PM ₁₀	CO ₂	Humidité				
Cas 1	1 et 2	79	172	2557	68							
	3	12	44	674	52							
	Atelier	7	25	567	56							
	4	113	163	2124	64							
	5	103	151	1385	53							
	6	6	18	1137	51	9	20	834	44			
	7	135	173	1864	52							
	8	104	145	1232	52							
	9	16	51	1453	55							
	10	10	52	1115	52							
	11	11	28	1315	54							
	12	21	63	1862	53							
Cas 2	13	36	1145	62	6					11	631	56
Cas 3	97	155	1265	58	13					39	540	50
Cas 4	11	23	1523	56	17					26	631	41
Cas 5	145	226	3593	74	15					23	495	42
Cas 6	3	16	717	53	3					16	717	53
Cas 7	2	8	644	47	4	12	780	40				

- Dépassement des limites recommandées par l'Anses et l'OMS
- Valeurs supérieures à l'intérieur par rapport à l'extérieur

Dans 12 des 17 logements visités, les concentrations en polluants étaient bien plus élevées que ce qui est recommandé par l'Anses et l'OMS. La santé des personnes y est donc potentiellement sérieusement menacée, alors qu'elle est souvent déjà fragile d'après les entretiens (problèmes cardio-respiratoires, grossesse, enfants en bas âge, etc.). Les concentrations en polluants de l'air étaient systématiquement plus élevées à l'intérieur qu'à l'extérieur pour au moins un des paramètres mesurés.

Sur 17 logements, 16 procédures ont été entamées par le SCHS afin de contraindre le propriétaire à réaliser des travaux ou pour interdire la location du logement. Le bâti était donc en cause dans l'immense majorité des cas (pas assez d'ouvrants ou d'aérations, absence d'isolation donc pas d'ouverture des fenêtres pour se protéger du froid, fenêtres dangereuses pour les enfants en bas âge, etc.).

Les personnes étaient généralement peu au courant des problématiques de qualité de l'air intérieur, quel que soit leur niveau d'éducation ou de revenu. L'appareil de mesure et son écran didactique a permis de matérialiser ce qu'on ne voyait pas directement, en complément à l'observation de signes visibles : moisissures, odeurs désagréables, etc.

5. Préconisations

Recommandations de prévention de la qualité de l'air intérieur

L'Ademe et Santé publique France (ex-Inpes, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) émettent des recommandations pour réduire ou limiter la pollution de l'air intérieur.

Il s'agit tout d'abord de limiter les sources de pollution : acheter des produits qui contiennent et émettent le moins de polluants possibles (regarder les étiquetages), veiller à l'entretien des systèmes de combustion ou acheter des appareils plus performants (avec le label flamme verte), fumer à l'extérieur de son logement. Si on est dans un département à risque pour le radon (Auvergne, Limousin, Franche-Comté, Corse ou Bretagne)

on peut acheter un appareil (dosimètre) pour vérifier que son logement n'est pas exposé, ou s'adresser à l'ARS. Pour limiter les allergènes, on peut faire particulièrement attention à nettoyer la poussière, laver ses animaux et limiter les tapis, moquettes, rideaux qui favorisent l'accumulation de poussière.

Il est conseillé également de ventiler et d'aérer : ne pas obstruer et entretenir le système de ventilation s'il existe, en faire installer un conforme à la réglementation si c'est possible, utiliser la vitesse maximale de la ventilation mécanique (si on en a une) lors des activités très émettrices en polluants (cuisine, bricolage, etc.) ou ouvrir les fenêtres si le renouvellement de l'air n'est pas suffisant. Si l'on n'a pas de ventilation mécanique, il est recommandé d'aérer son logement 10 minutes par jour été comme hiver. Pour aérer en hiver sans perdre trop de chaleur, on peut éteindre les radiateurs situés sous les fenêtres et aérer les pièces de séjour avant leur occupation, aérer pour évacuer l'humidité en excès ou les odeurs désagréables des pièces de service, si possible et s'il ne fait pas trop froid, entrebâiller les fenêtres des chambres la nuit pour évacuer la vapeur d'eau produite par les occupants.

L'efficacité et l'innocuité de l'utilisation de systèmes d'épuration d'air (plantes dépolluantes, appareils de photocatalyse, etc.) n'étant pas avérées d'après l'Ademe, elle n'est pas recommandée.

Toutes ces solutions et bonnes pratiques sont développées et expliquées dans des notices comme celle de l'Ademe⁸² ou de l'Inpes⁸³, disponibles également sur le site <http://www.prevention-maison.fr>.

- *Appel à un conseiller médical d'air intérieur*

Depuis les années 2000, le métier de conseiller médical en environnement intérieur (CMEI), ou conseiller habitat santé a été développé en France sous l'initiative du Professeur Blay, mais reste encore confidentielle avec en 2016 seulement 76 CMEI actifs pour 168 CMEI diplômés. Ceux-ci interviennent généralement sur prescription médicale et sont chargés d'identifier les diverses sources d'allergènes et de polluants au domicile de personnes souffrant de maladies, afin de mettre en œuvre des mesures pour l'éviction des polluants domestiques et l'adaptation de l'habitat.

Prévention et accompagnement inclusif

La prévention est un sujet extrêmement sensible pour les personnes en grande pauvreté. En effet, les travaux menés par ATD autour de l'alimentation ou du dépistage ont montré qu'elles connaissent souvent les messages, mais que les difficultés sont dans la mise en œuvre, notamment à cause du manque de moyen. C'est donc la double peine, non seulement on sait qu'on « s'empoisonne », mais on n'a pas les moyens d'agir. Par ailleurs, certaines approches de prévention comme des cours de cuisine pour les légumes sont condescendantes, non seulement lorsqu'elles ciblent uniquement un public précaire mais aussi lorsqu'elles ne prennent pas en compte les savoir-faire des personnes qui ont parfois beaucoup à partager, par exemple en matière de gestion des restes. Pour la prévention relative à la qualité de l'air, on risque de se heurter aux mêmes types d'écueils, en particulier à cause des problématiques de précarité énergétique ou de suroccupation.

Des pistes pour une prévention et un accompagnement inclusifs, dédramatisés et tournés vers le pouvoir d'agir sont développées par exemple autour de la grossesse et de la santé du jeune enfant par la maternité de Sarcelles ou le programme Nesting de WECF (Women Engage for a Common Future) en France, ou encore par le programme G4P (Groups for Pregnancy) mené conjointement par la PMI, le centre hospitalier de Seine-Saint-Denis, le groupe hospitalier Saint-Joseph et ATD Quart Monde. Ces démarches pourraient être source d'inspiration pour des travaux autour de la qualité de l'air.

82. Ademe, « Un air sain chez soi », mai 2015. <https://www.agence-mve.org/resources/depliants-ademe/>

83. Inpes, « Guide de la pollution de l'air intérieur », 2020. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_INPES_Pollution_de_l_air_interieur.pdf

Air intérieur et habitat insalubre

Il est également important d'agir conjointement sur les modes d'action d'entretien du parc immobilier. En effet, un certain nombre de questions liées au bâti ne dépendent pas des occupants quand ils sont locataires, mais bien du propriétaire. Le SCHS est un exemple de dispositif qui permet d'accompagner la lutte contre l'habitat insalubre même si les procédures restent très longues.

Le rapport Vuilletet a récemment exploré la possibilité d'une fusion des procédures de santé publique et de sécurité de l'habitat, dans une procédure dite « police de l'habitabilité ». Celle-ci quitterait le champ de la santé publique (géré par les ARS) pour passer dans celui de la construction (intercommunalités, métropoles ou préfecture). On pourrait toutefois s'inquiéter de voir ces activités replacées aussi loin des habitants, puisque ce sont les plus précaires qui auraient sans doute encore plus de difficultés à trouver un interlocuteur compétent.

En outre, cette initiative ne permettrait pas de traiter le problème de l'habitat insalubre dans son ensemble puisque la fondation Abbé-Pierre estime que les logements insalubres sont pour moitié occupés par leurs propriétaires. D'autres associations comme Soliha (Solidaires pour l'habitat) ou Urbanis agissent avec les acteurs publics des collectivités territoriales pour accompagner les personnes. Est-ce cependant suffisant ? Les situations autour du logement insalubre sont extrêmement complexes et variées, et ne semblent pas avoir de solution unique et simple à ce jour.

V. CONCLUSION

Cette étude exploratoire, à la méthodologie simple et accessible, met en exergue des résultats alarmants sur la multi-exposition des ménages en grande pauvreté. La priorité est claire : il faut lutter contre la mise en location de locaux qui ne permettent pas de rester en bonne santé. En effet, comme semble le suggérer notre étude les habitants sont très rarement l'unique cause de la dégradation de leur logement. La prévention ciblée risque en outre de culpabiliser la personne en grande pauvreté alors même qu'elle n'a pas les moyens de mettre en œuvre les préconisations. Le meilleur mode opératoire reste donc de travailler en accompagnement inclusif avec les personnes en écoutant et en prenant en compte leurs difficultés et leurs propositions.

Notre constat, fait sur un petit échantillon très local dans notre pays développé, peut être mis en regard élargi avec celui de l'OMS sur le plan mondial : la pollution de l'air intérieur touche particulièrement les plus pauvres de nos sociétés.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Huguette
Boissonnat-Pelsy

Au moment où nos sociétés s'interrogent sur le droit d'habiter la Terre, et de la protéger, revenir sur les conditions d'habitabilité des lieux de misère est une contribution nécessaire au débat.

Pour l'ONU, « le droit international relatif aux droits de l'Homme reconnaît le droit de chacun à un niveau de vie suffisant, et notamment à un logement convenable. Bien que ce droit occupe une place centrale dans le système juridique international, plus d'un milliard de personnes ne sont pas convenablement logées. Des millions de personnes dans le monde vivent dans des conditions mettant en péril leur vie ou leur santé, dans des bidonvilles ou des établissements spontanés surpeuplés, ou dans d'autres conditions qui attentent à leurs droits fondamentaux et à leur dignité. Par ailleurs, des millions de personnes sont expulsées, ou menacées d'expulsion, de leur logement par la force chaque année.⁸⁴ »

S'imprégner des soixante-dix années de réflexion et d'action du Mouvement ATD Quart Monde, de ses analyses sur les racines du mal-logement, sur l'histoire du Quart Monde et de son errance, sur le logement dans les villes, les banlieues, les campagnes éloignées et sur la pauvreté d'aujourd'hui, c'est rejoindre le combat universel pour le droit à habiter.

Dans ce livre, des personnes qui ont connu ou connaissent la misère ont pris la parole grâce au Laboratoire d'idées et d'actions Santé. Elles ont pour nous revisité les éléments nécessaires et importants qui permettent d'avoir un toit, mais aussi de dire « ici c'est chez moi », et de s'y sentir protégé et en bonne santé. Elles ont travaillé ensemble dans cette étude pour mettre au jour des constats et des préconisations.

Les participants s'inscrivent eux aussi dans la longue histoire de l'errance. L'accès au toit ne semble pas acquis pour les plus pauvres et, de manière plus encore définitive, ils se sentent dépossédés de l'abri sécurisant. « *Moi, je reste pour eux un être déplaçable !* » dit cette femme. Les déplacements forcés, les expulsions, les relogements, les déménagements non choisis, le nomadisme, les migrations subies, l'insécurité, la perte des repères, l'éclatement de la famille sont autant de facteurs qui ont un impact sur leur rapport avec l'abri. Comment se reconstruire et habiter son lieu lorsqu'on doit vivre dans la rue, en caravane, en foyer, subir les marchands de sommeil et l'insécurité de certains quartiers, ou encore les déménagements au gré des programmes urbains ? Les participants de cette étude préconisent d'intervenir en amont des expulsions et des déplacements, avec un numéro vert, d'en améliorer les conditions en nommant éventuellement des médiateurs, en mettant en place une aide au ré-ameublement, en permettant aux expulsés de garder leurs affaires plus longtemps que trois mois en garde meuble. Repenser les politiques de réhabilitation pour que les habitants ne soient pas sans cesse déplacés est désormais une vraie revendication, car « *on peut faire plus de mal en voulant faire bien* » constate un des participants. Enfin, il faut améliorer ou définir des procédures pour fluidifier et rendre

84. Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, 2009, Fiche d'information n° 21 (Rev. 1), *Le Droit à un logement convenable*.

plus efficace la communication avec les bailleurs, afin de signaler les problèmes et obtenir leur résolution dans de brefs délais.

D'autre part, pour qu'un endroit remplisse les conditions d'habitabilité il faut aussi « *plus que des murs et un toit* ». Un homme nous dit « *en prison on a cela, un toit, des murs, oui, mais on n'a pas la clé* ». La clé, c'est être chez soi, maître de sa vie, la clé c'est comme la liberté, la clé c'est la stabilité, la sécurité. L'habitabilité d'un lieu pour les plus pauvres est aussi liée à l'accès à une boîte aux lettres, « *il en faut une, c'est une adresse* », dit cette dame, c'est aussi la possibilité d'avoir recours aux droits, enfin « *c'est elle qui nous donne une existence sociale* », renchérit cet homme. Mais pour pouvoir dire « *ici c'est chez moi* », il faut reconnaître un lieu où s'ancrer et se construire, un lieu où vivre en famille, où choisir son mode de vie, à son image, avec assez d'espace vital pour avoir un peu d'intimité.

Les propositions fusent alors chez les participants de l'étude : il faut élargir la base des critères d'attribution des logements, il faut de la cohérence dans les règles d'accueil des enfants placés qui retournent dans leur famille, il faut permettre un choix dans l'attribution des logements sociaux. Plus largement sur les quartiers, il faudrait créer des lieux de rencontre, penser la mixité de manière non dogmatique, avec des services de proximité en même temps que des politiques de désenclavement des quartiers.

Enfin, il est important d'élaborer des programmes de construction en prenant en compte l'intimité (condition pour le respect de la dignité de chacun), l'accès à des espaces naturels et des jardins nourriciers.

Ensuite, lorsqu'on aborde la santé à l'épreuve du logement, les visages se ferment. Les participants savent que leur santé est en péril, que l'insalubrité du logement, les nuisances et les nuisibles, les accidents domestiques sont leur lot. Ces logements de misère ne permettent pas de protéger sa santé, alors, à quoi bon dire qu'il faut manger sainement lorsqu'on n'a pas de lieu pour se mettre autour d'une table ou pour cuisiner ? Comment garder sa santé mentale dans certains logements où le sommeil n'est juste pas possible, où la peur nous tenaille ? Comment vivre dans ces logements avec un handicap ou une maladie chronique ?

Protéger sa santé, se soigner, avoir accès aux soins, cela reste des vœux pieux lorsque les déterminants de la santé ne sont pas au rendez-vous. Les propositions émergent alors, simples, justes, et de bon sens : ne mettre en location que des logements sains, adapter les logements aux personnes qui les occupent en termes d'espace et en fonction de leur état de santé (handicap, maladie invalidante, âge...), et entretenir ces logements et les espaces collectifs pour permettre de vraiment protéger la santé de leurs habitants. Les professionnels de santé du réseau Wresinski interrogés sur ce sujet nous ont fait part d'un malaise bien ancré dans leur milieu professionnel en ce qui concerne non pas l'accès au logement mais l'accès aux conditions d'habitabilité de celui-ci pour les familles pauvres. Ils proposent plus de souplesse dans les choix en créant des bourses d'échange d'appartements sociaux, en privilégiant les liens sociaux, les habitats participatifs avec des espaces communs, des espaces extérieurs permettant de bien vivre et de se rencontrer et des logements qui créent les conditions d'accueil des enfants et favorisent leur scolarité.

Dans la quatrième partie de ce travail, une recherche action a abordé le concept de « *santé environnementale* ». Il nous a semblé que c'était une piste de travail prometteuse. S'intéresser à l'exposition aux polluants de l'air intérieur n'est pas nouveau, mais peu d'études ont été réalisées ou rendues publiques comprenant les habitats des plus pauvres, alors même qu'il y a un gradient social en santé environnementale et que ce sont les plus pauvres qui sont les plus exposés. Avec le Service communal d'hygiène et de santé de la ville de Bagnolet, la qualité de l'air a été évaluée dans des logements soupçonnés insalubres par leurs occupants. Des mesures de concentrations des trois types de particules fines, de CO₂, de température et d'humidité, ont été réalisées avec un appareil que nous avons sélectionné pour ses qualités mais aussi son utilisation simple et rationnelle, testé

et approuvé par l'Airlab d'Airparif. Cette étude exploratoire a mis en exergue des résultats assez alarmants avec un bâti quasiment toujours en cause. Ce qu'on a voulu mettre en évidence par notre travail, c'est ce qu'on préfèrerait ne pas savoir... Lorsqu'on parle de multi-exposition, on n'est pas tous concernés de la même manière. Et surtout, on n'a pas tous les mêmes outils en main pour s'en prévenir. Parce que quand on ne peut pas se chauffer ou quand on habite dans une cave, c'est compliqué d'ouvrir les fenêtres ! Alors c'est la double peine de savoir qu'on s'empoisonne en respirant et qu'on ne peut rien faire contre cela...

En termes d'exposome et de santé environnementale, comme sur les questions sociologiques associées au logement, nous avons la conviction que les plus pauvres peuvent être des lanceurs d'alerte, parce qu'ils subissent de plein fouet, avant tout le monde et plus fortement, les conséquences négatives des évolutions de notre société. Travailler à partir des plus vulnérables pourrait ainsi nous faire avancer tous ensemble sur les liens entre nos toits, notre santé et nous.



ANNEXES

ÉTUDES DE CAS COMPLÈTES

Matériel et mesures

AIRLAB
CHALLENGE MICROCAPTEURS 2018

IQAIR AIRVISUAL PRO

Usage pour lequel l'évaluation était la meilleure : sensibiliser à la qualité de l'air à l'intérieur

Avis du jury 2018 ★★★★☆

Cet appareil est conçu pour la mesure de la qualité de l'air en intérieur, à destination plus particulièrement du public. La qualité de la mesure du CO₂ et des particules est respectivement excellente et très bonne, avec un bon rapport qualité prix, ce qui rend ce capteur idéal pour des actions de sensibilisation, avec une mesure statique. Le capteur prend en justesse en air extérieur. Le prix du capteur est assez attractif. L'ergonomie est satisfaisante. A noter que la configuration de l'appareil avant la récupération des données demande toutefois une certaine pratique.

Évaluation

Polluants mesurés

- NO_x (NO₂)
- TSP
- Particules PM₁₀
- O₃
- COV
- CO
- CO₂
- Particules PM_{2.5}
- Particules PM₁
- Formaldéhyde
- SO₂
- Particules en nombre

Autres mesures

- Température
- Humidité
- Bruit
- Pression
- Luminosité
- Odeurs

Usages évalués:
 ● en air extérieur
 ● en air intérieur
 ● en mobilité

Détails des résultats

EXACTITUDE sur trois capteurs, à partir de la méthode SET (Fishbain & al. 2017)

ERGONOMIE

- Intégration des données
- Classification des données
- Gain de temps des données
- Intégration d'alarmes en temps réel
- Interprétation des données
- Simplicité d'utilisation
- Prise en main
- Stabilité
- Investissement de maintenance que l'utilisateur*
- Intégration d'intervention d'un tiers*
- Autonomie de vie de l'appareil*
- Environnement
- Accessibilité**

PERTINENCE des polluants : nombre et intérêt des polluants mesurés par le capteur au regard des catégories concurrentes

PORTABILITÉ^{1,2}

COÛT³ Investissement et fonctionnement sur 3 ans

* Pour les capteurs fonctionnant sur secteur, l'absence d'autonomie est uniquement prise en compte pour la portabilité
 ** Paramètre non évalué, mais noté sur la base des déclarations du fabricant

Entreprise: IQAir AG, Blumenfeldstrasse 10, 8100 Gossau, Switzerland

Partenaires du challenge: AIRLAB, ALMO, CSTB, Empa, VEOLIA

Fiche Airlab challenge microcapteurs 2018 pour l'AirVisual Pro

Ce rapport décline sept visites différentes qui ont été réalisées en janvier et février 2020 avec le personnel du SCHS. Chaque étude de cas présente le logement (accompagné parfois de photos et de plans pour illustrer), la situation de ses occupants de façon anonymisée, ainsi que les procédures entérinées par le SCHS s'il y a lieu. Ces éléments proviennent des visites, des entretiens avec les occupants et des rapports rédigés par le SCHS qui ont été aimablement mis à notre disposition ainsi que les photos prises pendant les visites. Les mesures de qualité de l'air sont présentées sous forme de graphique de mesures dans le temps, correspondant au passage d'un endroit à l'autre, avec des interprétations. Sont présentés :

- la concentration des trois types de particules fines mesurés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$, sur un même graphique, avec la zone de dépassement des limites conseillées par l'OMS en moyenne annuelle (PM_{2.5} : 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ moyenne annuelle, PM₁₀ : 20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ moyenne annuelle) ;
- la concentration en CO₂ en partie par million (ppm) ainsi que la zone de dépassement de la limite haute conseillée par l'Anses (1500 ppm) ;
- la température en degrés Celsius et le taux d'humidité en pourcentage, avec la zone de température et d'humidité conseillée par l'Anses (un taux d'humidité compris entre 40 et 60 % avec une température comprise entre 18 et 22 °C) ;
- l'Air Quality Index (AQI) américain calculé automatiquement par l'appareil de mesure, avec la zone d'excellente qualité de l'air lorsque l'AQI est en-dessous de 50.

Cas 1 : les marchands de sommeil

La visite s'est déroulée avec des membres du SCHS, de la mairie, de l'inspection du travail et de la police. La mairie avait connaissance de ce lieu, ses agents étaient déjà intervenus pour des constructions illicites sur la parcelle. La visite a permis de constater de nombreux nouveaux aménagements non déclarés, notamment la construction d'un nouvel étage dans l'un des bâtiments.

La police a pu trouver le propriétaire qui n'était pas dans son bureau mais dans un café non loin. Il avait fait l'objet de plusieurs convocations qu'il n'avait pas honorées. Il n'a pas donné de réponse précise lorsque la police lui a demandé combien il y avait de logements sur sa parcelle. Nous avons cependant compté 39 boîtes aux lettres dans l'entrée du bâtiment principal.

Les mesures de qualité de l'air se sont faites dans différents logements du complexe auxquels nous avons pu accéder parce que leurs locataires étaient présents. Les mesures sont cependant à considérer avec précaution à cause de la circulation de nombreuses personnes dans les logements, amenant des circulations d'air, et des périodes trop courtes de mesures dans chaque logement.

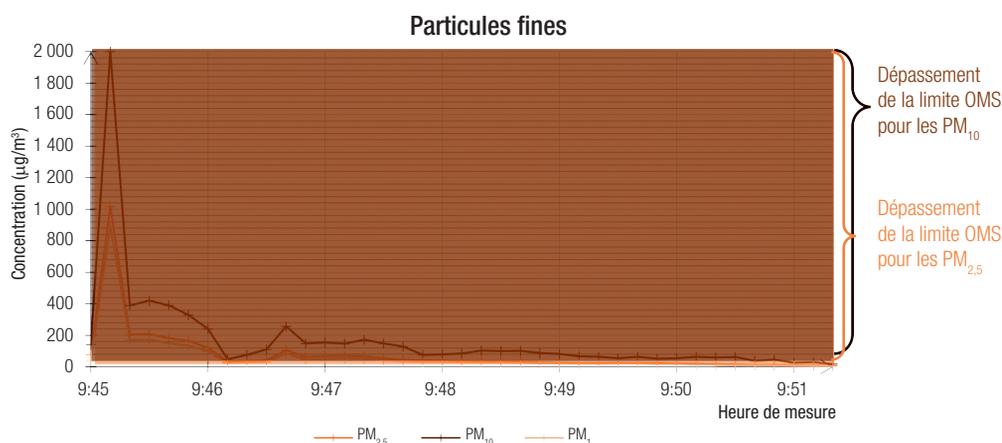
Logements 1 et 2

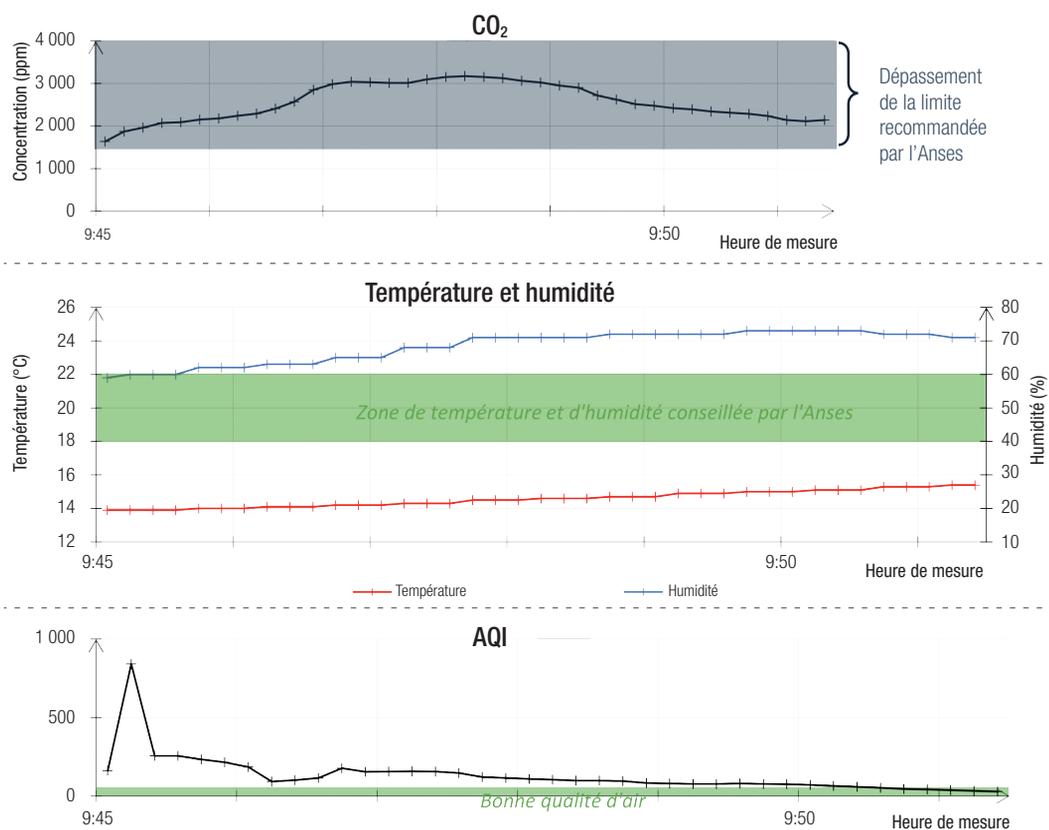
Il s'agit de deux locaux, l'un en rez-de-chaussée, l'autre au premier étage. Chacun des logements est doté d'une cuisine, d'une petite salle de bains et de deux chambres avec quatre lits chacune. Les murs sont couverts de moisissures dans les chambres, de dépôt gras dans les cuisines lié à l'absence de hotte ou d'aération. Des infiltrations sont visibles à certains endroits. Le chauffage est absent.

Les occupants sont des Bengalis dont certains ne semblent pas avoir de papiers. Louer un lit coûte 140 euros. Ils ne sont pas tous présents, certains sont partis travailler. Ceux qui sont là ne parlent pas bien français. L'un d'entre eux a des problèmes respiratoires constatés à l'hôpital et est sous traitement. Certains d'entre eux ont fait des demandes de logement social.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

Les graphiques représentent les profils de mesure pour le logement au premier étage. Ils sont similaires à ceux du logement en rez-de-chaussée. On voit que les taux de particules fines sont extrêmes à l'entrée du logement, puis baissent avec la circulation d'air favorisée par l'ouverture des fenêtres, et avec les va-et-vient de nombreuses personnes. L'air est particulièrement confiné dans les chambres comme l'indique la forte concentration en CO₂. Il est aussi froid et humide, ce qui favorise le développement des moisissures constaté sur les murs. Les taux d'humidité extrêmement élevés dans les murs laissent penser qu'il y a des infiltrations dans ces derniers.





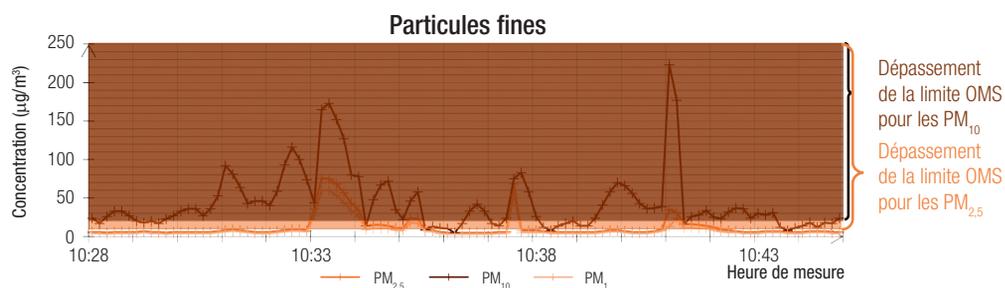
Logement 3

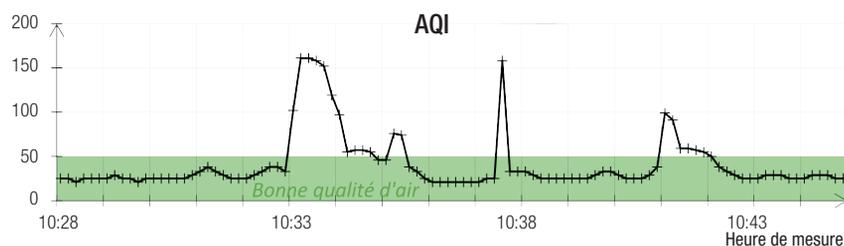
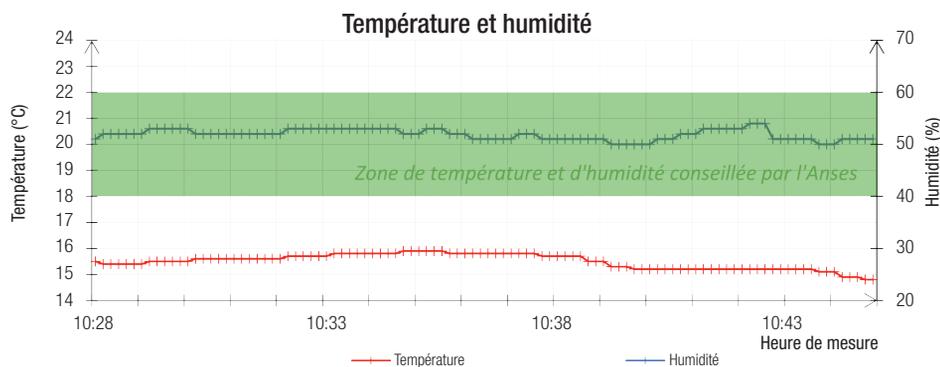
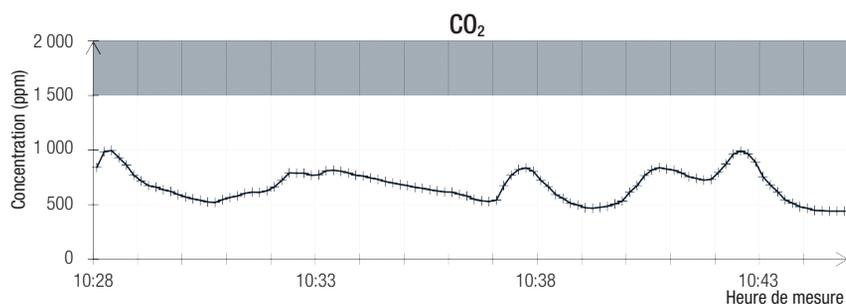
Ce logement avait déjà été visité par la police et la mairie. Son occupant, d'origine algérienne, hospitalisé un temps, avait en effet porté plainte après avoir constaté la destruction de sa porte et de son lavabo ainsi que le vol de ses affaires à son retour.

On y accède par la même cour que celle des logements 1 et 2. Il faut emprunter un escalier qui mène à un petit espace rempli de diverses bouteilles de combustible domestique, une machine à laver le linge sur laquelle se trouve une plaque électrique et une porte qui donne dans une petite salle d'eau. On accède ensuite directement à un couloir à droite (sans passer par une porte) avec neuf portes, dont une a été défoncée, celle du logement 3.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

La qualité de l'air dans le couloir et le logement semble relativement bonne (les pics correspondent sans doute à la fumée produite par une vapoteuse dans le couloir) puisque l'endroit est très bien ventilé. Il y fait par contre très froid.



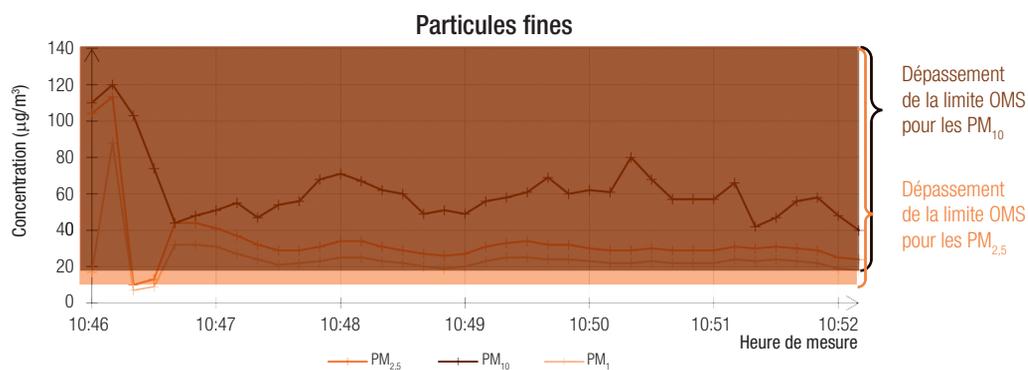


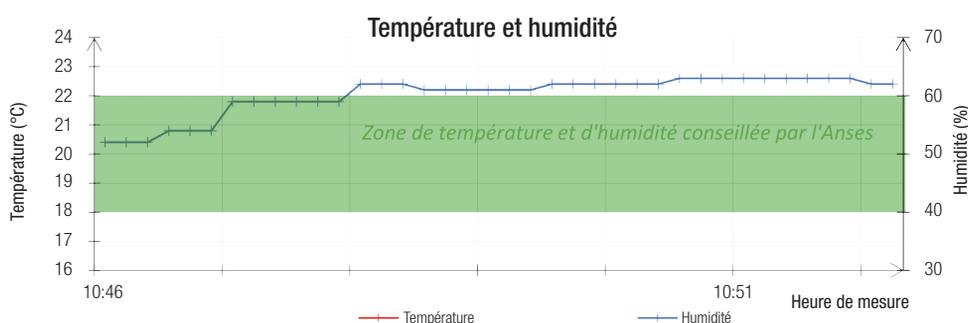
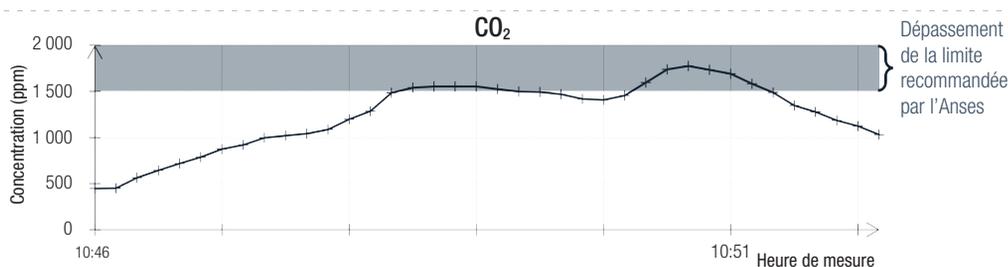
Atelier de couture

Le complexe comporte un atelier de couture dans lequel l'inspection du travail a enquêté. Dans cet atelier se trouve une pièce sans fenêtres avec une grosse chaudière au fioul qui ne semble pas aux normes.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

Même s'il n'y a pas d'ouvriers dans l'atelier, le taux de particules fines est élevé. L'air est humide. Les pics de CO₂ correspondent à l'entrée du local où se trouve la chaudière. Nous n'avons pas pu faire les relevés de température.





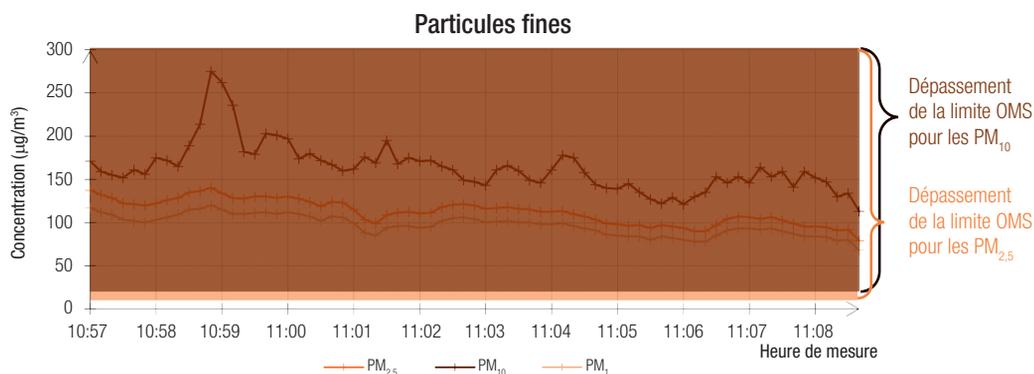
Logement 4

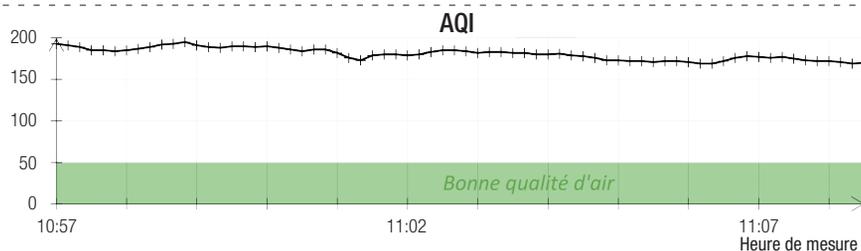
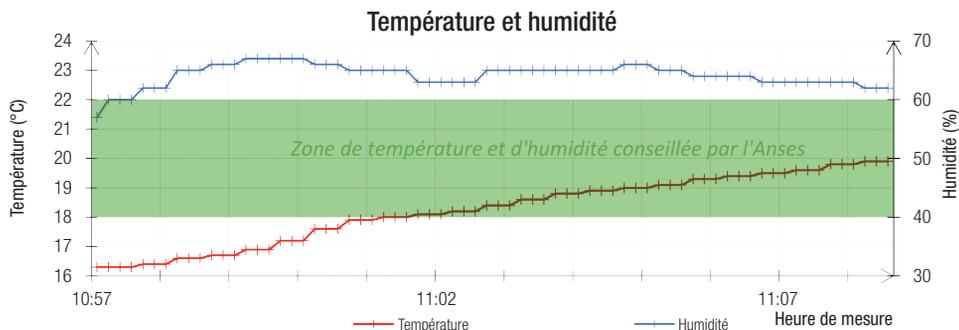
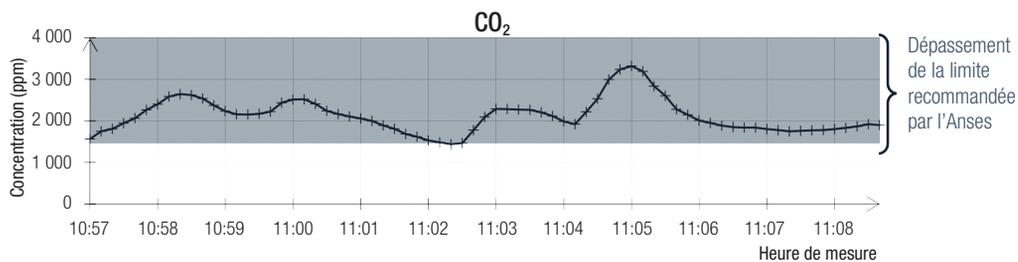
Il s'agit d'un logement en rez-de-chaussée au fond de la grande cour centrale de la parcelle. Le loyer s'élève à 950 euros pour un T3 de 49 mètres carrés. Il est composé d'une pièce à vivre, de deux chambres, d'une salle de bains et d'une cuisine. Le locataire dit y vivre tout seul depuis trois ou quatre ans mais recevoir actuellement une amie et son fils. Il utilise un chauffage mobile malgré la présence d'un chauffage fixe.

Des traces de moisissures apparaissent au plafond de la salle de bains, les ouvrants dans les chambres sont trop petits, et l'un d'entre eux donne sur l'entrepôt.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

Le logement est chaud et humide. L'air est confiné et la présence de particules fines rend la qualité de l'air intérieur mauvaise.



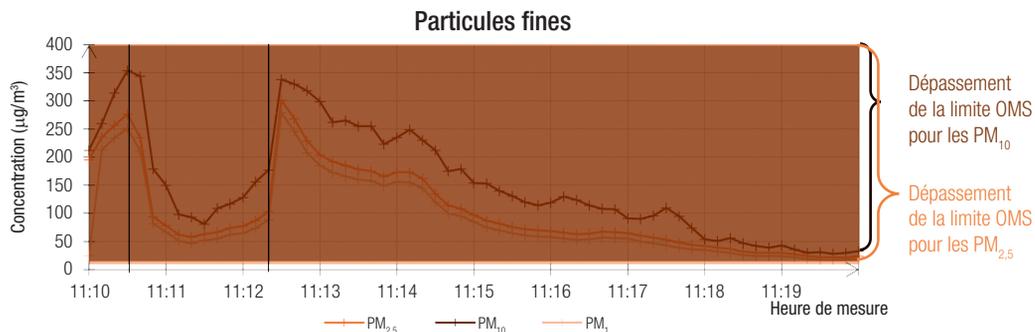


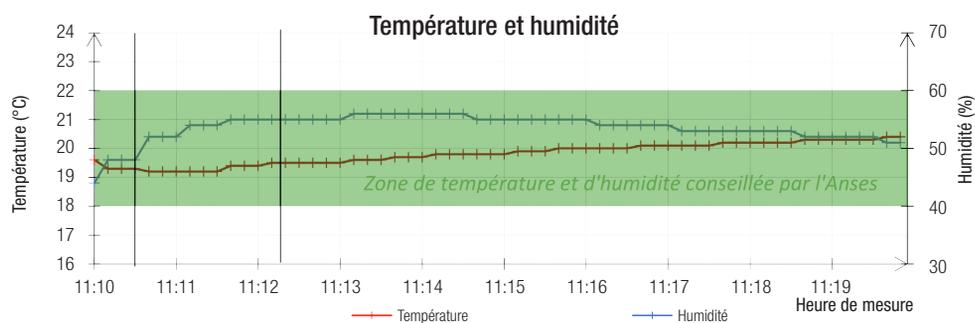
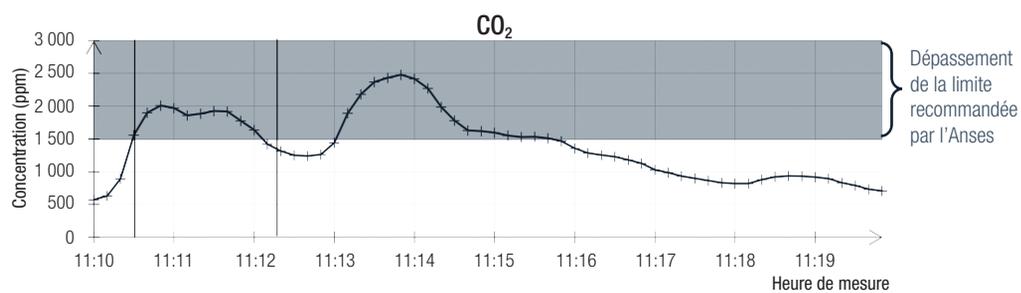
Logement 5

Le logement 5 est situé dans la même cour que le logement 4. Il correspond à un ancien box indiqué sur le plan. Il s'agit d'un T2 de 28 mètres carrés. Le loyer est de 800 euros. La porte s'ouvre sur une pièce à vivre qui donne sur une chambre et un couloir, dans lequel il y a une kitchenette avec un accès à la salle d'eau. Les deux occupants sont roumains, l'un couche sur le canapé-lit de la pièce à vivre, et il n'est, d'après leurs dires, que de passage. Il y a des traces d'infiltration dans la cuisine, pas d'ouvrants dans la chambre. L'occupant nous dit qu'il est bien ici et qu'il n'aurait pas envie de partir.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

Dans la pièce à vivre se trouvent les occupants qui fument et un chien. Le taux de particules fines est particulièrement élevé. La deuxième zone du graphique correspond à l'entrée dans la chambre, initialement fermée. Même si la qualité de l'air y est toujours mauvaise, la concentration de particules fines est plus faible car la fumée de cigarette a moins pu y pénétrer. Par contre, l'air est un peu confiné après la nuit, en témoigne le taux de CO₂ plus élevé.



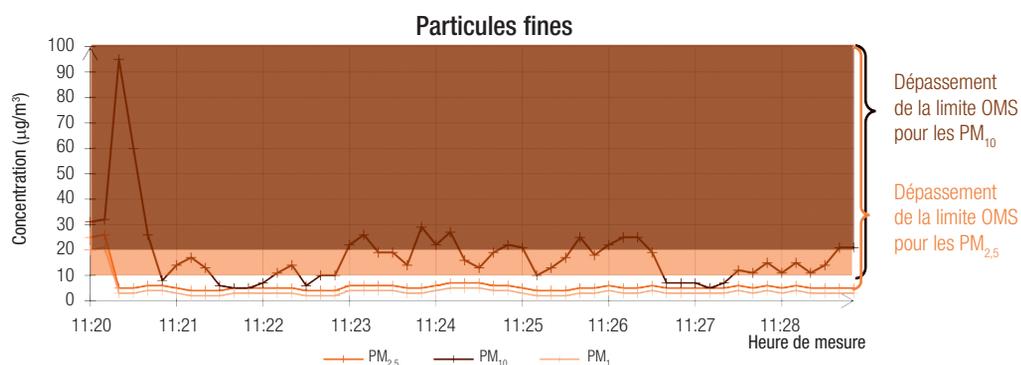


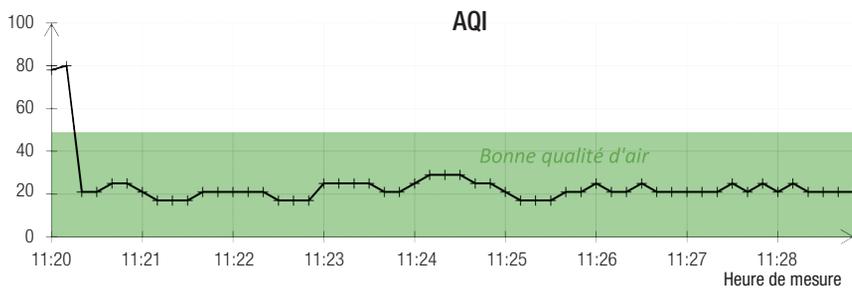
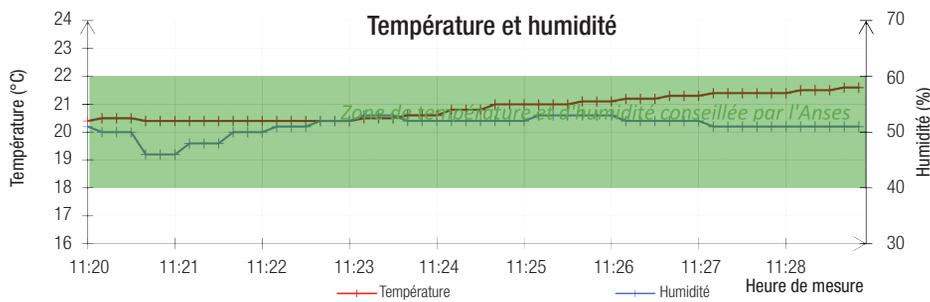
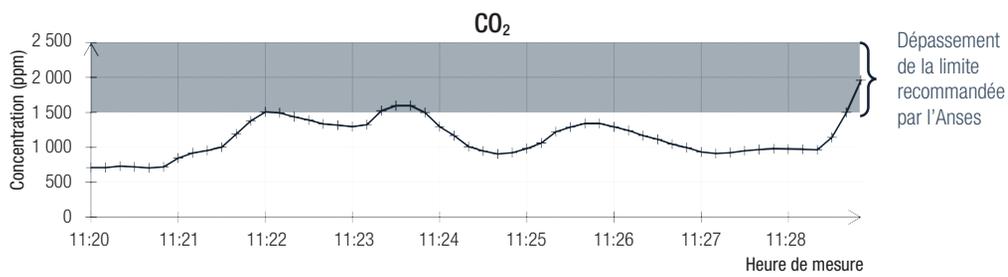
Logement 6

Il s'agit encore d'un ancien box transformé, donnant sur la même cour. La surface totale est de 30 mètres carrés. La pièce principale débouche sur une salle d'eau et un coin cuisine derrière lequel se trouve la chambre. Un couple malgache occupe le logement en payant un loyer de 800 euros. Il n'y a pas de chauffage fixe.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

Contrairement aux autres logements, les mesures que nous avons prises indiquent que la qualité de l'air y est bonne.



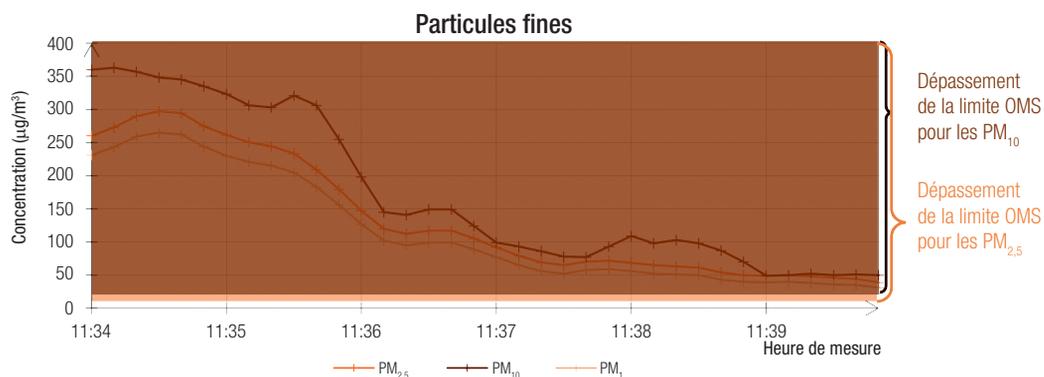


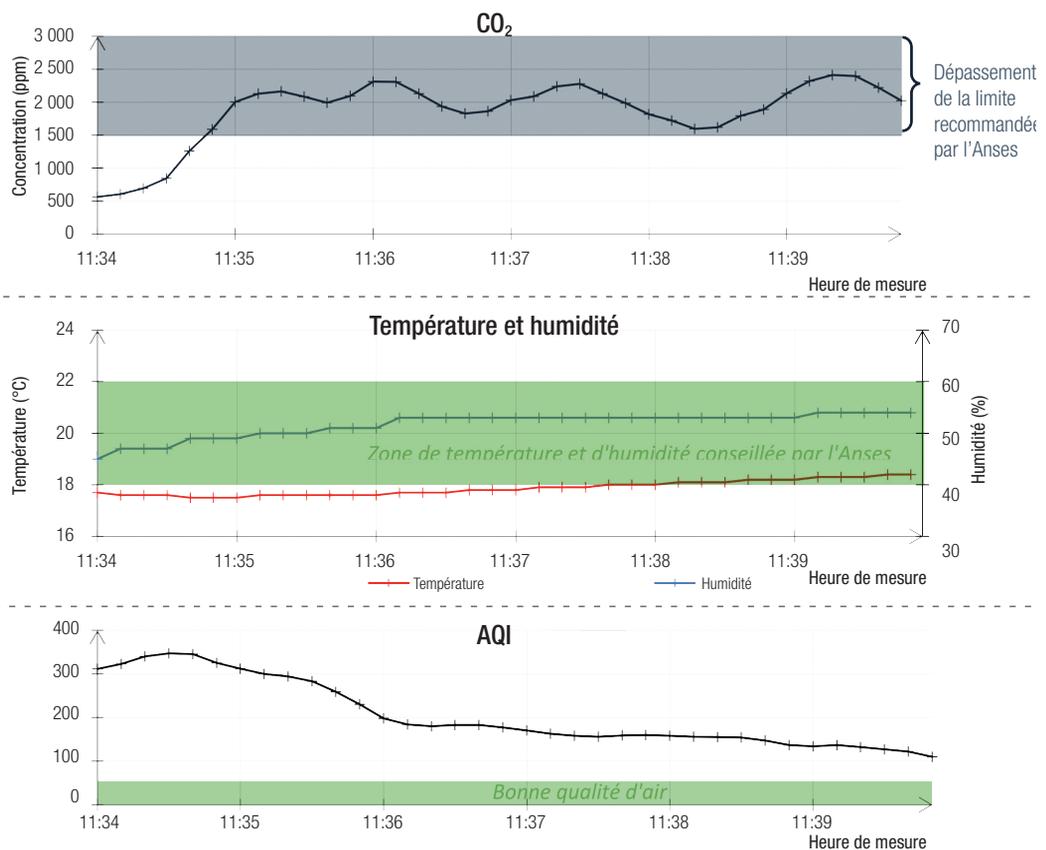
Logement 7

Ce studio se situe dans un bâtiment différent. Un Croate de 75 ans occupe ce lieu, de 14,3 mètres carrés comportant uniquement une chambre et une salle de bains, pour lequel il verse un loyer de 500 euros. L'occupant dit ne pas avoir fait de demande d'APL par honte. Il présente des symptômes respiratoires.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

Comme le montrent les données du graphique, la qualité de l'air n'est pas bonne dans le logement, ce qui peut s'expliquer par la concentration de plusieurs activités (cuisine, chambre) dans un espace exigu.





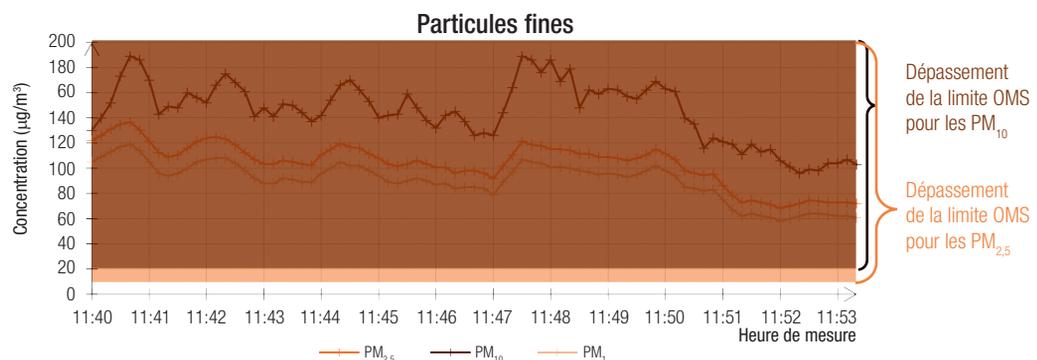
Logement 8

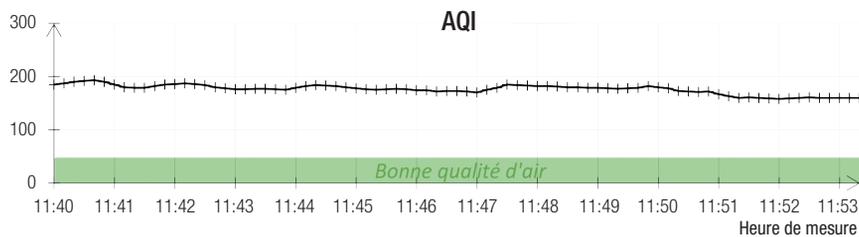
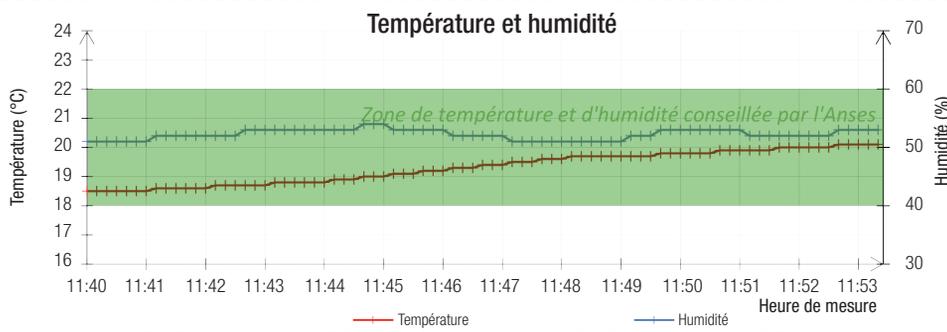
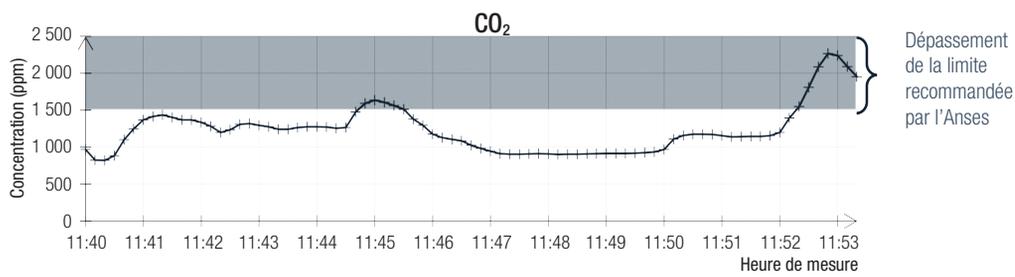
Il s'agit d'un T3 spacieux de 56 mètres carrés au même étage. Il est composé d'une grande pièce à vivre avec un coin cuisine et un accès à une salle d'eau, et deux chambres sont attenantes. Des traces d'infiltration dans la salle d'eau sont visibles. La deuxième chambre a deux petits ouvrants mais qui ne donnent pas sur l'extérieur.

Quatre personnes occupent le logement, deux parents et deux enfants. La famille y est installée depuis huit ans et est prélevée tous les mois de 930 euros de loyer.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

Le graphique montre clairement que la qualité de l'air n'est pas très bonne, à cause d'une concentration relativement élevée en particules fines.



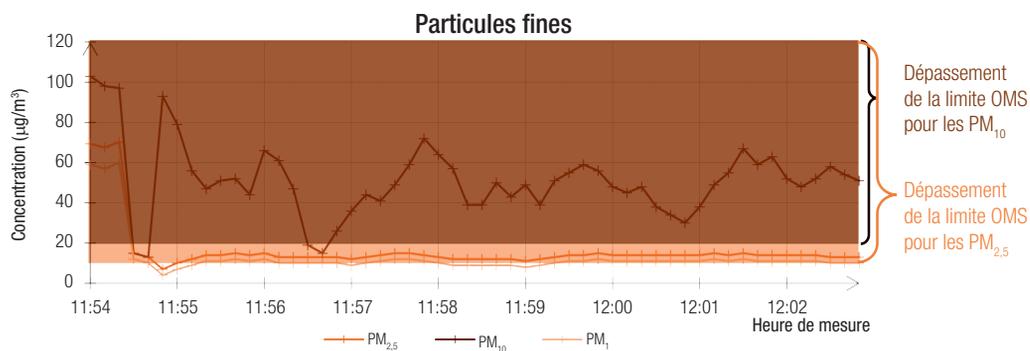


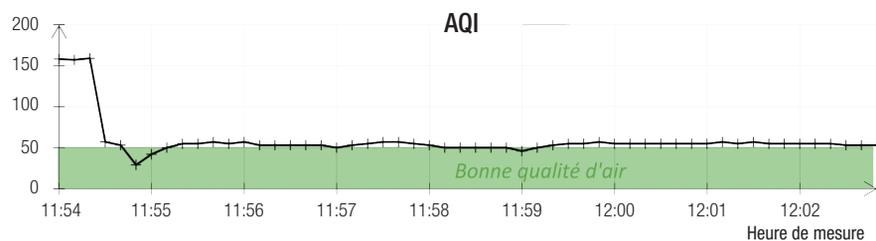
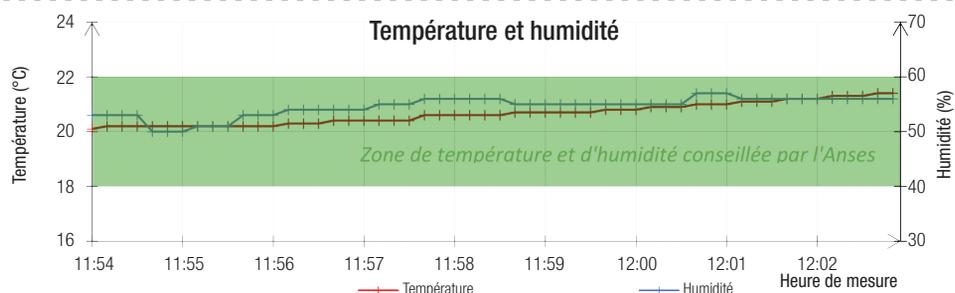
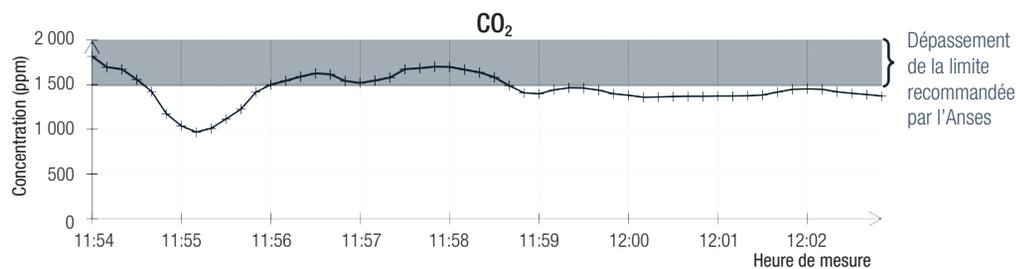
Logement 9

Le logement 9 fait 48 mètres carrés avec un coin cuisine qui se trouve dans une grande pièce principale, ainsi que deux chambres et une salle d'eau au fond d'un couloir. Dans l'une des chambres, il n'y a qu'un seul ouvrant qui ne donne pas sur l'extérieur. Le loyer s'élève à 1000 euros. Les occupants sont une famille d'origine ukrainienne qui vit ici depuis 2013 avec deux enfants de 3 et 5 ans.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

Les mesures prises dans ce logement montrent que la qualité de l'air y est correcte.



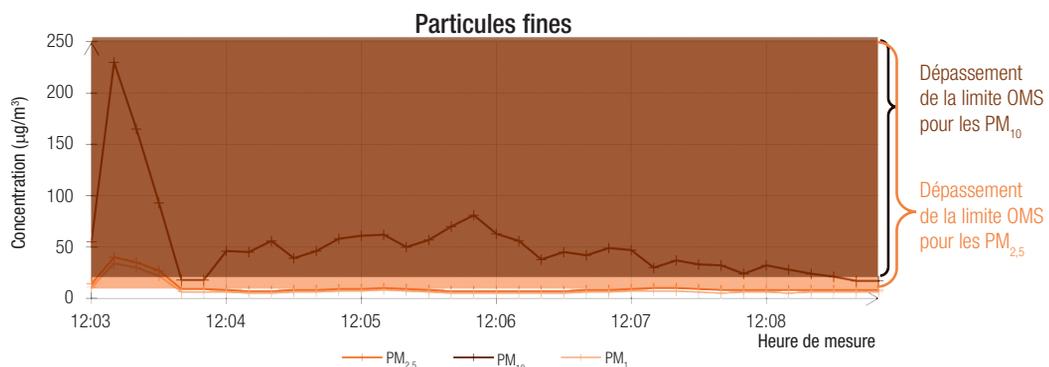


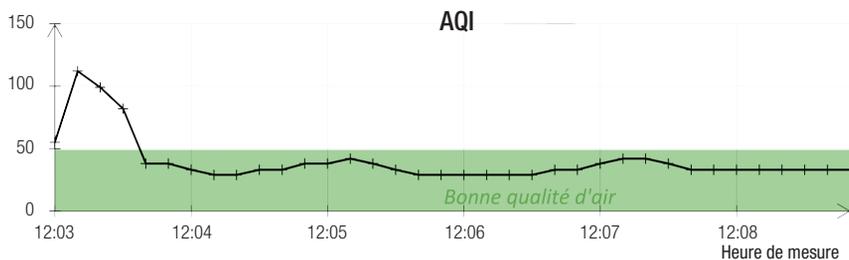
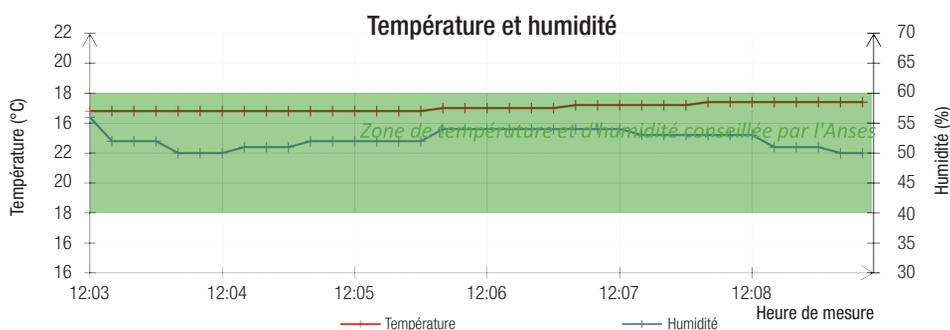
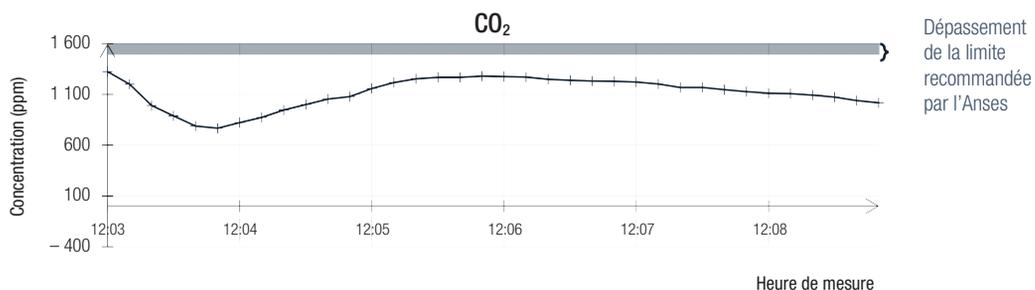
Logement 10

Le logement 10 se situe au même étage et fait 46 mètres carrés. Il comporte une pièce à vivre avec un coin cuisine, une salle d'eau et deux chambres. L'une d'entre elles n'a pas d'ouvrant donnant sur l'extérieur. Le loyer s'élève à 1 000 euros. Une famille de 4 personnes occupe ce logement depuis deux ans avec deux enfants de 3 et 6 ans.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

La qualité de l'air mesurée dans ce logement est bonne.



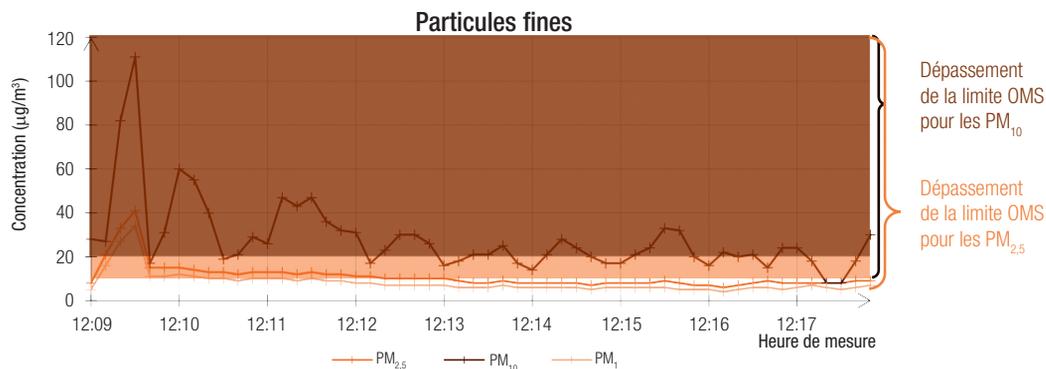


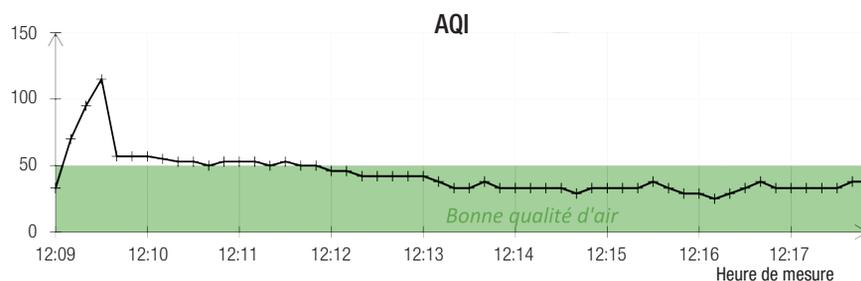
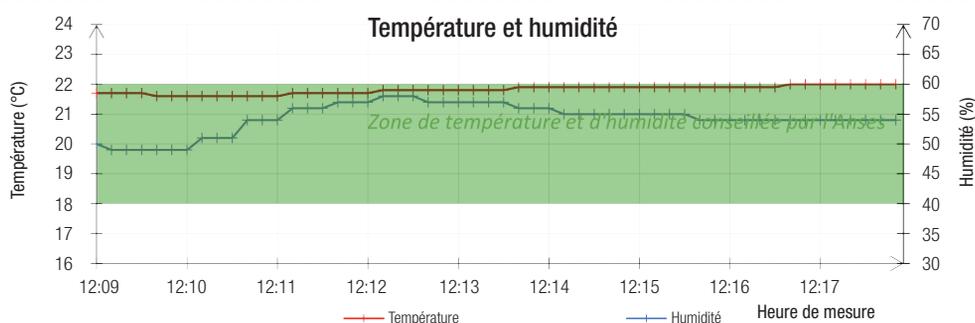
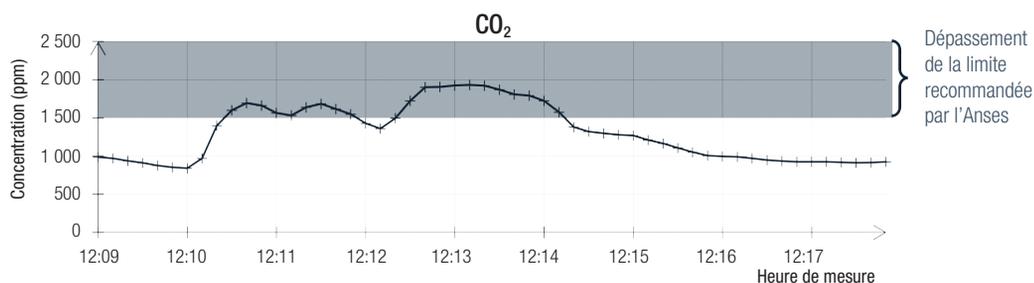
Logement 11

Le logement fait 23 mètres carrés et comporte une pièce à vivre très étroite avec un coin cuisine, une salle d'eau, et deux chambres. Elle se situe juste sous les toits, les chambres ont donc le plafond en pente et de petits ouvrants. Quatre personnes occupent le logement : un couple âgé, leur fille et son fils, et le loyer s'élève à 900 euros.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

La qualité de l'air est bonne dans le logement. Les pics de CO₂ et d'humidité correspondent à l'entrée dans les chambres.



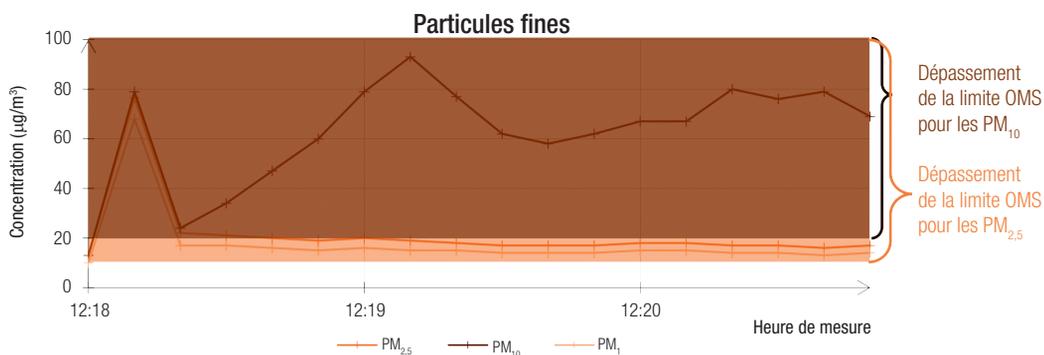


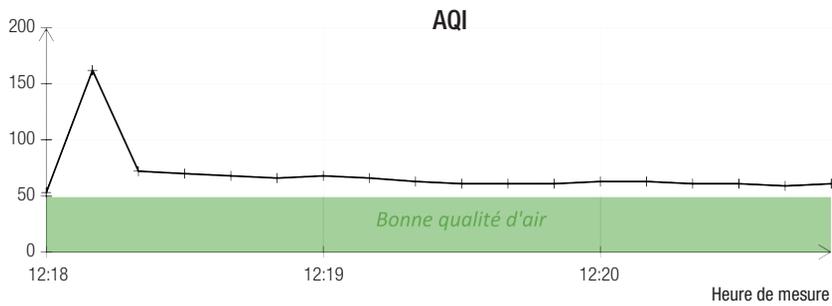
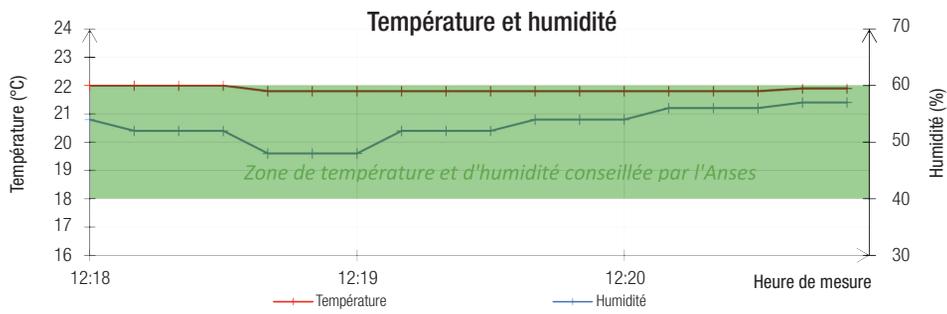
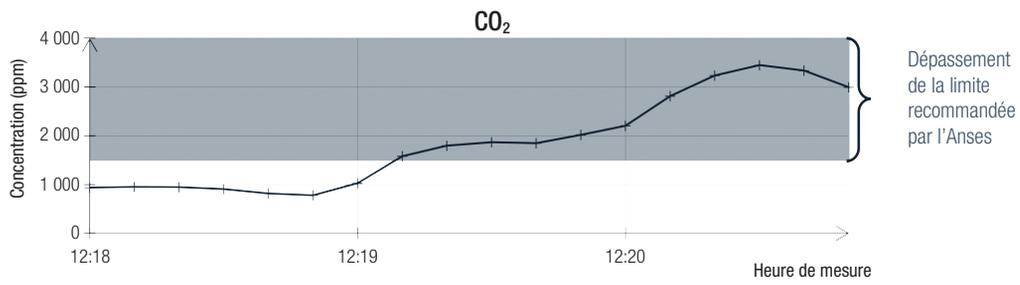
Logement 12

Il s'agit d'un logement avec une pièce à vivre dotée d'un coin cuisine, d'une salle d'eau, d'un cagibi et d'une chambre. Le loyer s'élève à 976 euros. Les occupants d'origine roumaine sont au nombre de quatre (un couple et deux enfants de 8 et 5 ans), ils nous expliquent que le cagibi était à l'origine une chambre, qu'ils l'ont transformée parce qu'elle n'a pas d'ouvrants sur l'extérieur. Les parents dorment dans le salon.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

Comme l'indiquent les mesures prises, la qualité de l'air est correcte dans ce logement.





Cas 2 : l'hôtel social

Le logement

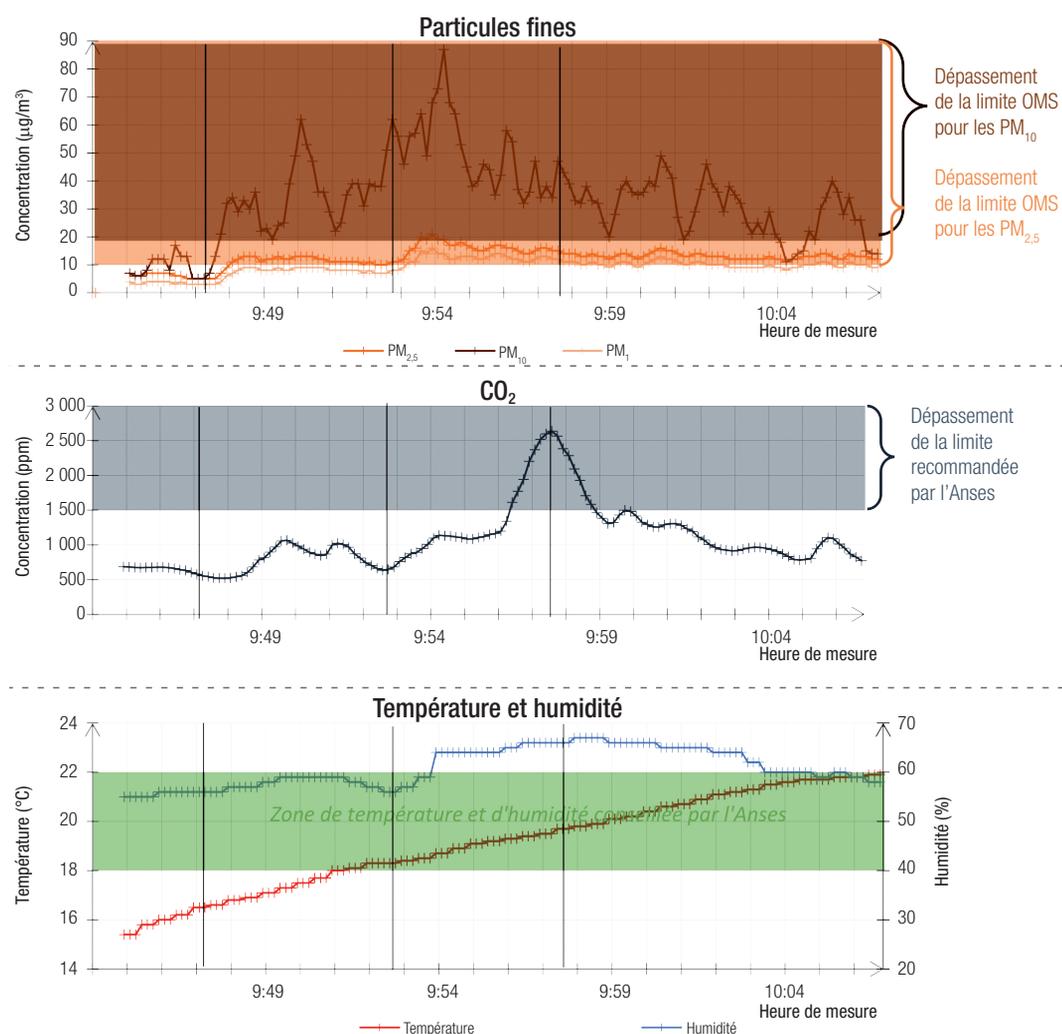
Le logement est situé dans un hôtel social, c'est-à-dire un lieu de séjour temporaire (pour une durée de six mois, renouvelable sous certaines conditions) pour des personnes qui travaillent et sont à la recherche d'un logement stable. L'hôtel, construit en 1925, est composé de 40 logements. L'appartement, au quatrième étage, fait 18 mètres carrés. Il est composé d'une cuisine et d'une chambre avec une seule grande fenêtre donnant sur une rue passante. Les sanitaires sont communs, dans le couloir attenant. Quant aux murs de la cuisine, ils sont couverts de moisissures. De nombreuses mouches volent dans la cuisine. Nous avons une sensation de chaud et d'humidité quand nous entrons dans l'appartement. Il n'y a pas de ventilation dans la cuisine, et seulement une petite dans la chambre.

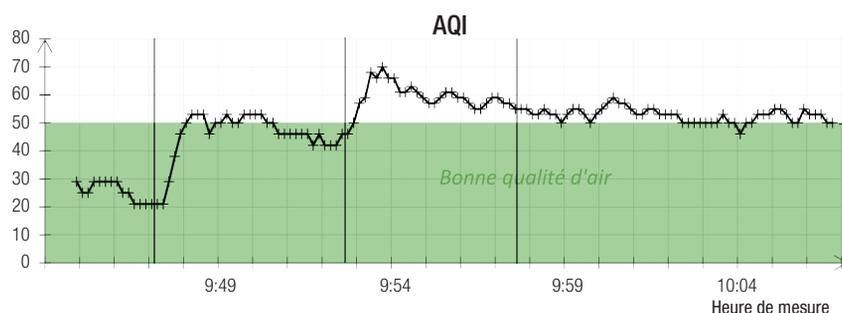
Mesures de la qualité de l'air intérieur

Les mesures commencent dès l'entrée de l'immeuble. La première zone du graphique correspond à une chambre adaptée pour personne handicapée qui est en travaux. La qualité de l'air y semble bonne.

La deuxième zone correspond aux parties communes de l'immeuble, dans lesquelles le ménage est en train d'être fait. Le taux de particules fines y est plus élevé, ainsi que l'humidité.

La troisième zone est dans le logement lui-même, dans lequel les concentrations en particules fines et en CO₂ ainsi que l'humidité sont au-dessus des limites recommandées, indices d'un confinement qui peut expliquer la présence de moisissures. La baisse de ces concentrations dans la quatrième zone du graphique correspond à l'ouverture de la fenêtre dans la chambre.





Les occupants

Le logement est occupé depuis huit mois par une famille composée de trois personnes d'origine maghrébine, deux adultes et un enfant de 13 mois ; il est donc suroccupé. Le loyer est de 800 euros avec 400 euros d'APL.

La femme qui nous reçoit avec son enfant nous explique qu'ils ont nettoyé à plusieurs reprises, mais que les moisissures reviennent. Lorsqu'on lui demande si elle a l'habitude d'aérer, elle répond qu'elle laisse la fenêtre entrouverte, qu'elle n'ouvre jamais en grand de peur que son enfant prenne froid ou qu'il tombe. La famille est à la recherche d'un nouveau logement à proximité, mais n'arrive pas à en trouver un. Le mari travaille à Massy-Palaiseau mais ils souhaitent rester dans leur quartier actuel où ils ont leur famille, leurs amis, leurs repères, plutôt que d'essayer de trouver un logement plus proche du travail du conjoint.

La procédure mise en place

Après la visite, le SCHS a envoyé un courrier au propriétaire pour lui demander des travaux afin d'installer les ventilations.

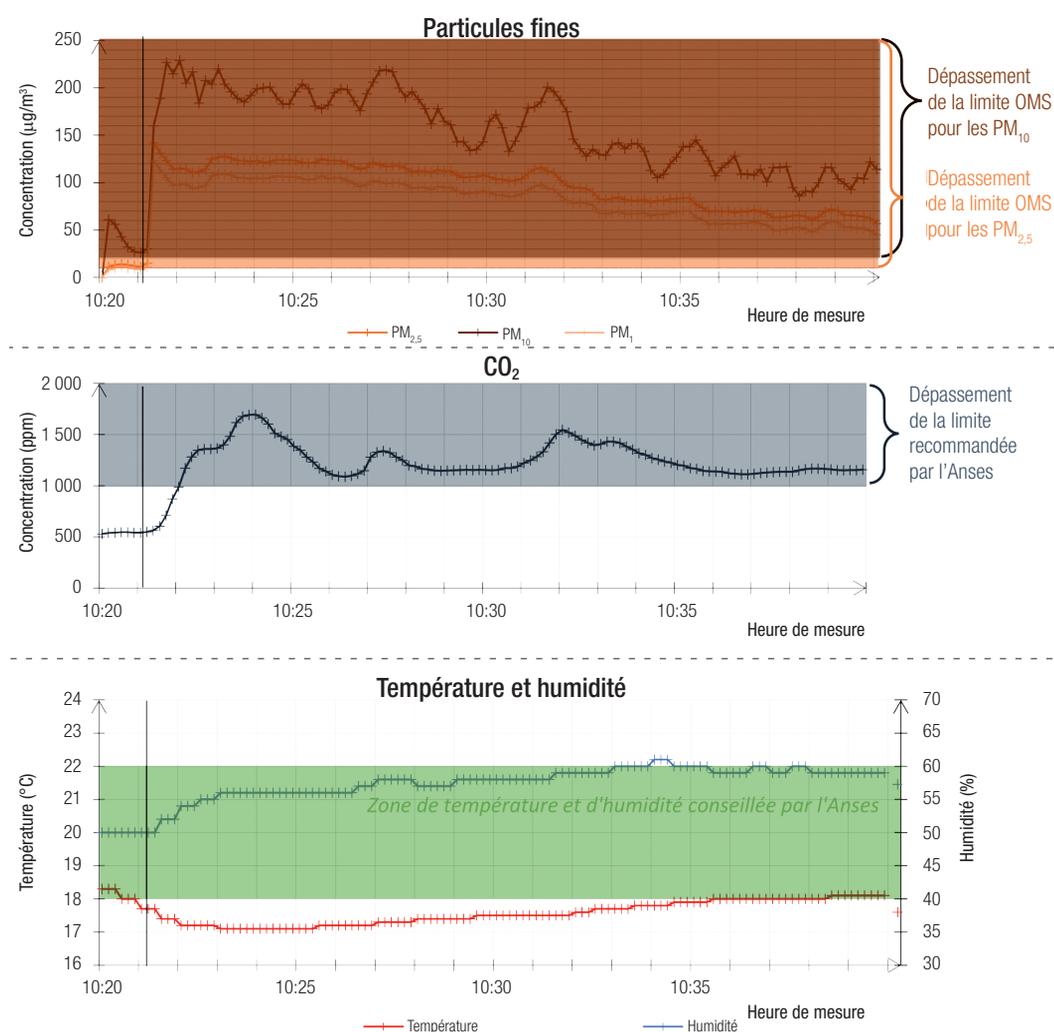
Cas 3 : une annexe indépendante

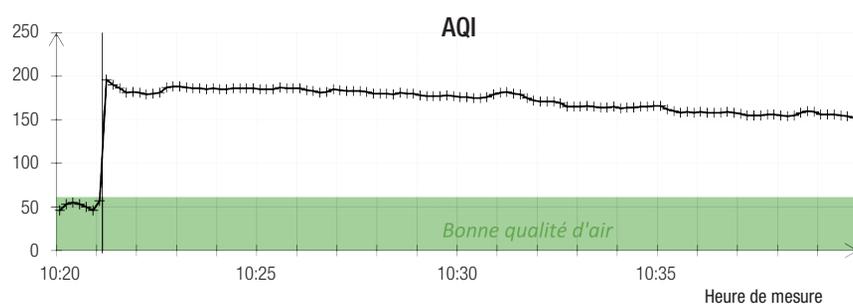
Le logement

L'adresse à laquelle se trouve le logement se situe dans un quartier calme et résidentiel. Il s'agit d'une annexe au fond d'une cour, sur deux étages. La pièce au rez-de-chaussée s'ouvre par une porte fenêtrée et comprend une kitchenette ainsi qu'une salle d'eau. On monte par un escalier escarpé au deuxième étage dans une chambre avec une grande et une petite fenêtre ainsi qu'un velux. On sent une forte odeur de pain grillé lorsqu'on entre dans le logement. Un extracteur d'humidité a été installé par les locataires au deuxième étage. On observe des traces de moisissures autour des ouvrants.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

La barre verticale correspond à l'entrée dans le logement. La qualité de l'air est donc excellente dans la cour sur laquelle donne le logement. À l'intérieur, les taux de CO₂ et de particules fines sont bien au-delà des limites recommandées. Cela s'explique par un confinement, et aussi sans doute à cause de l'utilisation du grille-pain. Le taux d'humidité est à la limite haute.





Les occupants

Les occupantes sont deux jeunes étudiantes en colocation, présentes depuis quelques mois. Celle qui nous reçoit explique que depuis leur demande de rendez-vous avec le SCHS, les moisissures ont été recouvertes par le propriétaire à l'aide de peinture et qu'une VMC a été installée à la suite de leurs plaintes. Leurs parents leur ont également financé un extracteur d'humidité qui produit 1L d'eau par jour en moyenne. Les gens qu'elles ont l'occasion de recevoir trouvent comme elles que l'atmosphère dans le logement est désagréable. La jeune fille affirme qu'elle a été victime de pression de la part du propriétaire qui l'a fait venir chez lui et « engueulée ».

La procédure mise en place

L'inspectrice du SCHS suggère que les jeunes filles rappellent le SCHS si des moisissures conséquentes réapparaissent, l'état actuel ne permettant pas d'engager de procédure.

Cas 4 : un appartement dans un immeuble ancien

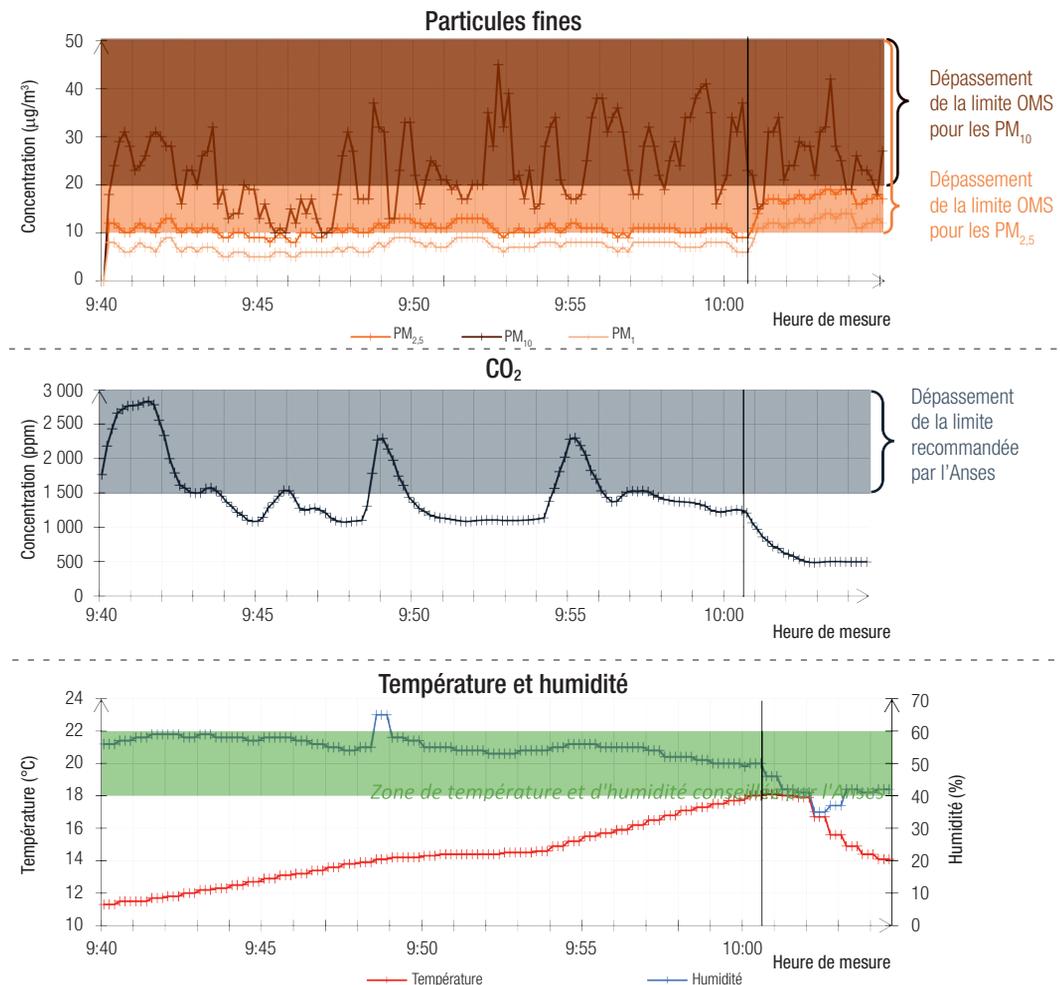
Le logement

Le logement est situé dans un immeuble ancien de huit appartements, au troisième étage. Il s'agit d'un trois-pièces de 47 mètres carrés. L'immeuble n'est pas isolé, on entend beaucoup le bruit de la rue. Le système de ventilation n'est pas excellent, avec seulement quelques bouches d'aération passives. Il y a des traces d'infiltration sur le plafond de la cuisine et le mur côté rue est humide. Dans les WC, on note des moisissures sur le bas du mur donnant sur l'extérieur. Des traces de moisissures sont également visibles dans les chambres sur les murs donnant sur l'extérieur. La poignée de l'ouvrant est cassée dans une des chambres et n'est plus étanche à l'air et à l'eau.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

La première zone correspond aux mesures dans l'appartement. La qualité de l'air est correcte.

La deuxième zone correspond au passage dans la cage d'escalier puis dans la rue. L'AQI y est plus élevé, la qualité de l'air est moins bonne à l'extérieur, car si la concentration en CO_2 y est moins élevée qu'à l'intérieur, la concentration en particules fines est au-dessus des limites préconisées, notamment parce que la rue est passante.





Les occupants

La famille occupe le logement depuis 2006. Elle se compose de deux adultes et de trois enfants de 11, 9 et 6 ans. Le loyer est de 900 euros avec 12 euros d'APL.

Lors de la visite, l'inspectrice constate que le logement n'est pas suffisamment chauffé. La femme qui nous reçoit nous explique que pour faire des économies de chauffage, la famille coupe les radiateurs électriques la journée pour ne les allumer que le soir. L'inspectrice leur explique qu'il est plus économique de chauffer régulièrement le logement.

La procédure mise en place

Un courrier sera envoyé au propriétaire pour lui demander de réaliser les travaux nécessaires relatifs à l'humidité et à l'ouvrant.

Cas 5 : un local impropre à l'habitation

Le logement

Le local est situé dans un complexe de deux bâtiments et de trois boxes en fond de parcelle. L'immeuble principal, est au deuxième étage et le bâtiment B est en sous-sol. La construction du bâtiment principal date des années 2000. Il a été construit pour accueillir des sociétés ayant une activité commerciale. Actuellement, on compte 15 logements alors que le cadastre ne fait état que de 10 logements et aucun en rez-de-chaussée.

Le logement est un local de type T2 situé en rez-de-chaussée dans le bâtiment A ayant une surface totale d'environ 27 mètres carrés.

À l'entrée du logement, on est saisi par la chaleur et l'humidité. Le logement ne dispose d'aucun détecteur de fumée ni de chauffage fixe, les occupants utilisent donc des radiateurs électriques mobiles. Le séjour n'a pas d'ouvrant et ne dispose pas de système de ventilation, ainsi, des moisissures sont visibles sur le bas des murs et sur l'arrière de la porte d'entrée sont visibles. Cette dernière n'est pas étanche à l'air et on observe un trou au bas du mur côté pignon droit.

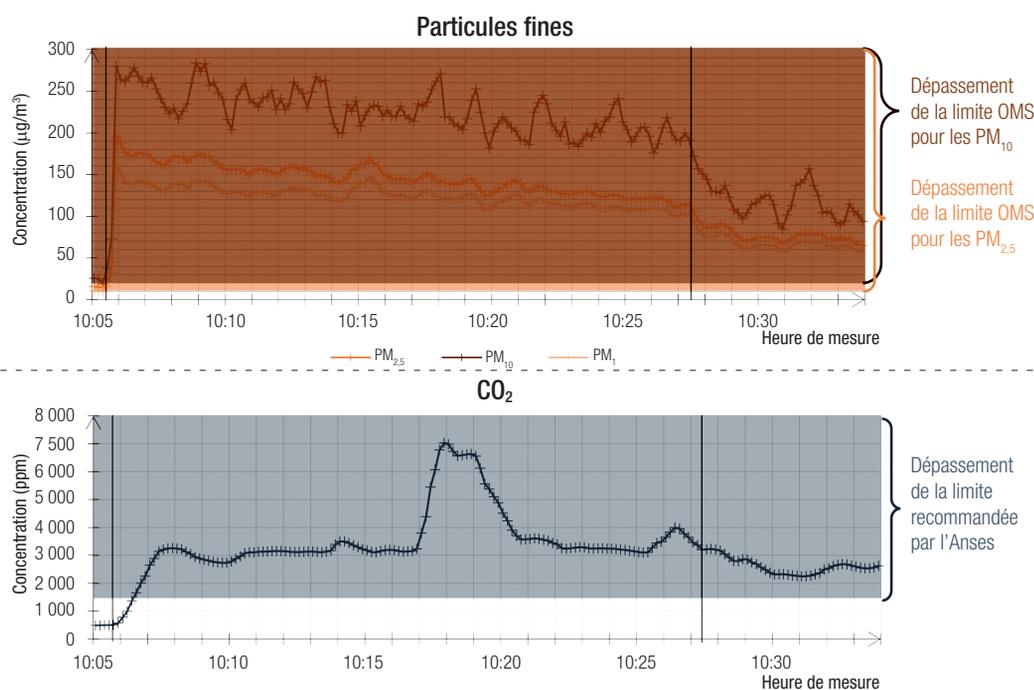
La chambre ne comporte qu'une petite ventilation au plafond, et le petit ouvrant qui donne sur la cuisine a été recouvert de papier collant. Il est à noter la présence de moisissures au plafond et sur le bas des murs.

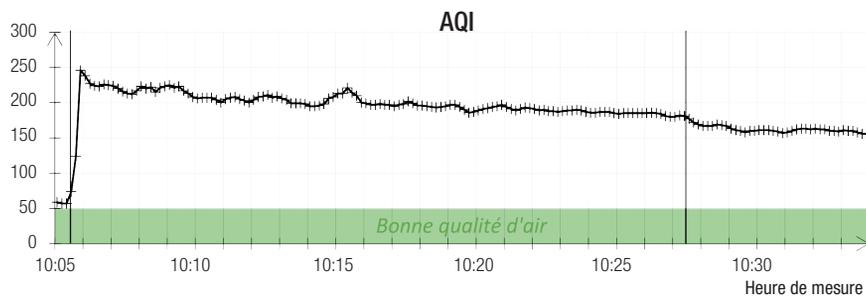
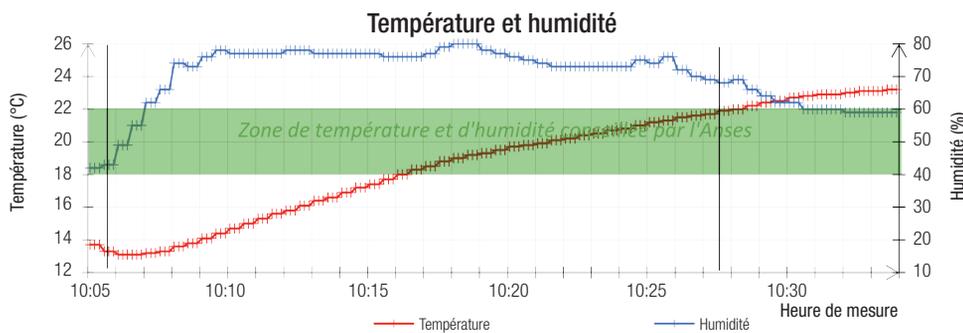
Dans la cuisine/salle d'eau, on constate la présence de multiprises, sur lesquelles sont branchés des appareils à forte consommation. Il existe donc un risque de surcharge pouvant déclencher un incendie. Le bloc de lumière dans la douche présente un risque car il n'est pas étanche à l'eau. Certains endroits des murs, des sols et du plafond ne sont même pas peints. Il y a des moisissures sur le mur donnant sur la cour, sur le plafond des toilettes et de la douche. L'unique bouche d'aération qui se trouve dans la douche donne sur la rue, on peut entendre les voitures qui passent.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

La première zone des graphiques correspond à l'air extérieur, qui est relativement bon. À l'entrée du local (première barre verticale), tous les indicateurs de qualité de l'air sont au rouge, toutes les concentrations de polluants étant trop élevées. Il fait en effet beaucoup trop chaud et humide.

La deuxième barre verticale correspond à l'ouverture de l'ouvrant de la cuisine/salle d'eau, ce qui fait légèrement baisser les indicateurs.





Les occupants

Le couple occupe le local depuis huit mois et verse un loyer de 750 euros. Il est pris en charge par une assistante sociale et a fait une demande de logement social. L'immeuble possède un seul compteur électrique et un seul compteur d'eau, les occupants reçoivent donc une facture approximative de leur consommation et les charges sont données par courrier. Nous apprenons que la femme est enceinte de quelques mois, qu'elle ne sort pas du logement, qu'elle souffre d'affections respiratoires (rhinite et asthme) et qu'elle est sous traitement.

La procédure mise en place

Il est à noter que le complexe est déjà connu du SCHS, plusieurs visites ont déjà eu lieu dans d'autres logements :

- En mars 2017 pour constater la présence de moisissures dans toutes les pièces à cause de l'humidité, ainsi qu'une infiltration venant du toit.
- En janvier 2019 pour constater des problèmes dans les parties communes et dans un logement avec la présence de moisissures due à une fuite du siphon de l'évier.
- Et plus récemment, l'immeuble a fait l'objet d'une procédure d'insalubrité L1331-24, visant à interdire l'habitation dans le local situé au rez-de-chaussée dans le bâtiment A et d'une procédure d'insalubrité L1331-22 visant à interdire l'habitation dans l'ancien garage, enterré.

Compte tenu du caractère impropre à l'habitation de ce local, il est proposé, en application de l'article L1331-22 du Code de la santé publique :

- de mettre en demeure le propriétaire dans un délai d'un mois ;
- de faire cesser la mise à disposition à des fins d'habitation du local ;
- de reloger les occupants ;
- de supprimer les équipements sanitaires et la cuisine au départ des occupants actuels.

Cas 6 : le logement en cave

Le logement

Ce logement a fait l'objet d'une procédure fin 2018. Il s'agit d'un pavillon au premier étage sur cave, construit en 1925, bien entretenu, dont les caves avaient été aménagées en deux chambres et une cuisine commune.

La propriétaire, occupant le pavillon avec ses deux enfants, louait à deux locataires le sous-sol de l'habitation. La locataire du local donnant sur la rue s'était présentée au SCHS pour signaler un problème d'escalier dangereux compte tenu de son handicap. Le bail était de type meublé daté du 1^{er} août 2018 pour un loyer de 400 euros par mois avec 180 euros d'APL.

Le local est enterré sur 1,6 mètre de profondeur. La hauteur sous plafond est de 2 mètres. L'ouvrant en PVC double vitrage de taille insuffisante (0,51 × 0,55 mètre), ne permet pas de lire sans avoir besoin d'apport de lumière artificielle. De plus, l'ouverture basculante de l'ouvrant, qui se trouve pratiquement au ras du sol vu de l'extérieur, ne permet pas une bonne aération de la pièce, et cette hauteur ne permet pas d'avoir une vue horizontale. La pièce, dont la superficie est d'environ 8,9 m², n'est pas dotée d'une ventilation durable et permanente. De plus, ce local abrite dans un placard la chaudière à gaz ventouse qui alimente le pavillon en eau chaude. L'équipement sanitaire se trouve au premier étage du pavillon et se compose d'une douche, d'un lavabo et des toilettes. Il n'y a pas d'équipement sanitaire au sous-sol.

Ce local avait donc été déclaré impropre à l'habitation par le SCHS d'après le Règlement sanitaire départemental (RSD) du fait de :

- l'enterrement de plus de 1,6 mètre ;
 - l'aménagement dans une cave ;
 - l'insuffisance d'éclairage naturel, source d'altération de la vue, de douleurs oculaires, d'avitaminoses, de fatigue, de maux de tête, de stress, de dépression et de déstructuration spatiale et temporelle ;
 - une hauteur sous plafond inférieure à 2,20 mètres dans le local, source de troubles musculo-squelettiques et de pathologies dépressives ainsi que des troubles du comportement.
- Le local présentait également les critères d'insalubrité suivants :
- superficie totale de 8,9 m² soit inférieure à 9 m² (le minimum légal) ;
 - insuffisance du système de ventilation pouvant provoquer des pathologies allergiques et respiratoires ainsi qu'une aggravation de l'asthme ;
 - absence de vue horizontale, source de pathologies dépressives ainsi que de troubles du comportement ;
 - présence de la chaudière dans la pièce de sommeil.

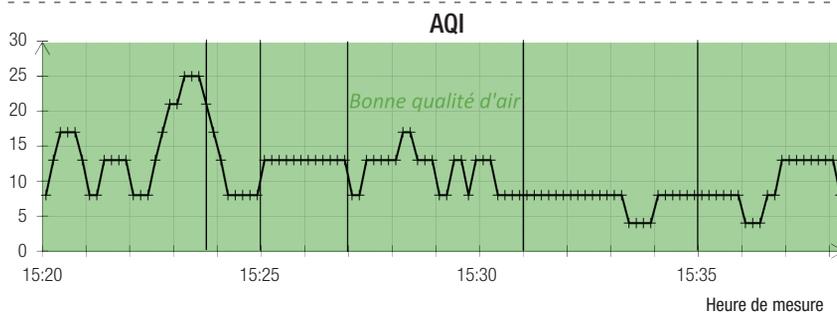
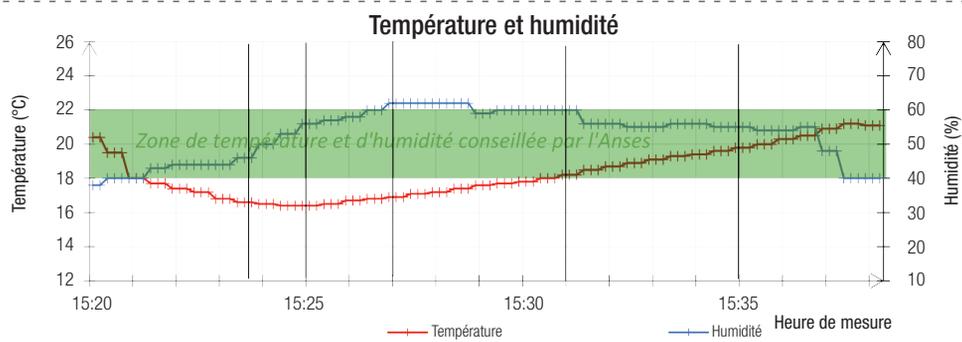
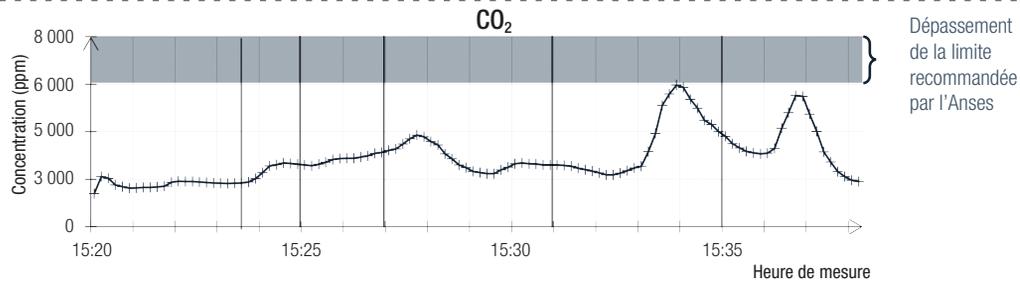
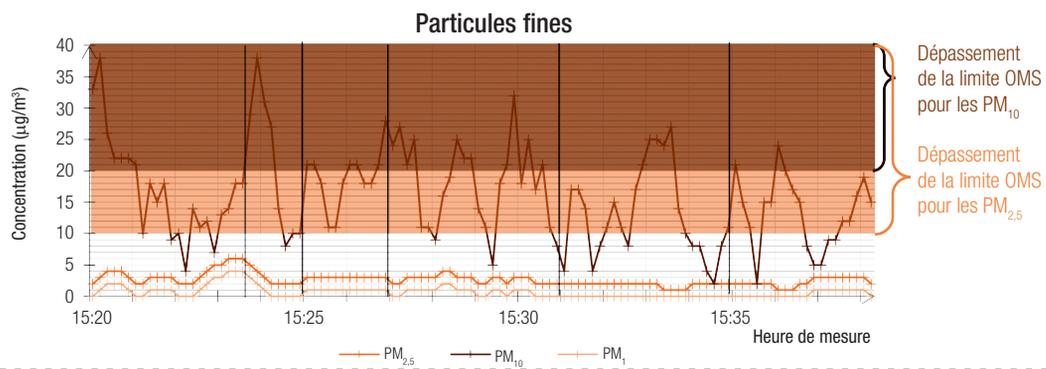
La propriétaire a donc été mise en demeure dans un délai d'un mois :

- de faire cesser définitivement la mise à disposition à des fins d'habitation du local, d'assurer le relogement de son occupant ;
- d'informer le Service communal d'hygiène et de santé de l'offre de relogement qu'elle aura faite à l'occupant actuel, dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'arrêté.

Notre visite intervient donc après le relogement de la locataire. La chambre est désormais occupée par la propriétaire.

Mesures de la qualité de l'air intérieur

La première zone du graphique et la dernière correspondent à l'air extérieur. L'air est d'excellente qualité, certainement parce qu'il y a beaucoup de vent. La première barre correspond à l'entrée dans le logement, dans lequel l'air est également excellent. L'humidité et la concentration en CO₂ sont légèrement plus hautes qu'à l'extérieur. La deuxième barre verticale correspond à l'ouverture du petit ouvrant de la chambre : la qualité de l'air ne change pas significativement, à l'exception peut-être d'une petite baisse de la concentration en CO₂, mais dont il est difficile d'être sûr au vu des fluctuations. Après la quatrième barre, dans l'avant-dernière zone du graphique, les mesures sont prises dans la cuisine, où on note légèrement moins de particules et d'humidité, l'endroit étant plus ventilé. La quatrième barre correspond à la sortie du pavillon.

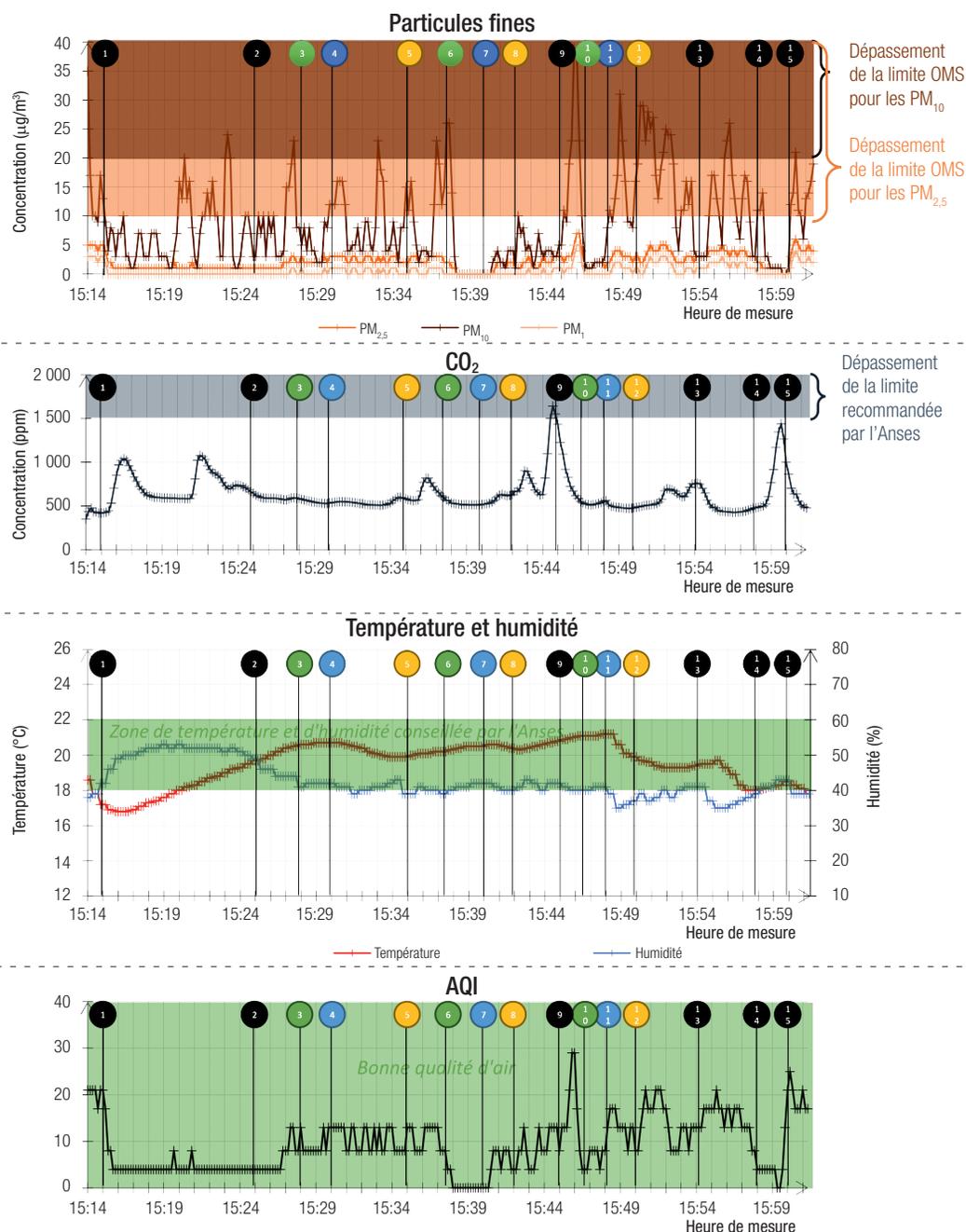


Cas 7 : un hôtel à proximité d'un échangeur

Le logement

Il s'agit d'un hôtel commercial d'une grande chaîne, situé à proximité de l'échangeur. Les mesures ont été prises dans différentes chambres donnant sur l'échangeur, d'abord fenêtre fermée puis fenêtre ouverte.

Mesures de la qualité de l'air intérieur



Nous décrivons ci-dessous la signification des balises :

1. Entrée dans l'espace de réception de l'hôtel
2. Mise en route de la ventilation
3. Entrée dans une chambre au 8^e étage

-
4. Ouverture de la fenêtre
 5. Sortie de la chambre
 6. Entrée dans une chambre au 1^{er} étage
 7. Ouverture de la fenêtre
 8. Sortie de la chambre
 9. Entrée dans le couloir du 5^e étage dans lequel le ménage est en train d'être fait
 10. Entrée dans une chambre du 5^e étage
 11. Ouverture de la fenêtre
 12. Sortie de la chambre
 13. Sortie devant l'entrée de l'hôtel
 14. Retour à la réception de l'hôtel
 15. Sortie

De manière générale, la qualité de l'air est excellente dans l'hôtel, même si l'air est légèrement sec. L'air extérieur est légèrement plus pollué (avant la balise 1, entre les balises 13 et 14, après la balise 15), même si la qualité de l'air y reste excellente, et ce malgré la présence de l'échangeur à proximité. Deux facteurs peuvent expliquer ce résultat : il y a beaucoup de vent et le trafic est fluide et peu dense. À l'ouverture des fenêtres, on observe donc de légères augmentations de la concentration en particules fines.

Contrairement à ce à quoi on aurait pu s'attendre, la qualité de l'air n'est pas significativement moins bonne dans les chambres des étages inférieurs, même après l'ouverture des fenêtres. Cela peut être expliqué par le brassage de l'air dû au vent particulièrement puissant ce jour-là.



GLOSSAIRE

AASQA : Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air

Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail

CMEI : Conseiller médical en environnement intérieur

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

CSP : Code de la santé publique

DOHaD : Origine développementale de la santé et des maladies

HCSP : Haut Conseil de la santé publique

Loi LAURE : Loi sur l'air

OQAI : Observatoire de la qualité de l'air intérieur

PMI : Protection maternelle et infantile

PNSE : Plan national santé environnement, sous cotutelle des ministères de la Santé et des solidarités et de la Transition écologique et sociale, et qui se décline en plans régionaux (PRSE).

Programme G4P : Groups for Pregnancy

Réseau ÎSÉE : Île-de-France santé environnement

RSD : Règlement sanitaire départemental

Santé publique France : Ex-Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé)

SCHS : Service communal d'hygiène et de santé

VGAI : Valeurs guides de qualité d'air intérieur

VRAI : Valeurs repères pour la qualité de l'air intérieur

WECF : Women Engage for a Common Future



BIBLIOGRAPHIE

- ADEME, « Un air sain chez soi », mai 2015.
- ADEME, « La pollution de l'air en 10 questions », septembre 2018.
- AIRLAB, « Résultats challenge microcapteurs 2018 ».
- AIRPARIF, « Normes européennes ».
- ANOUIL G., *Les pauvres sont l'Église*, Paris, Éditions du Centurion, 1983.
- ANSES, OQAI et CSTB, « Étude exploratoire du coût socio-économique des polluants de l'air intérieur », 2014.
- ANSES, « Moisissures dans le bâti », 2016.
- ANSES, « Qualité de l'air intérieur », 15 mai 2018.
- BENOIST J. et CARTHEBRAS P., « The Body: from an Immateriality to another », *Social Sciences and Medicine*, vol. 36, n° 7, 1993, p. 857-865.
- BLANC N., « La blatte, ou le monde en images », dans Frioux S. et Pépy E-A, *L'Animal sauvage entre nuisance et patrimoine. France, XVI^e-XXI^e siècle*. ENS Éditions, 2009, p. 103-114.
- BOISSONNAT-PELSY H., SIBUE-DECAIGNY C., « Accès aux soins des populations défavorisées : la relation soignant-soigné », *Laennec*, 2006/2 (tome 4), p. 18-30.
- BOURDIEU P., *Le Sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1980.
- CASTEL R., *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Éditions Gallimard, coll. « Folio essais », 1995.
- *La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2009.
- « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, 1994, n° 22 : 11-27.
- COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME, « Avis Logement : un droit pour tous ? », 2016.
- CRAWFORD R., « You are dangerous to your health: the ideology and Politics of Victim Blaming », *International Journal of Health Services*, 1977, vol. 7, n° 4 : 663-680.
- DAMON J., « Bidonvilles du Nord, bidonvilles du Sud », *Revue Quart Monde*, 2019, p. 22-25.
- DE GAULEJAC V., *Les Sources de la honte*, Éditions Desclée de Brouwer, coll. « Sociologie clinique », 1996.
- *Qui est « je » ? Sociologie clinique du sujet*, Paris, Éditions du Seuil, 2009.
- DESPRÈS C., *Les Conduites préventives à Curitiba (Sud du Brésil) : la responsabilité individuelle à l'épreuve des structures sociales*, Éditions universitaires européennes, 2009.
- DESPRÈS C., RENAUD T., COLDEFY M. et LUCAS-GABRIELLI V., « Analyse territoriale des obstacles à l'accès aux soins des bénéficiaires de la CMU complémentaire dans les départements de l'Orne et de la Nièvre », Rapport de recherche, IRDES, 2012.
- FAINZANG S., *Médicaments et société. Le patient, le médecin et l'ordonnance*, Paris, Éditions PUF, 2001.
- FIAT É., *Petit traité de dignité. Grandeurs et misères des hommes*, Larousse, 2012.
- HCSF, « Valeurs repère d'aide à la gestion de la qualité de l'air intérieur », 2019.
- HÉDON C., « Il faut assurer l'accès inconditionnel des familles en précarité au logement social », *Le Monde*, 20 septembre 2017.
- INPES, « Guide de la pollution de l'air intérieur », 25 février 2020.

-
- JARREAU P., *Du bricolage : archéologie de la maison*, Paris, Centre Georges Pompidou, Centre de création industrielle, 1985.
- KARAGULIAN F., GERBOLES M., BARBIERE M., KOTSEV A., LAGLER F., et BOROWIAK A., « Review of sensors for air quality monitoring », Luxembourg, *Publications Office of the European Union*, 2019. doi:10.2760/568261
- KAUFMANN J., *Le Monde social des objets*, Sociétés contemporaines, 1997, 27(3), 111-125.
- MARCHAL H. et STÉBÉ J.-M., *Les Grandes questions de la ville et de l'urbain*, Paris, PUF, 2011.
— *Les Lieux des banlieues*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2012.
- MCÉWEN B. et STELLAR E., « Stress and the individual: mechanisms leading to disease », *Arch Intern Med*(153), 1993, 2093-2101.
- PÉTONNET C., *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, Paris, Éditions Galilée, 1979.
- RICŒUR P., *Soi-même comme un autre*, Paris, Éditions du Seuil, 1990.
- SCHWARTZ O., *Le Monde privé des ouvriers : hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, 2012. doi.org/10.3917.
- Science et service, *Le Droit d'habiter la Terre, Igloo Quart Monde* (91/92), 3^e et 4^e trimestres 1976.
- STÉBÉ J.-M., MARCHAL H. et BERTIER M., *Idées reçues sur le logement social*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2016.
- VOS VAN STEENWIJK A., *Père Joseph*, Paris, Science et Service Quart Monde, 1989.
- WOLF É., *Quartiers de vie. Approche ethnologique des populations défavorisées de l'île de la Réunion*, Paris, Éditions Méridiens Klincksieck, 1991.



